

• Chaire UNESCO
• Culture, Tourisme,
• Développement

VILLES FRANÇAISES du PATRIMOINE MONDIAL ET TOURISME

Protection, gestion, valorisation



Actes de la journée organisée par :
La Chaire UNESCO « Culture, Tourisme développement »
L'IREST et l'EIREST, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
La Convention France-Unesco
ICOMOS-France

Sous la direction de
Maria GRAVARI-BARBAS et Sébastien JACQUOT

Textes assemblés par Anne-Cécile MERMET

UNESCO, 27 Mai 2010

Sommaire

Avant-propos.....	3	
INTRODUCTION	8	
Chapitre 1 - Tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe	9	
Chapitre 2 - Qu'apporte le tourisme au Patrimoine mondial ?	12	
Chapitre 3 - Les conditions d'une bonne cohabitation tourisme / patrimoine	14	
Chapitre 4 - Introduction et problématique de la journée	17	
PREMIERE PARTIE		
GESTION DES FLUX TOURISTIQUES DANS LES SITES URBAINS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE ET QUESTIONS D'AMENAGEMENT		24
Chapitre 5 - La gestion des flux touristiques dans les sites inscrits : modalités et conséquences : L'exemple de Strasbourg	25	
Chapitre 6 - Les effets urbains de la patrimonialisation d'un centre historique : l'exemple de Nancy	30	
Chapitre 7 - Mise en tourisme d'un site urbain et Patrimoine mondial : l'exemple de Provins	34	
Débat 1 - Gestion des flux touristiques dans les sites urbains inscrits sur la liste du Patrimoine et questions d'aménagement	38	
DEUXIEME PARTIE		
COMMUNICATION, VALORISATION DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET MEDIATION AUPRES DES PUBLICS		43
Chapitre 8 - Introduction	44	
Chapitre 9 - Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret : redécouverte, interprétation, mise en tourisme	46	
Chapitre 10 - Lyon ou les quatre paradoxes du patrimoine urbain	54	
Chapitre 11 - Chartres : diffuser l'attractivité d'un monument à l'ensemble d'un site urbain	58	
Débat 2 - Communication, valorisation de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et médiation auprès des publics	61	
TROISIEME PARTIE		
COMMENT INTEGRER LE TOURISME DANS LES PLANS DE GESTION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL ? ..		65
Table ronde - Comment intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ?	66	
Chapitre 12 - Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur Bordeaux	70	
Chapitre 13 - Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur le vignoble bourguignon	75	
Conclusion.....	77	

Bibliographie	80
Table des abréviations.....	90
Table des illustrations.....	91
Table des matières.....	92

Avant-propos

Tableau récapitulatif

Nom du site inscrit	Date de l'inscription	Surface	Critères*
Strasbourg, Grande Ile	2005	94 ha	II, IV
Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy	1983	Non spécifiée	I, IV
Provins, ville de foires médiévales	2001	108 ha (+ 1365 ha zone tampon)	II, IV
Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret	2005	133 ha (+ 114 ha zone tampon)	II, IV
Site historique de Lyon	1998	427 ha (+ 324 ha zone tampon)	II, IV
Cathédrale de Chartres	1979	1,06 ha (+ 62 ha zone tampon)	I, II, IV
Bordeaux, port de la lune	2007	1731 ha (+11974 ha zone tampon)	II, IV

Source : <http://whc.unesco.org>

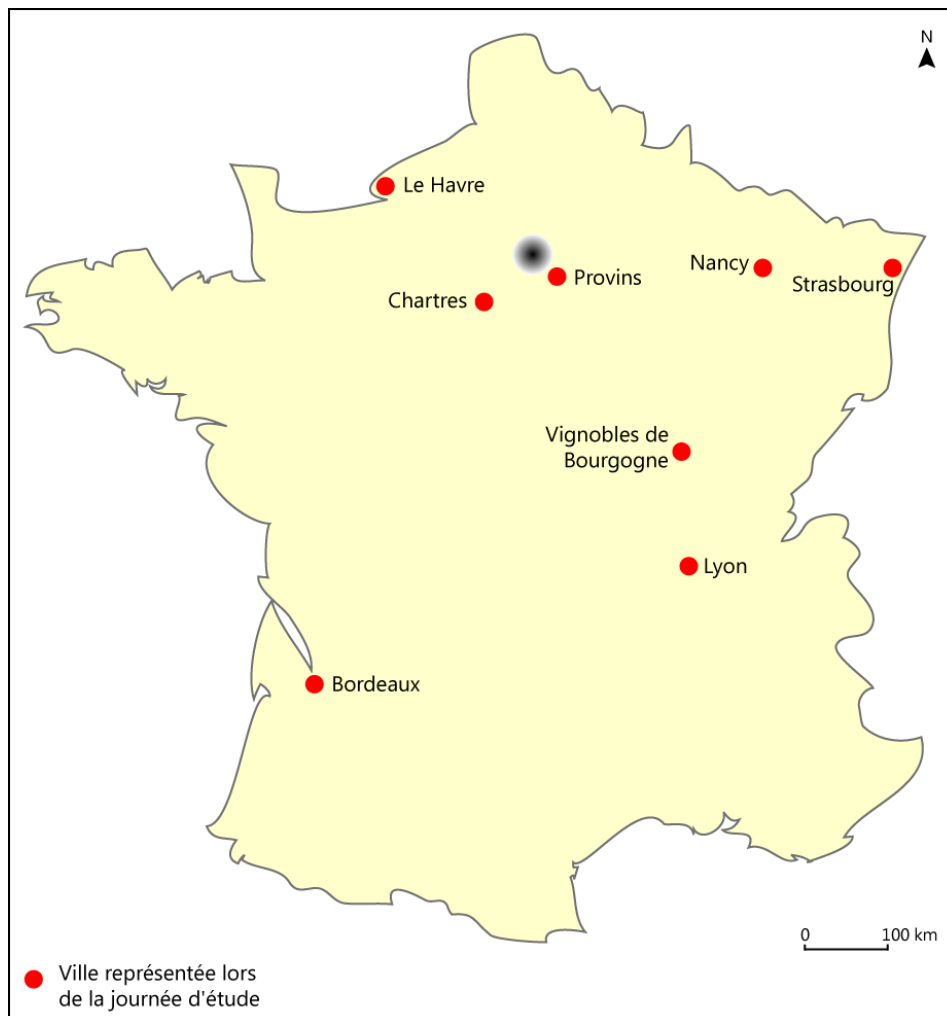
* Critères de sélection

- i. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- ii. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- iii. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- iv. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- v. Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- vi. Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une

- signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
- vii. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
 - viii. Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
 - ix. Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
 - x. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Source : <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

Localisation des sites représentés lors de la journée d'étude



Plans des sites inscrits

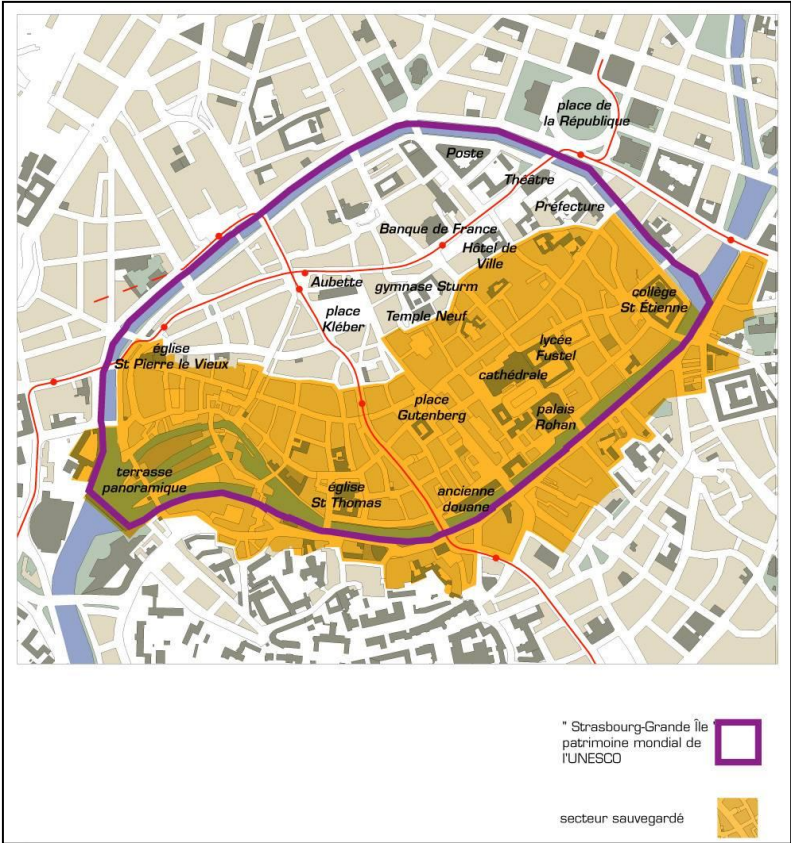


Figure 1 : Strasbourg Grande Ile (source : Ville de Strasbourg)

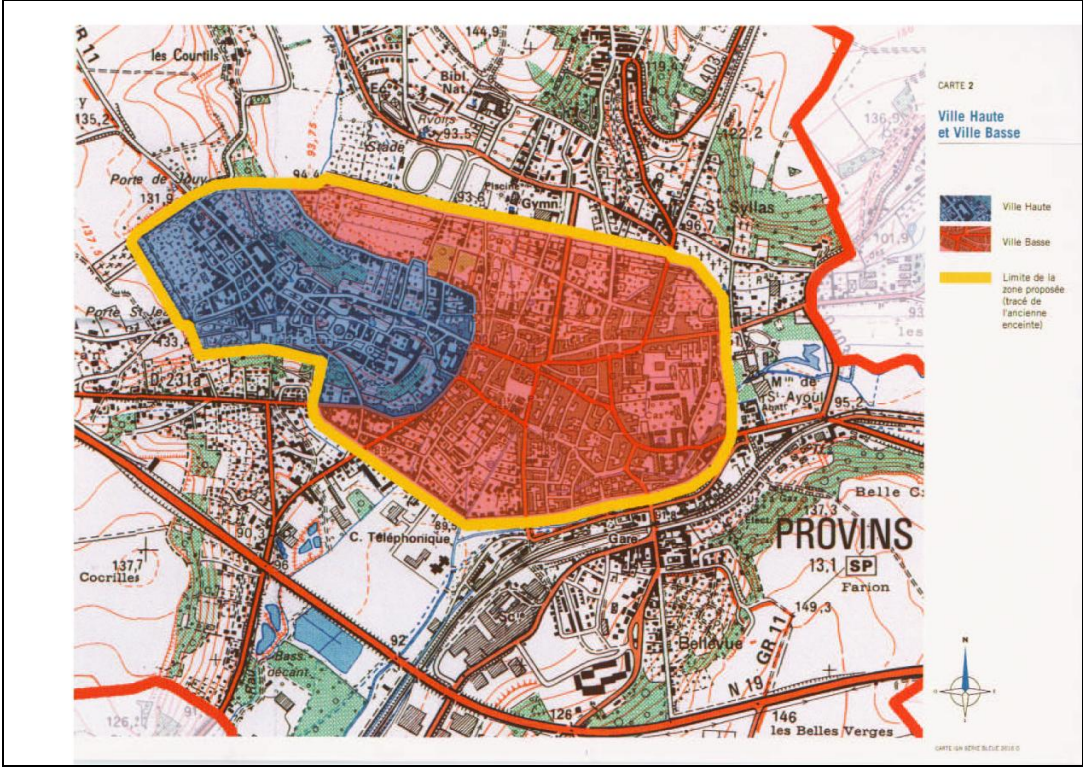


Figure 2 : Provins, ville de foires médiévales (source : Office de tourisme de Provins)

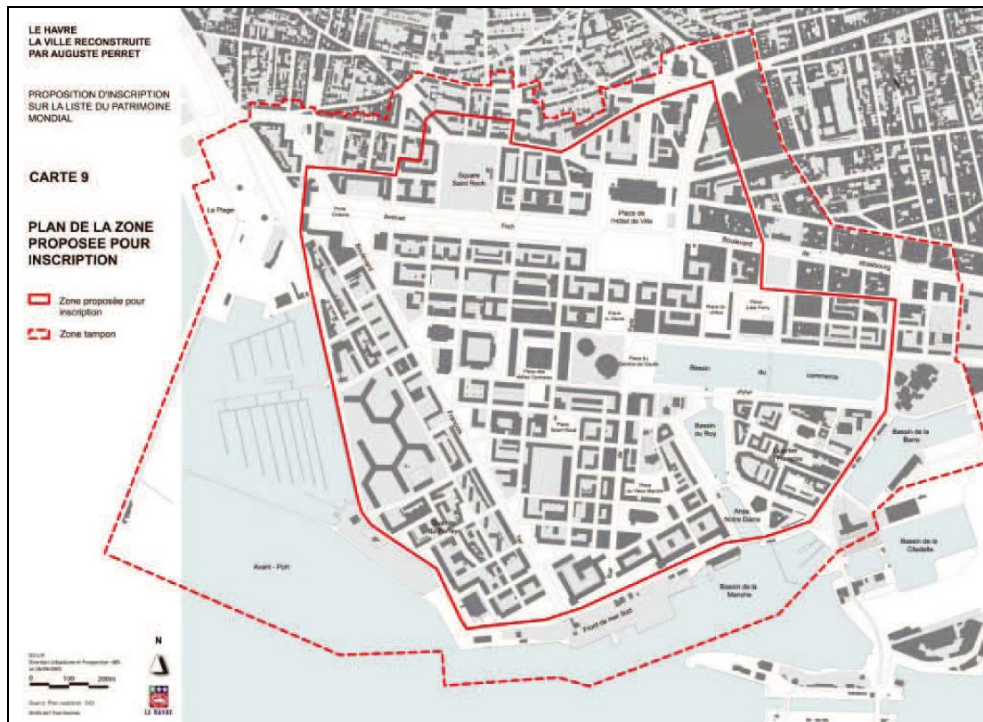


Figure 3 : Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret (source : <http://whc.unesco.org>)

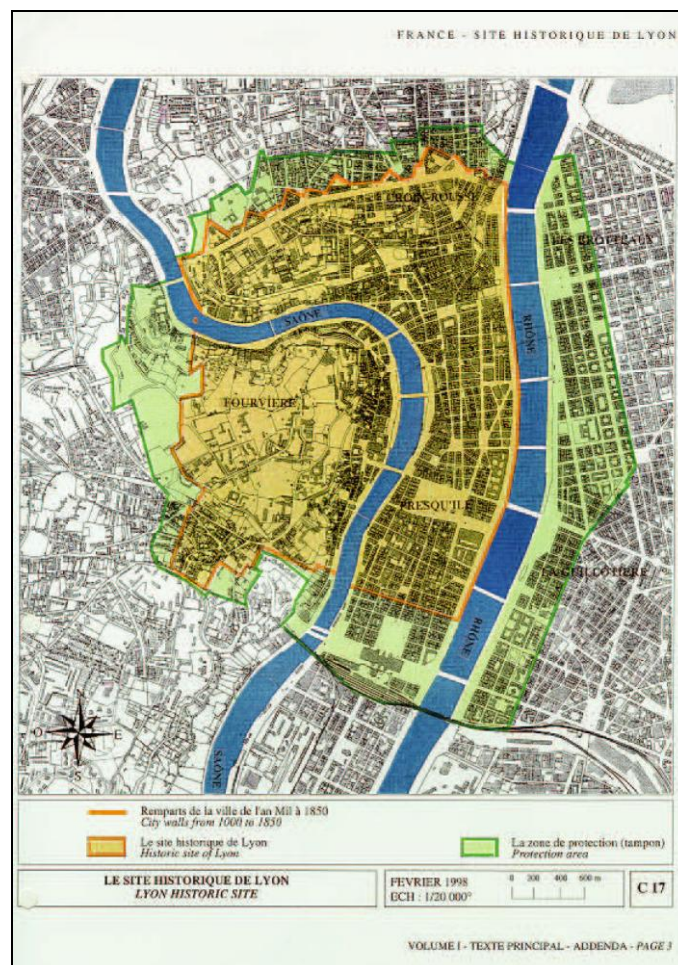


Figure 4 : Site historique de Lyon (source : <http://whc.unesco.org>)

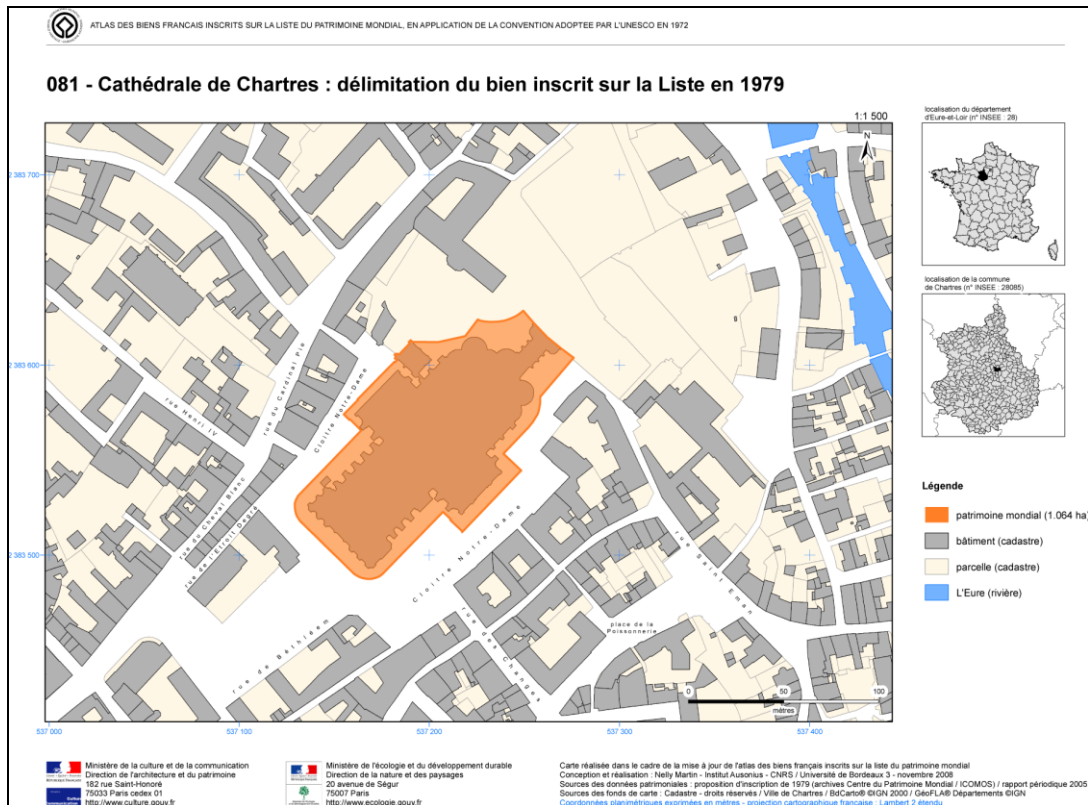


Figure 5 : La cathédrale de Chartres (source : <http://whc.unesco.org>)

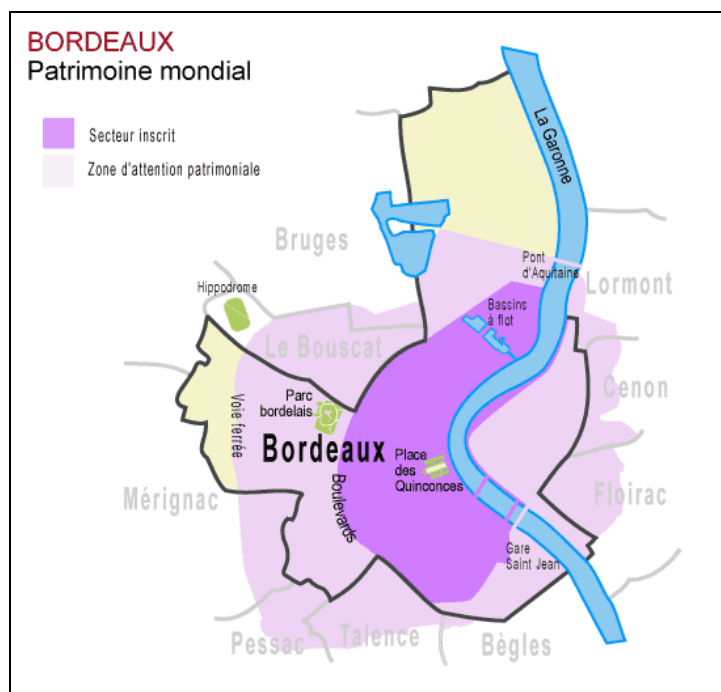


Figure 6 : Bordeaux, port de la lune (source : Ville de Bordeaux)

INTRODUCTION

Tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe – *Francesco Bandarin* p.9

Qu'apporte le tourisme au Patrimoine mondial ? – *Isabelle Longuet* p.12

Les conditions d'une bonne cohabitation tourisme/patrimoine – *Michèle Prats* p.14

Introduction et problématique de la journée – *Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot* p.17

Chapitre 1

Tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe

Francesco Bandarin

Directeur du centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO

La thématique de la relation entre tourisme et patrimoine est une question majeure dans les réflexions du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est au centre des préoccupations soit de ceux qui s'occupent de la conservation des villes, soit de ceux qui s'occupent de leur développement. Il existe de manière évidente, mais non automatique, une relation plus ou moins directe entre l'inscription d'un site et son avenir touristique. Les résultats d'une première recherche, commandée par le Centre du Patrimoine mondial et conduite par Rémy Prudhomme en collaboration avec Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot¹, destinée à questionner le lien entre l'inscription d'un site et son avenir touristique démontrent que la complexité de la question mérite une approche plus ciblée.

Pour ceux qui s'occupent de la conservation des villes, le tourisme constitue une force importante de transformation urbaine. Le panorama est très varié (entre Le Havre qui, d'une ville au départ non touristique, est en passe d'acquérir un statut touristique et le Mont Saint Michel dont le site connaît de très sérieux problèmes de conservation, d'impacts etc., et où cette relation est moins visible). Ainsi, dans les débats qui ont lieu au sein du Comité du Patrimoine mondial, la moitié des thèmes discutés sont liés à l'impact d'un tourisme qui n'est peut-être pas géré de manière durable, comme par exemple à Matchu Picchu ou encore à Venise, exemple extrême dans lequel le site est englouti, submergé par un tourisme de masse qui se substitue à toutes les activités existantes.

Les communications abordent plusieurs axes de réflexion majeurs.

Il est tout d'abord très important d'explorer la question des retombées. Toute candidature d'une ville à l'inscription au Patrimoine mondial s'inscrit dans une stratégie globale, qui s'accompagne d'autres stratégies de communication, de positionnement etc. plus vastes dont le classement n'est qu'un élément parmi d'autres. Il n'y a pas de « magie » dans l'inscription, celle-ci ne devient importante et significative que si elle est accompagnée non pas par une stratégie de bas niveau qui ne serait destinée qu'à attirer des gens, mais par une véritable stratégie de transformation des villes destinée à leur donner un avenir. Il est donc très important de s'interroger sur la cohérence de l'inscription avec l'ensemble du projet urbain de la ville concernée : peut-on par exemple prétendre être une ville touristique sans plan de transport ? Non. Peut-on prétendre être une ville touristique sans politique de requalification des systèmes de services ? Non. Il y a donc des superpositions importantes entre les stratégies des villes et les stratégies touristiques.

¹ Gravari-Barbas M., Jacquot S. (2008), « Estimation de l'Impact de l'inscription des sites du patrimoine mondial », sous la direction de Rémy Prudhomme, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La question de capacité de charge (*carrying capacity*), qui sera également abordée, est devenue centrale dans les réflexions de l'UNESCO : se pose en effet la question du nombre de touristes possible sur un site, et celle de la gestion de ces flux, autant de problèmes inhérents à de nombreux sites touristiques et *a fortiori* aux sites urbains du Patrimoine mondial, qui connaissent souvent un développement touristique important. A l'heure actuelle, il n'existe pas de solution concrète à ces problèmes : cette question doit donc avant tout être traitée sur le plan opérationnel et ne doit pas rester fixée sur de vaines considérations théoriques. Il faut la lier à des politiques d'infrastructures, de services, à des choix.

La relation entre le tourisme et le reste des activités urbaines constitue un troisième axe important : même une ville où le tourisme représente 15 à 20% de l'économie ne peut pas vivre que du tourisme. Les autres activités urbaines n'ont cependant parfois pas le même statut dans les politiques des villes dans la mesure où le tourisme retient beaucoup l'attention des maires, des investisseurs etc. ce qui peut avoir des effets pervers. Rémy Prudhomme a ainsi montré, dans le cas de Venise², comment le tourisme est capable d'expulser les autres activités : le tourisme apporte des revenus plus importants, plus rapides, s'inscrit dans une logique de revenus à court terme alors que la plupart des autres activités comme l'artisanat ou les services se situent davantage sur le moyen terme. Cette vision parfois court-termiste de l'industrie touristique peut poser des problèmes par rapport à l'UNESCO qui travaille toujours sur le long terme. Il est donc important pour les acteurs politiques d'intégrer les actions sur le tourisme au reste des politiques urbaines. Il est par exemple évident que, en tant que vecteur fort de transformation des villes, le tourisme a un impact fort sur les prix de l'immobilier, sur l'accessibilité de la ville par la population, sur la composition de l'économie d'une ville, sur l'espace (le tourisme peut se substituer à une autre activité sur un espace donné). Cette absence d'intégration du tourisme aux politiques urbaines peut conduire à des résultats inattendus (départ de l'artisanat ou de la population).

La question des outils de gestion doit également être soulevée. En France, pas plus qu'ailleurs dans le monde, il n'existe pas de plan de gestion des villes. Il faut savoir que le plan de gestion n'a pas été conçu pour des villes, mais pour des sites archéologiques, qui sont fermés, clos et contrôlés par un gestionnaire. On peut faire un plan de gestion d'un site archéologique, d'un musée, d'un monument, mais une ville présente des conditions totalement différentes : il n'y a jamais de gestionnaire unique et l'endroit n'est pas clos. La définition même de l'outil « Plan de gestion » pose donc problème. Si le Comité du Patrimoine mondial parle beaucoup de « Plan de gestion », en réalité, pour un site urbain, cela reste à définir. Une ville qui se définit comme patrimoniale a acquis un certain statut qui est reflété dans « la valeur universelle exceptionnelle » (VUE). Le plan de gestion, à défaut d'être un plan d'urbanisme, devrait constituer l'outil permettant d'assurer et de refléter la conservation de ces valeurs. Il s'agit donc d'interpréter les textes qui définissent la VUE, de les transposer dans un document qui a rarement un statut juridique, mais qui peut être très utile pour dire au monde quelles sont les valeurs à conserver.

Les plans de gestion abordent souvent la question de la conservation patrimoniale, mais très rarement celle du tourisme, témoignant du décalage existant entre la culture patrimoniale actuelle et les nécessités des villes dans lesquelles le tourisme constitue la force

² Rémy Prudhomme (2005), *Conservation v. Development*, Talking notes for the second plenary session of the International Conference on World Heritage and Contemporary Architecture organized by the UNESCO World Heritage Center and the City of Vienna, Vienna May 12-14

de transformation principale. Prague est par exemple passée d'une ville communiste à une capitale touristique mondiale, avec tous les effets induits (changements démographiques, transformations de la structure l'économie etc.). Or, le gestionnaire de site s'intéresse essentiellement à la conservation des monuments et pas du tout au tourisme. Ce décalage est intéressant et mérite réflexion : comment insérer la thématique touristique et ses impacts dans le cadre de cet outil qu'est le plan de gestion ? Le plan de gestion qui n'a pas de valeur statutaire se confronte avec des documents d'urbanisme qui, eux, ont une valeur statutaire. Certains plans de gestion cherchent ainsi à coordonner la pluralité des plans d'urbanisme (plans de transport, de commerce etc. qui peuvent émaner d'acteurs privés ou publics) en ciblant plus spécifiquement les valeurs qui sont inscrites. Il est très important d'y insérer la thématique touristique, ce qui pourrait permettre d'inscrire les plans de gestion dans une dynamique intéressante.

En conclusion, si les communications présentées concernent exclusivement la France, les réflexions et problématiques inscrites au programme sont transposables dans d'autres pays, même de niveaux économiques différent (Amérique latine, Asie etc.).

Chapitre 2

Qu'apporte le tourisme au Patrimoine mondial ?

Isabelle Longuet

Secrétaire Générale de la Convention France UNESCO pour la France

Cette journée s'inscrit dans une série d'initiatives prises à plusieurs niveaux qui contribuent au suivi de la convention du Patrimoine mondial et à une meilleure gestion des sites inscrits au Patrimoine mondial. Les ministères de l'Environnement et de la Culture, la Commission française pour l'UNESCO, mais aussi les collectivités territoriales qui sont porteuses de ces sites, se sont penchés sur la question des plans de gestion. L'exercice vise non pas à faire un plan de gestion à part mais à intégrer les valeurs patrimoniales universelles (les VUE) dans la planification territoriale, dans les projets urbains, dans les dispositifs existants en n'oubliant pas la dimension touristique.

La Convention France-UNESCO conduit d'autres actions en lien avec le tourisme : elle a participé à un programme sur le tourisme pendant plusieurs années. Un atelier sur cette thématique a récemment eu lieu à Arc-et-Senans. Cette réflexion a par ailleurs été approfondie à l'échelle de la France avec la création d'un groupe de travail animé par la convention France-UNESCO et également par Valéry Patin.

Les conclusions de ce groupe de travail ont souligné les défis auxquels sont confrontés les gestionnaires des sites du Patrimoine mondial en matière de tourisme : transmettre la valeur universelle des biens inscrits, gérer des flux de visiteurs parfois très importants, associer les populations locales à la gestion du patrimoine, ou encore améliorer le financement du patrimoine. Ces missions sont complexes : pour y faire face, il faut associer de nombreux partenaires publics et de plus en plus souvent privés, il faut recourir à des techniques de gestion de plus en plus sophistiquées et de plus en plus élaborées sur la gestion des flux, sur la communication, il faut être attentif aux évolutions des goûts des visiteurs, il faut être à l'écoute des habitants qui ont parfois le sentiment d'être dépossédés de leur patrimoine et qui prennent de plus en plus souvent, fort heureusement d'ailleurs, la parole, il faut diversifier les sources de financement, etc.

Deux aspects de cette réflexion seront évoqués : la question de la transmission des valeurs universelles du patrimoine et celle de l'amélioration du financement du patrimoine.

1. La question de la transmission des valeurs universelles du patrimoine

Le concept de valeur universelle qui prévaut dans l'analyse des sites du patrimoine mondial pose de nombreuses questions dont l'une des plus récurrentes est celle de l'adéquation entre les valeurs portées par les spécialistes du patrimoine qui interviennent dans le processus d'inscription des sites d'une part et les valeurs perçues et portées par les populations locales qui habitent les sites et leurs abords et les visiteurs qui les fréquentent d'autre part. Les processus de production des valeurs, leurs usages, leurs représentations sont variés et cette multiplicité impose aux responsables de sites d'élaborer un système de

transmission qui soit à la fois respectueux du fond scientifique défini par les spécialistes, susceptible d'être compréhensible et attractif pour le visiteur moyen ou tel groupe de visiteurs particuliers, mais qui ne trahisse pas ou ne vulgarise pas la signification que les populations locales attribuent traditionnellement à leur patrimoine. Cette gageure n'est pas évidente à gérer. A cela s'ajoute la distance qui existe entre ce que le visiteur perçoit et ce que le gestionnaire cherche à montrer et qui peut conduire à la confusion voire à l'incompréhension. La transmission des valeurs ne doit pas se limiter au seul domaine pédagogique du transfert de connaissance, elle doit aussi investir une dimension émotionnelle et affinitaire. Les médiateurs du patrimoine doivent pouvoir s'adapter à plusieurs catégories d'attentes et jouer sur plusieurs registres (cognitif, émotionnel, expérimental). Ils doivent être sensibles aussi aux représentations que les visiteurs se font du patrimoine et être capable autant que faire ce peut de les interpréter.

2. La question du financement du patrimoine

L'amélioration du financement du patrimoine constitue une autre question majeure. La contribution du patrimoine au développement économique et social commence à être bien cernée (comme l'ont par exemple montré des études conduites dans la région PACA et reprises au niveau national³). Paradoxalement, parallèlement à ce constat, les conditions de financement du patrimoine se détériorent régulièrement, en particulier en ce qui concerne le financement public. Pour compenser cet effacement progressif, les financements privés sont plus largement sollicités (mécénat, fonds de dotation, dons, legs etc.) et les gestionnaires de site sont poussés à développer les recettes propres (augmentation de droits d'entrée, multiplication des concessions, locations pour des tournages, exploitation du droit d'image). Enfin dans le cadre du patrimoine culturel, une forme de parafiscalité a également été mise en place, système qui fonctionne bien pour les espaces naturels. La question d'un financement pérenne du patrimoine culturel se pose aujourd'hui avec une plus grande acuité. Face aux richesses économiques produites directement et indirectement par le patrimoine ouvert au tourisme, quel retour financier aujourd'hui solide et permanent peut-on espérer pour le conserver, le protéger et le mettre en valeur ?

En termes d'objectifs, cette journée de rencontre entre chercheurs universitaires, responsables de sites et étudiants est importante dans la série d'initiatives que nous avons prises depuis le rapport d'évaluation que l'UNESCO nous avait demandé en 2005.

³ Voir Xavier Greffe (2003), *La valorisation économique du patrimoine*, La documentation française

Chapitre 3

Les conditions d'une bonne cohabitation tourisme / patrimoine

Michèle Prats
Vice-présidente d'ICOMOS France

Le Conseil international des monuments et des sites se préoccupe en tant qu'expert de l'UNESCO du devenir des villes du Patrimoine mondial. Ce sujet, qui fait parfois l'objet de polémiques assez vivaces au sein de l'institution, est particulièrement important, du fait du caractère universel du développement du phénomène urbain.

ICOMOS France assure auprès de l'Etat et d'ICOMOS International le suivi de l'état des biens français classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO et participe à l'action de l'Association des biens français du Patrimoine mondial qui s'est constituée il y a quelques années. En outre, ICOMOS France travaille étroitement à la réflexion lancée par l'UNESCO et ICOMOS International sur les paysages urbains historiques dans le cadre de la révision de la Charte de Washington de 1995. Un séminaire sur ce thème a été organisé l'année dernière⁴. La problématique du tourisme et des sites très fréquentés (définis comme des sites piétinés) constitue par ailleurs un des questionnements importants pour ICOMOS France, comme en atteste la série de colloques conduits depuis près de 14 ans sur cette problématique⁵. On peut enfin mentionner la parution chez Actes Sud d'un *Petit traité des grands sites*⁶.

Peut-on figer la ville sous prétexte qu'elle est protégée ? Et sinon, comment préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) d'un Patrimoine mondial vivant et évolutif sur le long terme sans qu'elle dépérisse ni qu'elle perde son âme ? Le tourisme est certes une ressource importante, mais ce n'est pas la seule valeur des villes historiques ; la conséquence de l'inscription au Patrimoine mondial, attendue par beaucoup, redoutée par certains, est l'accroissement de sa fréquentation.

La France reste, malgré la crise, en tête des pays les plus touristiques du monde, avec en 2009, 74 millions de visiteurs étrangers, en baisse de 6% par rapport à l'année précédente. Mais il semblerait que le mouvement s'inverse déjà. Les touristes français représentent 2/3 de la fréquentation en France. C'est grâce à eux que les effets de la déprise se sont moins fait sentir en 2009. Or ce sont les villes, et notamment Paris, qui attirent le plus grand nombre de touristes, tant Français qu'étrangers. Le taux d'occupation de l'hôtellerie s'est fortement accru au cours des dernières années : il représentait, en 2007, 16 points de plus en milieu urbain qu'en milieu non urbain, Paris dépassant fortement les autres villes. C'est ainsi que Paris accueille à elle seule 32% des nuitées étrangères contre 18% dans le non urbain. Les visiteurs occidentaux sont de loin les plus nombreux. Ils représentent 79% du tourisme urbain étranger, (72 à Paris car les visiteurs asiatiques y sont plus nombreux). Qu'est-ce qui motive un tel

⁴ Réflexion menée à Hanoï sur la notion de paysage urbain historique en 2009

⁵ Voir par exemple le colloque organisé en 2001, *Grands sites et Patrimoine mondial, quel accueil touristique ?*

⁶ Thibault J.-P. (2009), *Petit traité des grands sites*, Ed. Actes Sud, Coll. Architecture, 220 p.

engouement ? Le tourisme professionnel étranger et le tourisme de transit, souvent mis en avant, ne constituent que 25% des motivations touristiques, pourcentage en forte diminution actuellement ; le tourisme professionnel français (séminaires, congrès) s'est quant à lui maintenu. Il faut souligner que les statistiques sur les déplacements des Français ne sont pas toujours très claires parce qu'elles sont très fragmentées : il n'est pas toujours facile de faire le *distinguo* entre déplacements professionnels, tourisme professionnel, déplacements de loisirs, surtout si l'on inclut le conjoint. Le tourisme professionnel constitue un créneau non négligeable, mais c'est surtout la motivation personnelle (loisirs, vacances, post-congrès) qui est à l'origine des déplacements (entre 65 et 70% des déplacements).

Les villes les plus visitées en dehors de Paris, qui bénéficie de son prestige international, sont des villes moyennes jouissant d'une forte image culturelle. Celles inscrites au Patrimoine mondial ont en général connu un fort développement touristique dans les années suivant leur inscription (le chiffre est très variable : de 20 à 30%, mais on manque de données fiables). La demande des visiteurs porte à la fois sur la qualité du cadre architectural, l'offre culturelle, la qualité de l'accueil touristique, la gastronomie, l'animation, le caractère, l'authenticité, le bon état de conservation des monuments, mais surtout l'harmonie de l'ensemble, le soin apporté à l'environnement, à l'espace public, au mobilier urbain, à la signalétique, qui sont autant d'éléments auxquels le visiteur est attentif. Ces exigences rejoignent celles de l'UNESCO, cependant le visiteur rejettera rapidement une ville muséifiée et engourdie dans sa superbe. Il exigera aussi des commerces de qualité, de proximité, des restaurants, des hôtels des services, des terrasses de café, des passants ; s'il est venu en voiture ou en car, des places de parking, s'il est venu à pied, des transports en communs. En un mot, il exigera de la vie et de la qualité urbaine.

Par ailleurs, ce cadre splendide, offert à la contemplation du touriste est avant tout un lieu de vie et de travail des habitants. Ces derniers ont certes tout intérêt à voir leur cadre s'améliorer et faire l'objet de soins attentifs, mais les mesures de régulation du trafic, de piétonisation, de réglementation des façades ou des enseignes, qui sont nécessaires, ne sont pas toujours comprises et bien accueillies. Les modes de vie et de fonctionnement urbain ne doivent pas être perturbés par un afflux trop important de touristes. En outre, les sites attractifs connaissent souvent une forte poussée immobilière qui déstabilise le marché foncier et le rendent difficilement accessible aux acquéreurs locaux. Enfin la ville doit pouvoir continuer à se développer, à se reconstruire sur elle-même, à répondre aux exigences de la vie contemporaine, à l'évolution des mœurs et des climats. Se pose dès lors la question de la gestion au quotidien de ce tissu urbain fragile et de son devenir. En effet la plupart des centres anciens ont une morphologie très spécifique qui constitue justement leur intérêt et qui a évolué au fil du temps de façon harmonieuse, sans à-coups, sans heurts, mais qui peut être fortement déséquilibrée voire dénaturée par l'intrusion sans réflexion préalable, sans effort d'intégration, d'objets hors d'échelle. De tous temps, les monuments importants ont été construits par le Prince ou par ceux qui en avaient les moyens. Mais d'une part ils étaient généralement érigés avec le soin de leur intégration dans le tissu urbain, et d'autre part la rupture technologique était moins importante qu'aujourd'hui, qu'il s'agisse de formes, de matériaux, ou de modes de construction. Ce n'est donc qu'avec beaucoup de circonspection, et en étudiant soigneusement tous ses impacts, en consultant régulièrement la population qu'il sera possible d'envisager toute nouvelle implantation dont l'échelle, les matériaux, la forme ou la couleur serait en flagrante contradiction avec ceux de leur environnement. Au sein d'ICOMOS, les tendances s'affrontent entre les tenants du conservatisme et de la prééminence du respect de la forme et ceux qui, par ailleurs, prônent un évolutionnisme lié à l'usage, à la culture, aux savoir-faire des différentes communautés qui composent la ville, à

l'esprit du lieu. Pour ces derniers, le patrimoine immatériel prendrait le pas sur son expression matérielle. Les comités européens se retrouvent plutôt dans le camp des premiers. Les pays de tradition asiatique et africaine rejoignant le nouveau monde dans son appréhension d'un monde en constante évolution. Un grand débat a été ouvert sur ce thème par le nouveau président d'ICOMOS International (« gérer le changement ») et un agenda qui devrait durer deux ans a été fixé. Il s'agit d'un débat majeur pour le devenir de nos villes.

Cette réflexion sera prolongée au sein d'un groupe de travail *ad hoc* qui alimenterait le Conseil scientifique international du tourisme d'ICOMOS et qui apporterait une contribution française. L'objectif serait dans un premier temps de réviser les différentes chartes à la rédaction desquelles ICOMOS France a contribué il y a plus de dix ans (la charte du tourisme culturel à Mexico en 1999, le document de Nara en 1996, la déclaration de San Antonio en 1998 sur l'authenticité et la diversité culturelle, la charte de l'interprétation (ICOMOS, 2008)) au regard des différentes chartes, conventions, recommandations qui ont vu le jour dans d'autres instances, comme la convention sur le patrimoine immatériel et sur la diversité culturelle (UNESCO, 2003, 2005) ou encore la charte du tourisme durable de l'ONU (Lanzarote, 1995).

Introduction et problématique de la journée

Maria Gravari-Barbas
Professeur de Géographie
et Sébastien Jacquot
Maître de conférences en géographie
IREST-Paris 1 Panthéon Sorbonne

La problématique du séminaire propose un croisement de trois mots-clefs (Villes, Tourisme, Patrimoine mondial) dans le contexte français en particulier. Nous entrons par conséquent par une approche spécifique : il ne s'agit pas d'aborder de manière générale la relation tourisme et patrimoine mais de réfléchir sur l'articulation entre tourisme et patrimoine *mondial*, dans un pays du « Nord », à la fois très touristique et très « mature » touristiquement. La problématique est ainsi *a priori* différente de celle qui aurait pu guider les travaux s'appliquant sur un pays du Sud - même si les conclusions de cette journée pourraient se prêter à des transferts « prudents ».

Le séminaire pose ainsi la question de la « *protection, gestion et valorisation* » des villes du Patrimoine mondial dans le contexte d'un pays qui se frotte au tourisme depuis longtemps, et qui a depuis longtemps développé un cadre théorique, scientifique et juridique lui donnant *a priori* les moyens à la fois de réfléchir et de mettre en place l'ouverture de son patrimoine au tourisme.

Les problématiques touristiques sont par conséquent relativement « décantées » ; la question du rapport entre patrimoine et tourisme n'est pas fondamentalement nouvelle – l'existence d'une littérature désormais abondante sur la question peut en témoigner. On peut même parfois avoir le sentiment de piétiner, de ne pas beaucoup avancer sur cette question, constamment posée.

Nous faisons toutefois le pari de mutations à l'œuvre, et donc d'avancées possibles, à partir de cas empiriques qui révèlent à la fois la façon dont sont posés les problèmes localement, la manière dont sont perçus les enjeux dans les divers contextes urbains (l'analyse différenciée qui en est faite dans un cadre national *a priori* uniforme) et les solutions apportées dans chaque cas. Le nombre des biens français « urbains » inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, relativement nombreux, permet de poser des questions qui croisent les problématiques plus générales du tourisme, avec la possibilité, éventuellement, de monter en généralité.

Cette montée en généralité doit toutefois tirer des enseignements à partir de cas de villes d'échelles et de taille différentes, ainsi qu'à partir de villes anciennement touristiques dont le label UNESCO vient consacrer une notoriété sédimentée, et des villes récemment venues au tourisme, parfois de façon quasi concomitante à la désignation UNESCO.

Il nous a semblé légitime et important d'organiser ce séminaire de la Chaire UNESCO sur la question spécifique des sites urbains. La multitude des usagers, la complexité des espaces, la diversité des imaginaires qui y sont liés, la complexité des échelles d'inscription des faits touristiques, la perméabilité et le caractère non enclavé des espaces inscrits – qui pose la question du périmètre de manière intrinsèquement différente que dans le cas, par exemple, d'un site archéologique – la diversité des populations *a priori* concernées, la

coprésence qui implique une régulation souvent plus délicate, les rythmes ininterrompus induits par la non fermeture nocturne ou hebdomadaire des espaces publics urbains, posent la question du patrimoine et de ses rapports au tourisme de manière fondamentalement différente.

L'organisation et les objectifs de la Journée

L'organisation de cette journée s'appuie en partie sur la Chaire UNESCO « Tourisme, Culture, Développement » et son réseau UNITWIN, coordonné par l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'IREST. Ce réseau regroupe un certain nombre d'universités dont des départements ou des équipes travaillent sur l'articulation tourisme et patrimoine, y compris dans des espaces urbains patrimonialisés (Lima, Buenos Aires, Bologne, etc.)⁷ dont l'objectif est de promouvoir un système complet d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation pouvant contribuer à la formulation de stratégies de tourisme culturel pour le développement durable. Ce qui fonde notre intérêt commun, d'un point de vue pratique et théorique, est cette conjonction des champs de production du tourisme et du Patrimoine mondial – ce que Michael di Giovine appelle, influencé par Arjun Appadurai, l'*heritage-scape* dans son étude sur la construction des significations du Patrimoine mondial⁸.

L'objectif de cette journée est de favoriser le rapprochement entre les universités, les chercheurs, les praticiens, les gestionnaires et acteurs institutionnels, des mondes du tourisme, de l'aménagement et du patrimoine, en faisant le pari d'une fertilisation croisée des problématiques, des approches et des réflexions. La présence des étudiants des Masters Tourisme de l'IREST (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), mais aussi d'autres universités, permet également à cette journée de jouer pleinement son rôle éducatif.

Le colloque vise par ailleurs non seulement à faire avancer les connaissances sur les questions de la valorisation des sites, mais aussi à se donner un plan d'échange et de travail sur ces questions, y compris par la pérennisation de ces réflexions annuelles organisées par la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, développement ».

Quelques questionnements préalables motivent cette journée et seront exposés rapidement ci-après.

1. Déconstruire l'opposition tourisme vs patrimoine ?

Il s'agit tout d'abord de rappeler, rapidement, l'opposition proverbiale entre tourisme et patrimoine, opposition ancienne, fruit de « cultures d'entreprises » différentes. Ces propos sont aujourd'hui à dépasser, voire dépassés. L'opposition ne porte plus tant sur le fond que sur les outils maîtrisés par les uns et par les autres. Il ne s'agit pas de la dépasser « philosophiquement », ceci semble désormais acquis du moins dans les grandes lignes, mais de la dépasser sur le terrain, en se dotant d'outils appropriés (chartes, vocabulaire, outils de connaissance, de mesure et d'évaluation, dispositifs de régulation et d'aménagement).

⁷ La liste des universités membres se trouve à cette adresse : <http://www.univ-paris1.fr/ufr/irest0/menu-haut-irest/chaire-unesco/activites/universites-membres/>

⁸ Di Giovine Michael, 2008, *The Heritage-scape, UNESCO, World Heritage and Tourism*, Lexington Books, 542 p.

1.1 La relation tourisme et Patrimoine mondial

La relation ne va pas de soi, le terme tourisme n'étant pas présent dans les premiers textes, si ce n'est en tant que menace⁹. Il y a donc un long processus conduisant à l'articulation de façon étroite entre tourisme et sites du Patrimoine Mondial, qui passe par la résorption des craintes réciproques entre mondes du tourisme et monde du patrimoine.

En effet, le tourisme a souvent été perçu sous l'angle de la quantité, comme masse à gérer.

1.2 Gérer la quantité

Certains sites intègrent en amont la gestion des flux touristiques, du fait de leur impact vécu ou perçu par certains (gestionnaires, habitants) comme une « sur-fréquentation ». Mais celle-ci est souvent antérieure à l'inscription UNESCO. Dans d'autres cas au contraire, le label Patrimoine mondial de l'Humanité est perçu de façon croissante comme un moyen de développer la fréquentation touristique, d'inscrire les sites sur la carte du tourisme mondial. Il s'agit là d'accroître la fréquentation de sites, par la reconnaissance de leur valeur universelle et la médiatisation de ce regard extérieur.

Dans l'un et l'autre cas toutefois il n'est pas seulement question de quantités à gérer. Les options prises ont des conséquences sur la transmission des valeurs patrimoniales elles-mêmes. Prenons l'exemple de Bruges où on peut à la fois faire le constat d'une fréquentation forte du centre par des usagers touristes (en particulier entre autour de l'église Notre Dame, ou au beffroi dont l'accès est limité quantitativement, etc.) et le constat d'une fréquentation plus faible dans d'autres pôles muséaux et culturels qui ne dépassent pas les 60 000 visiteurs. Cela est conforme au plan de gestion de Bruges (1995) qui prévoit d'encourager la concentration du tourisme dans certains secteurs, tandis qu'une publicité réduite est faite pour les monuments jugés les plus fragiles. Cette politique de différenciation spatiale des espaces touristifiés à des fins de gestion de la fréquentation est également liée à une demande sociale émanant des habitants.

La gestion des flux est ainsi basée sur une catégorisation des usagers des espaces entre touristes et habitants, avec la difficulté que la double mission de préserver et transmettre les valeurs transforme ces deux catégories (résidents permanents, touristes) en adjuvant et alliés de la politique de gestion des sites. La différenciation des espaces est alors la technique utilisée. Elle est subsumée à l'impératif double de favoriser la transmission des valeurs patrimoniales d'un bien tout en permettant la pérennité de ce bien, y compris sur un plan social, en intégrant les populations dites locales.

Or le dossier de candidature mentionne parmi les critères celui de l'intégrité d'un site, définie comme « appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs »¹⁰. Cette définition est précisée plus loin, en mentionnant la nécessité d'être « d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ». On voit là poindre une possible aporie : pour protéger un bien il faudrait en réguler la fréquentation et les flux, en discriminant l'espace en zones de grand passage et zones de passages plus restreints, alors que la transmission adéquate de l'importance du bien est basée sur l'idée d'une intégrité spatiale.

⁹ Ainsi la référence au tourisme dans la Convention de 1972 a lieu dans l'article 11, lorsque sont évoqués les « dangers graves et précis ».

¹⁰ Dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, version 2008.

Cette réflexion liminaire montre les difficultés posées aux gestionnaires de sites, et donc la difficulté à arbitrer entre exigences, principes et demandes multiformes, notamment en ce qui concerne la gestion de flux.

Cette notion de flux même semble indiquer un écoulement homogène ; or la question de la transmission des valeurs patrimoniales, en dehors du mouvement qui caractérise le flux, va nécessiter une caractérisation des destinataires de ces valeurs. Cela signifie que la réception des valeurs est tributaire des représentations que l'on se fait des publics locaux et touristiques, par delà l'opposition binaire touristes / habitants. En effet, les habitants sont multiples, de même que le sont les visiteurs ou les touristes. Il n'y a pas *une* mais *des* transmissions.

2. Réfléchir sur les retombées économiques du Patrimoine Mondial

Cette connaissance intéresse beaucoup les acteurs du patrimoine (car elle peut légitimer les investissements faits sur le patrimoine) mais aussi les acteurs du tourisme (parce qu'elle améliore l'image d'un secteur qui a souvent mauvaise presse).

Mais les études et les statistiques qui donnent les **garanties méthodologiques suffisantes** pour apprécier sérieusement l'impact de l'inscription (ou sa plus-value) sur la fréquentation sont rares, et se limitent souvent aux cas d'étude empiriques. Or, généraliser à partir des cas d'études est un exercice qui présente des failles inhérentes : la catégorie « Patrimoine mondial » est une catégorie de valeurs (universelles) mais pas une « catégorie » économique.

Il ne s'ensuit bien entendu pas que cet impact n'existe pas. Comme le dit Jeff Morgan, « *The minute it goes on the list, it goes into Lonely Planet, Fodor's, Frommers* »¹¹ et depuis peu sur *Trip Advisor*. On observe d'ailleurs que pour des sites célèbres et très demandés, les visiteurs sont prêts à payer des sommes non négligeables pour avoir le droit de visiter¹².

Mais si les analyses ont montré que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial fonctionne comme un « label de reconnaissance », facilement lisible internationalement (le « logo » de l'UNESCO concurrence aujourd'hui en lisibilité et reconnaissance internationale les anneaux olympiques) et est en ce sens génératrice de retombées touristiques, on sait aussi qu'elle n'a un impact véritable que dans le cas des sites bien insérés déjà dans les systèmes de la mobilité internationale, correspondant à une approche de patrimoine qui s'inscrit dans des typologies patrimoniales plus « classiques », dans la plupart des cas situés à proximité des lieux réceptifs caractérisés par le balnéotropisme, l'héliotropisme, etc. Ce qui veut dire que la reconnaissance Patrimoine mondial a plus de probabilités d'avoir des impacts dans le cas d'une ville disposant un grand aéroport, située à proximité de réseaux autoroutiers, à côté des lieux touristiques anciens et consolidés, près des tropiques ou des zones tempérées¹³.

L'inscription est certainement un facteur favorable au développement, mais un facteur qui n'est ni nécessaire ni suffisant.

¹¹ Kugel Seth (2006), « Preservation: Sure, It's a Good Thing, but ... », *The New York Times*, 15 Janvier 2006

¹² Cf. Dixon, J.A., Pagiola, S. Agostini, P (1998), *Valuing the Invaluable : approaches and applications*, actes de colloque de la Banque Mondiale

¹³ Gravari-Barbas M., Jacquot S., (2008), « Estimation de l'Impact de l'inscription des sites du Patrimoine mondial », sous la direction de Rémy Prudhomme, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

3. Réfléchir sur les valeurs

C'est certainement l'orientation la plus riche à explorer, dans les rapports que les valeurs entretiennent avec le tourisme. Ce sont en effet ces valeurs universelles qui constituent l'essence du « patrimoine commun de l'humanité », indépendamment du pays où celui-ci est situé.

Cette « appartenance » du Patrimoine mondial à l'humanité toute entière contribue sans doute à générer aussi une relation affective, symbolique, imaginaire, entre le bien patrimonial et des populations de plus en plus nombreuses, de plus en plus étendues de par le monde, de plus en plus lointaines. Une multitude de liens affectifs relie les sites du Patrimoine mondial au reste du monde.

Cette relation contribue à drainer sur certains sites un public souvent nombreux, qualifié de touristique, qui vient chercher dans ces sites les émotions, les *stimuli* esthétiques, l'émerveillement, et au bout du compte une partie de lui-même – puisque il est lui-même, par définition en tant que co-producteur, un acteur du système des « valeurs universelles ».

Le caractère sémiophore et légitimant des sites du Patrimoine mondial est fondé sur leur capacité à instaurer des rapports avec un public universel. La question du tourisme est en ce sens consubstantielle à la portée universelle des sites du Patrimoine Mondial.

4. La question du rapport aux populations

On se heurte ici à un problème de fond qui est celui de la connaissance de ces populations. Dans la plupart des sites, on connaît en effet mal les caractéristiques des populations qui se partagent et qui souvent se disputent le patrimoine urbain. Ou bien, lorsque cette connaissance existe c'est très souvent pour insister sur la « segmentation » d'un « produit » qui serait à vendre de la manière la plus appropriée. Mais le questionnement ne réside pas là, mais bien dans la compréhension de l'appropriation possible ou souhaitable des différentes populations : tel groupe y cherche un ancrage légitimant, tel autre y tire ses moyens de subsistance, tel autre finalement y projette ses valeurs.

De manière générale, la distinction qui est souvent faite entre résidents permanents et touristes est relativement rapide. Ce dualisme est très simpliste et les réalités sont aujourd'hui bien plus complexes. Les touristes, les résidents secondaires, les visiteurs d'une journée, les promeneurs, les travailleurs expatriés, les immigrés, les étudiants, les mobilités d'affaires, les résidents régionaux ou de proximité forment (en fonction de la nature de chaque site) un ensemble bien plus complexe que celui qu'on esquisse souvent en faisant l'opposition entre touristes et résidents. Si celle-ci avait un sens il y a quelques décennies aujourd'hui elle ne saurait plus nous satisfaire. Les mobilités, de plus en plus prononcées, contribuent à faire de nous des êtres multi-territorialisés, entretenant des rapports complexes avec plusieurs endroits autour du monde...

Ces différentes populations pratiquent en effet le bien patrimonial de manière différente, elles lui attribuent des sens différents, elles s'y investissent éventuellement de manière inégale, y compris d'un point de vue économique. Peut-on dire que cette population est plus légitime que l'autre ? Peut-être, mais il est évident que sur les sites du Patrimoine mondial personne n'y est étranger, ils sont tous en quelque sorte dans la maison de l'humanité. Ces réflexions impliquent une approche nuancée dans l'étude de ces phénomènes et surtout une connaissance aussi fine que possible des publics qui fréquentent les sites du Patrimoine mondial (de leurs rythmes, de leurs attentes, mais aussi de leurs imaginaires), des motivations et des modalités de leur appropriation des lieux.

Comment s'adresse-t-on à ces groupes pour partager les valeurs du Patrimoine mondial ? Ce champ de questions nous amène aux problèmes de médiation : comment associe-t-on les différentes populations au projet ? Cette question pose aussi le problème de la communication, souvent complexe à mettre en place.

Comment gère-on la co-présence dans le même site ? Cette question ne renvoie pas seulement au problème de gestion de flux jugés trop importants, que la littérature considère souvent être le seul « vrai » problème du patrimoine, mais elle pose aussi le problème de la vacance (totale ou partielle) de certaines populations.

Comment gère-t-on les espaces urbains inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en garantissant l'égalité d'accès mais aussi le partage des charges ? Ceci n'est pas qu'un problème d'aménagement et de gestion mais aussi un problème éthique, politique et social.

De manière générale, comment « habite-t-on » le Patrimoine mondial urbain ?

5. Présentation de la journée

La journée est organisée selon trois temps forts.

La première séance porte de manière plus concrète sur la prise en considération des flux et circulations touristiques. Existe-t-il aujourd'hui une véritable réflexion en ce sens ? Les sites urbains français souffrent certes moins que d'autres sites du Patrimoine mondial d'une fréquentation « lourde », mais d'autres questions peuvent se poser en termes d'aménagement touristique. Comment accède-t-on au site ? Quelles sont les réflexions en termes de cheminements, d'accessibilité (autocars de tourisme par exemple), d'accessibilité des visiteurs à mobilité réduite ? Quels sont les aménagements « interprétatifs » (signalétique, parcours, cheminements) ? De quelle manière ces aménagements prennent-ils en compte les valeurs du Patrimoine mondial et leur présentation au public ?

Quelles sont les réflexions concernant les périmètres et leur éventuelle évolution ? Comment articule-t-on la gestion des périmètres aux zones tampon et au reste de la ville ? De manière plus générale, est-ce que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial est porteuse d'un nouveau regard ou de nouvelles exigences en termes d'aménagement touristique des sites inscrits ?

La deuxième séance concerne la manière dont on communique sur les sites urbains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial auprès du public touristique. Quelle est la plus-value du « label » UNESCO ? Comment peut-on s'y appuyer pour communiquer auprès d'un public touristique plus élargi ? Et quelles en sont les retombées ? L'inscription est-elle valorisable ? A-t-elle été valorisée sur les sites en termes touristiques ? Selon quelle stratégie ceci a-t-il été fait ? Comment communique-t-on plus généralement sur les valeurs du Patrimoine mondial afin de sensibiliser et impliquer les visiteurs ?

Enfin, la table ronde conclusive est consacrée aux plans de gestion, existants ou en préparation. Quelles sont les grandes questions concernant les plans de gestion à venir ? Comment le tourisme est-il intégré – *s'il l'est* ? Quelles sont les connaissances et les données disponibles concernant le tourisme qui permettent aujourd'hui de l'intégrer dans les futurs plans de gestion ?

Le plan de gestion est devenu dans le montage de dossier UNESCO un élément fondamental, comme le mentionne le paragraphe 108 des *Orientations* : « Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion

documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs. ». Il peut être mis en place ou préparé dans le cadre de la candidature. Sa forme est laissée relativement libre dans le cadre d'une nécessaire adaptation à des systèmes de planification variables, formels ou informels, dans les villes des pays du Nord.

Toutefois les villes constituent-elles un type spécifique de plan de gestion ? Notamment, ce que de nombreux auteurs sur la ville¹⁴ évoquent en termes de planification stratégique, d'urbanisme de projet, de débats participatifs, est-il intégré à la méthodologie de mise en œuvre des plans de gestion ou ces derniers relèvent-ils d'une autre façon de faire ?

Pour conclure : pour sortir de la bipolarité Patrimoine mondial et tourisme, il nous appartient de construire des outils de compréhension et d'analyse de ces deux notions. Ne pas réifier le tourisme signifie être en mesure de le cerner comme une réalité sociale complexe qui infuse la société contemporaine, en tant que fait social total.

Mais cela implique aussi de questionner la relation dialectique entre les deux notions, voire même de mettre en cause le fait que le patrimoine, en l'occurrence mondial, est une antériorité toute construite qui ne peut « qu'être donné » à la pratique touristique par laquelle elle est consommée. Il s'agit ainsi de se demander si le tourisme n'est pas (et comment ? selon quelles modalités, selon quels processus ?) un co-producteur de la valeur patrimoniale.

¹⁴ Voir notamment les travaux de François Ascher, notamment *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, Éditions de L'Aube, 2001.

PREMIERE PARTIE

GESTION DES FLUX TOURISTIQUES DANS LES SITES URBAINS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE ET QUESTIONS D'AMENAGEMENT

La gestion des flux touristiques dans les sites inscrits, modalités et conséquences :
l'exemple de Strasbourg – *Dominique Cassaz* p.24

Les effets urbains de la patrimonialisation d'un centre historique :
l'exemple de Nancy – *Denis Grandjean* p.30

Mise en tourisme d'un site urbain et Patrimoine mondial :
l'exemple de Provins – *Jean-François Robin* p.34

Débat 1 p.38

Chapitre 5

La gestion des flux touristiques dans les sites inscrits : modalités et conséquences L'exemple de Strasbourg

Dominique Cassaz
Direction de la Culture
Communauté Urbaine de Strasbourg

1. La Grande-Île

Strasbourg figure sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1988. Dénommé « Grande-Île », le site est délimité par l'Ill au Sud et le canal du Faux-Rempart au Nord. Il constitue le noyau historique qui abrite une grande part des fonctions centrales et commerciales de la ville. Sa superficie est de 90 ha, elle abrite 135 Monuments historiques inscrits ou classés.

Strasbourg a été le premier ensemble urbain français inscrit sur la liste des biens du Patrimoine mondial au titre des critères I, II et IV. Les deux premiers critères retenus concernent la cathédrale, sur laquelle portait d'ailleurs uniquement la demande initiale (lors de l'instruction, le site a été élargi à un ensemble urbain, conformément aux évolutions des conceptions patrimoniales de l'époque).

Au regard des attentes actuelles de l'UNESCO, la Grande-Île présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une inscription réalisée il y a plus de vingt ans :

- une forte notoriété patrimoniale et touristique et une authenticité du patrimoine
mais :

- une déclaration de valeur succincte qui va devoir être reprécisée
- un dossier porté par l'Etat et finalement peu approprié au niveau local
- pas de zone tampon
- pas de plan de gestion ni de cohérence avec les documents d'urbanisme dont le secteur sauvegardé créé en 1972 et dont la superficie de 73 hectares ne coïncide pas avec le périmètre de la Grande-Île inscrit au patrimoine mondial

2. Quel tourisme à Strasbourg ?

Un contexte régional favorable :

- l'Alsace accueille 11 millions de touristes par an
- l'Alsace vient d'être classée au top 10 des régions incontournables à visiter en 2010 selon le célèbre guide de voyage australien *Lonely Planet*
- Plus de 73% des visiteurs de l'Alsace sont motivés par la découverte culturelle (patrimoine, musée, vin gastronomie)

Pour Strasbourg plus précisément, le tourisme constitue un point fort de l'économie locale :

- 2 millions de nuitées annuelles. C'est un chiffre qui est en progression régulière, la fréquentation touristique n'a pas été affectée par la crise notamment grâce à l'arrivée

du TGV Est qui a permis l'accès à une nouvelle clientèle française (croissance +6% en 2008).

- Une clientèle excursionniste avec une durée moyenne de séjour de 1.7 jour

Un tourisme culturel qui repose essentiellement sur l'offre patrimoniale de la Grande-Île

- 742 000 promenades en bateau, attraction touristique la plus plébiscitée de Strasbourg
- 525 000 visiteurs pour les musées en 2008. La fréquentation des musées a augmenté de 39% en 2008, notamment grâce à l'exposition Strasbourg 1400 au Musée de l'œuvre Notre Dame et à l'ouverture du Musée Tomi Ungerer
- au niveau des visites que l'on quantifie précisément :
 - o 170 000 visiteurs pour la plate forme de la cathédrale
 - o 6 603 visites-découvertes pour individuels, chiffre en progression de 13% depuis 2 ans alors que le nombre de visites guidées collectives est en stagnation. Ce sont des visites plus pointues qui s'adressent aussi bien aux touristes qu'aux Strasbourgeois.
 - o pour le reste pas de comptage lorsque les accès ne sont pas payants (cathédrale, centre ville) ni d'étude qualitative.
 - o Une estimation de 3 millions d'entrée annuelles à la cathédrale



Figure 7 : La cathédrale de Strasbourg dans son contexte urbain (source : <http://whc.unesco.org>)

3. Les flux et la circulation touristique dans la ville

La politique de déplacement conduite par la Ville de Strasbourg n'est pas conçue uniquement pour les touristes mais leurs déplacements s'intègrent totalement au dispositif général mis en place :

- La piétonisation du centre qui représente 15 ha du centre-ville
- Les boucles de déplacement (la circulation de transit est interdite pour les véhicules privés). Les transports en communs constituent donc le système de déplacement le plus pratique pour accéder et traverser le centre-ville.
- Le stationnement est organisé avec des parkings relais et des pôles d'échanges voiture-tram-bus ou vélo. Des locations de vélo à l'attention des touristes sont incluses dans le « Pass » qui est une vente de prestations touristiques groupées.
- L'utilisation du tramway dont cinq stations sont réparties sur 2 km en traversée de la Grande-Île.

L'usage du tramway et des parkings-relais fonctionne très bien pour les touristes individuels : on leur propose un stationnement très économique et sécurisé sur une des 4500 places créées : le ticket coûte en effet 2,80€ pour l'ensemble des occupants du véhicule. Les parkings relais drainent 5% du trafic en semaine et 15% le samedi. Un stationnement plus onéreux est également possible en centre-ville sur une des 4 000 places de parking sur voirie ou en ouvrage.

- La gare ferroviaire draine une forte proportion de touristes individuels : elle est située à cinq minutes à pied et à deux stations de tramway de la Grande-Île.
- La politique de déplacement a également induit une reconquête des espaces publics avec une remise en cause du « tout voiture » dans le centre ville et l'objectif d'un meilleur partage de la voirie, notamment avec les piétons et les cyclistes.
- En ce qui concerne les touristes collectifs, la ville est en train de finaliser une dépose – reprise des bus de tourisme qui sera équipée d'un nouveau bureau de l'office du tourisme et de services d'accueil. Il s'agit de l'aboutissement d'une longue réflexion : une ancienne dépose de bus existait auparavant à Austerlitz (à 5 minutes de la cathédrale), aujourd'hui la nouvelle dépose est un peu plus éloignée (Etoile Sud) et plus facile à gérer pour la ville.

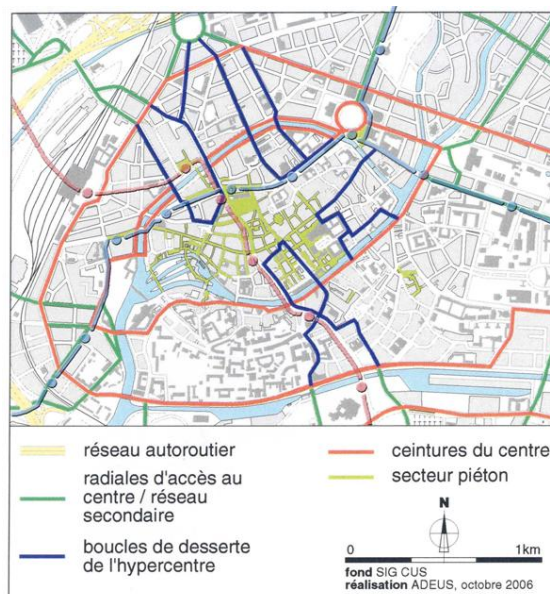


Figure 8 : Le réseau de circulation de la ville de Strasbourg

Les flux touristiques piétons sont essentiellement concentrés sur les deux grands quartiers touristiques : la Petite France et le quartier de la Cathédrale. C'est d'ailleurs le circuit qui est proposé par l'audio-guide mis au point par l'Office du Tourisme.

De nouveau, ce périmètre n'est pas celui de la Grande-Île et renvoie à la question de la mise en valeur de l'ensemble du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial et du potentiel qui pourrait être proposé : l'architecture d'hôtels particuliers du XVIII^e siècle de la rue Brulée ou place Broglie ou encore l'architecture du XIX^e Place de la République, Grandes Boucheries sont tout autant intéressantes. Les professionnels du tourisme (les rédacteurs du guide Michelin par exemple) misent quant à eux sur un « produit touristique qui a fait ses preuves » et qui répondrait aux attentes des touristes. L'image patrimoniale de la ville repose donc sur une vision délibérément partielle du patrimoine strasbourgeois.

Peu ou pas d'aménagements interprétatifs ont été réalisés. On peut néanmoins citer les balades strasbourgeoises, qui sont constituées de six promenades dans la ville, répertoriées sur un guide papier vendu par l'Office du tourisme. Sur le terrain, les bâtiments sont répertoriés par une petite plaque émaillée, sans surcharge signalétique. Ces promenades permettent de sortir des traditionnels secteurs touristiques. Le dispositif reste limité car conditionné à l'acquisition du guide (1600 guides vendus en 2009).

Le marché de Noël est l'événement phare de la saison touristique strasbourgeoise. Il est en grande partie organisé en régie par les Services de la ville. Chaque année celle-ci est parée, un immense sapin est dressé place Kléber, les commerces sont décorés avec soin et inventivité. Un programme d'animations culturelles et festives est mis en place. Des villages sont disséminés à travers la ville, principalement dans la partie touristique de la Grande-île. Les villages sont regroupés par thématique mais n'échappent pas à une certaine hétérogénéité. Avec une fréquentation officielle de deux millions de visiteurs, il est très difficile de se déplacer à pied dans et autour du marché. En revanche, le dispositif de gestion des déplacements urbain (transport en commun, stationnement) fonctionne efficacement.

Les élus et les services continuent à travailler sur le sens de cet événement. Il s'agit de faire en sorte qu'il ne soit pas seulement une affaire commerciale. Cette année le village des enfants (sans activités commerciales) a été inauguré. Une commission d'attribution a par ailleurs été créée afin de vérifier la qualité des produits artisanaux vendus sur les nouveaux emplacements. Le défi à relever est de pouvoir organiser cet événement sans empêcher les Strasbourgeois de vivre dans leur ville mais aussi de leur redonner la fierté de le faire partager.

4. Les constats

Si la gestion des flux est bien conduite du point de vue technique, la concentration des points d'intérêt centraux dans le périmètre restreint de la Grande-Île peut créer à certaines périodes de l'année et à des périodes précises, des phénomènes de concentration des flux qui entraînent une saturation physique des espaces publics et un possible phénomène de rejet de la part des habitants qui ne trouvent plus forcément leur compte dans l'usage du centre historique.

En fonction de ce constat, il est d'ailleurs opportun de préciser que, bien que les bâtiments de la Grande-Île soient globalement très bien entretenus, le taux de logements vacants y est un des plus forts de la ville.

La connaissance des publics et de leurs pratiques est par ailleurs très faible, du fait de l'absence d'un observatoire du tourisme et d'enquêtes qualitatives spécifiques à Strasbourg.

Une grande partie des visiteurs échappe en effet aux comptages car ils ne visitent pas de lieux payants et se satisfont de la découverte libre de la cathédrale et des quartiers historiques. Par ailleurs, les chiffres de fréquentation connus pour les sites culturels ne permettent pas de distinguer publics locaux et publics touristiques. Une meilleure connaissance des publics pourrait permettre de renouveler l'offre touristique, de proposer des outils de découverte plus variés et certainement de mieux répartir les visiteurs sur le territoire.

5. Les projets

La réflexion concernant le plan de gestion est en phase d'amorce et la mise en place d'un comité de pilotage, qui sera présidé par le Maire, a été validée et est en cours de composition. Pour ce projet totalement transversal, c'est un premier pas qui, au niveau d'une grosse collectivité, constitue déjà une avancée (à Strasbourg les deux administrations Ville et la Communauté Urbaine sont confondues, elles ont le même personnel ; une Direction générale regroupe cinq pôles et une trentaine de directions dont plus de la moitié sont concernées par la gestion de la Grande-Île). C'est donc un énorme chantier.

En outre, un ambitieux projet de reconnaissance patrimoniale de la Neustadt, ville nouvelle construite sous la période d'occupation allemande (1870-1914) est en train de se mettre en place afin d'engager une nouvelle demande d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, certainement partagée avec d'autres villes du même type (comme Metz en France et d'autres villes allemandes). Dans ce cadre, Strasbourg est en train de signer une convention d'étude avec le Service régional de l'inventaire afin de disposer d'une meilleure connaissance de ce patrimoine. En élargissant le patrimoine présenté, la ville souhaite permettre une meilleure diffusion des touristes sur le territoire. Le projet d'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » complète cette dynamique.

Enfin, la ville vient de lancer une étude de stratégie de développement touristique dont les résultats pourront certainement alimenter le volet tourisme du plan de gestion.

Chapitre 6

Les effets urbains de la patrimonialisation d'un centre historique : l'exemple de Nancy

Denis Grandjean

Adjoint au maire pour l'urbanisme et le patrimoine
Ville de Nancy

Le patrimoine est très présent à Nancy, comme objets architecturaux et comme paysage urbain. Il est donc difficile de mener des projets d'urbanisme sans être confronté en permanence au patrimoine, ce qui justifie l'association de l'urbanisme et du patrimoine dans une même délégation politique.

Cet ensemble patrimonial est particulièrement connu pour ses trois places édifiées au XVIII^e siècle, et inscrites en 1983 au Patrimoine mondial de l'UNESCO : la place Stanislas, la plus renommée, et à proximité, la place de la Carrière et la place d'Alliance.

Cette intervention analysera d'abord l'effet urbain tout à fait spectaculaire qui a suivi les travaux de restauration de la place royale (place Stanislas) en 2005, effet urbain qui n'a pas vraiment été perçu au départ dans la mesure où la démarche à l'origine du projet était avant tout patrimoniale. Ce succès est sensible à travers la fréquentation quotidienne de la place par les Nancéiens et les visiteurs, mais aussi par la fréquence des événements dont elle constitue le cadre : cette nouvelle donne pose donc la question de la relation entre la restitution de cette place (labellisée « Patrimoine mondial ») et les flux de fréquentation locaux et extérieurs.

On exposera ensuite les projets novateurs conduits par Nancy en termes de politique touristique. Nancy ambitionne en effet aujourd'hui de conduire une politique touristique plus mutualisée, notamment avec d'autres villes de la région comme Metz. Cette ambition se traduit par une restructuration de l'Office du tourisme destinée à le mettre en ligne sur une échelle plus métropolitaine. On s'attachera enfin aux outils de gestion de ce patrimoine mondial.

1. La restitution de la place Stanislas : une reconquête patrimoniale et urbaine

Ce site du Patrimoine mondial, centré autour des trois places que l'on a évoquées, se situe au cœur d'une ville moyenne (110 000 habitants dans la commune, 300 000 dans la communauté urbaine). Le rôle de l'intercommunalité n'est pas neutre dans la requalification patrimoniale de ce site dans la mesure où les travaux ont été financés à moitié par le Grand Nancy (4 millions d'euros sur 8 millions au total). En effet, contrairement à beaucoup d'autres villes en France où le patrimoine reste de compétence strictement communale, c'est ici la Communauté Urbaine (qui réunit 20 communes dont certaines sont de quelques milliers d'habitants) qui a pris en charge la restitution de la place au titre de la compétence voirie. Ainsi, dès la question du financement, l'appartenance de ce site « Patrimoine mondial » à un ensemble plus large que la ville centre était admise : tous les Grands Nancéiens se sont sentis concernés par le renouveau de la place.

Une fois restituée, la place Stanislas a connu un succès spectaculaire, sur le plan patrimonial mais aussi sur le plan urbain. D'une part, l'architecte en chef des Monuments historiques lui a redonné l'esprit de la place royale de 1755, année de livraison par l'architecte Emmanuel Héré, et lui a rendu une lisibilité indiscutable. Elle a d'autre part gagné en confort : la place a en effet été soustraite aux véhicules, mettant fin à un important flux de transit (18 000 voitures par jour ; il faut rappeler que la place était déjà interdite au stationnement depuis l'inscription sur la liste des biens du Patrimoine mondial) qui a permis sa reconquête par les piétons.

Ce retentissement urbain n'a pas été éphémère puisque, même une fois l'effet de curiosité passé, la place Stanislas est vraiment devenue le lieu central de monstration de la ville, le lieu central de rencontres où se mêlent à la fois touristes et Nancéiens. Cet effet urbain a conduit la municipalité à modifier les systèmes de transport et de circulation (outre les modifications liées à la piétonisation). En outre, le succès de la restitution de cette place conduit à reconsidérer des projets urbains de centre-ville en prenant en compte cette fréquentation et cet engouement (il a par exemple permis de reconsidérer avec une exigence nouvelle d'autres places importantes dans d'autres quartiers de la ville). Concernant l'analyse de ces nouveaux flux, il est difficile de distinguer les flux proprement touristiques et la fréquentation classique. On peut néanmoins observer une fréquentation plus importante l'été constatée par la présence de nombreux cars de tourisme et la fréquentation des restaurants. L'Office de tourisme et les principaux musées de la ville étant localisés sur la place, on peut par ailleurs disposer d'éléments de comptages et estimer l'augmentation de la fréquentation touristique estivale de la place entre 15 et 20%.



Figure 9 : La place Stanislas requalifiée (source : <http://whc.unesco.org>)

L'inscription du site au Patrimoine mondial est importante en termes d'attractivité touristique, puisque ce label apporte une forme de crédibilité patrimoniale élevée, qui compte beaucoup dans la rédaction des dépliants et autres documents d'appels. La municipalité soutient également cet intérêt par des événements qui mêlent à la fois culture, patrimoine, histoire et tourisme : on peut citer l'année de L'école de Nancy en 1999, destinée à mettre en évidence les acquis de la fin du XIX^e siècle et de l'Art nouveau à Nancy, « Les Lumières à Nancy » en 2005, avec le 250^{ème} anniversaire de la place, événement qui a été l'occasion de la restaurer et de mettre en œuvre toute une série d'expositions et d'animations sur le XVIII^e siècle à Nancy et en France. En 2013 est prévue une année de la Renaissance qui mettra en évidence le Nancy médiéval et l'influence des Ducs de Lorraine. Ces opérations, qui ont lieu

environ tous les 5-6 ans (soit une par mandat) ont des effets très lisibles et quantifiables en terme de retours touristiques. En 2005 par exemple, lors de l'année des Lumières à Nancy, les hôtels et les restaurants ont enregistré de fortes hausses de l'ordre de 25%.

2. Les spécificités de la politique touristique nancéienne

Nancy a-t-elle une politique touristique spécifique par rapport à ce label « patrimoine mondial » ? Deux approches coexistent actuellement.

D'une part, la mutualisation de l'Office du tourisme nancéen avec d'autres Offices du tourisme de la Région Lorraine traduit la volonté de faire du patrimoine mondial nancéen la tête d'un réseau de toute une série de sites touristiques à l'échelle de la Lorraine, voire à l'échelle transfrontalière, en travaillant avec le Luxembourg par exemple. Il s'agirait de faire de Nancy et de son patrimoine un point d'appel vers toute une déclinaison de formules touristiques permettant de visiter d'autres villes intéressantes comme Lunéville ou Bar-le-Duc. D'autre part, il faut prendre en compte le processus de métropolisation en cours entre Metz (pour laquelle il faut noter l'ouverture récente du musée Pompidou-Metz) et Nancy. Nancy travaille actuellement beaucoup avec Metz afin d'enrichir leur complémentarité, de développer des produits communs aux deux villes, et d'inciter à voir les deux villes dans une même découverte.

En dépit de ces ambitions, on peut estimer que Nancy ne valorise encore pas suffisamment le label Patrimoine mondial dont elle est dépositaire. Cette situation s'est améliorée depuis 2005, mais il existe encore une forte marge de progression.

3. Les outils de gestion du Patrimoine mondial à Nancy

Contrairement à d'autres sites, la question de la gestion du bien du Patrimoine mondial est assez simple à Nancy dans la mesure où le site inscrit au Patrimoine mondial est très facilement identifiable, avec ses trois places et leurs rues adjacentes, ce qui représente une trentaine d'hectare.

La gestion est en outre facilitée par le fait qu'elle peut s'adosser à des systèmes de protection nationaux qui sont extrêmement efficaces. Toutes ces places sont en effet classées au titre des Monuments historiques et sont donc sous le régime de la loi de 1913 qui garantit une forte vigilance des services de l'Etat (aucun édifice ne peut être modifié sans l'accord de l'Inspection Générale des Monuments historiques avec souvent l'avis de la Commission Nationale des Monuments Historiques). Nancy possède par ailleurs l'un des plus grands Secteurs sauvegardés de France (150 ha, soit 1/10 de la commune), sur lequel intervient l'Architecte des Bâtiments de France. Le Secteur sauvegardé, qui date de 1996, est en cours de révision afin d'actualiser et de renforcer les règles de gestion de l'espace « Patrimoine mondial » au cœur du Secteur sauvegardé. Aujourd'hui, la municipalité souhaite disposer de règles plus précises qui puissent être anticipées et prises en compte par tous les acteurs qui interviennent sur ces places : cafés, restaurants, commerces. On souhaite notamment éviter la multiplication de ces cafés et commerces sur la place de la Carrière qui est une place résidentielle, comme la place d'Alliance, et éviter une forme de banalisation de ces espaces. Cette stratégie d'urbanisme doit être argumentée. Pour que ces règles soient les plus pertinentes possibles, la Communauté Urbaine a confié une étude à l'Architecte en chef (80 000 €) consistant en une analyse de la typologie architecturale des trois places et des espaces attenants, de façon à en tirer des règles précises pour les vitrines, les enseignes, les travaux à faire sur les immeubles, les toitures, les percements, les questions liées aux énergies

nouvelles (capteurs solaires, isolation), etc. Cette étude devrait se conclure d'ici quelques mois et sera intégrée dans la révision du Plan de Sauvegarde. Les abords du site UNESCO se situent également en Secteur sauvegardé ce qui permet une maîtrise complète en terme réglementaire. Les propositions de gestion constitueront un cahier des charges spécifique à la ville XVIII^e, fondu dans le règlement de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur après sa révision.

On peut donc affirmer que Nancy est une ville heureuse avec son Patrimoine mondial.

Chapitre 7

Mise en tourisme d'un site urbain et Patrimoine mondial : l'exemple de Provins

Jean-François Robin
Directeur de l'Office du tourisme
Provins

Si avec la cité médiévale de Provins on se place à une échelle beaucoup plus modeste que les villes de Nancy ou de Strasbourg, les problématiques et les difficultés restent souvent similaires.

Cité médiévale du XI^e, XII^e et XIII^e siècle, Provins se situe à une centaine de kilomètres de Paris (entre une heure et une heure et demie de trajet en voiture), au Sud-Est de la Seine-et-Marne, administrativement en région Ile de France, historiquement, en Champagne.

L'histoire de Provins, marquée par les foires de Champagne, grands rendez-vous commerciaux de l'Europe occidentale, et dont Provins a été le théâtre pendant plus de deux siècles, a fortement marqué le paysage urbain. Ces rencontres ont légué à la ville un ensemble patrimonial complet de l'architecture médiévale, qu'elle soit civile, militaire ou religieuse : maisons de marchands et Tour César, remparts (dont 3 km sont encore visibles sur les 9 qui existaient au Moyen-Age), collégiale Saint Quiriace etc.

Fort d'un patrimoine important (58 monuments classés ou inscrits) composé à l'époque de nombreux éléments en ruine ou non sécurisés, d'un emplacement privilégié au carrefour de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Ile de France, et de sa proximité avec des sites touristiques majeurs (Paris, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte, mais aussi Eurodisney qui a ouvert ses portes en 1992), Provins a développé une activité touristique assez récemment, il y a une quinzaine d'années.

Les élus, conscients de l'intérêt exceptionnel de ce patrimoine vont mener une réflexion avec l'Architecte en chef des Monuments historiques, pour une mise en valeur des monuments à des fins économiques et notamment touristiques. Ainsi, à partir de 1993 la ville met en place un vaste programme de tourisme culturel axé sur les principes suivants :

- la restauration des Monuments historiques
- la rénovation de l'environnement urbain (enfouissement des réseaux par exemple)
- la valorisation des sites et monuments par des animations, spécificité de Provins (volonté d'expliquer le patrimoine par des animations)
- l'accueil et la promotion

Ce programme s'accompagne également des démarches pour l'inscription de Provins sur la liste du Patrimoine mondial. En 2001, Provins est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial, ce qui a pour effet immédiat une hausse de sa fréquentation touristique, notamment internationale. La typologie de visiteurs évolue vers un public très intéressé par l'histoire et le patrimoine.

1. Accueillir les visiteurs

La reconstruction d'un espace d'accueil est une page importante dans le développement touristique d'un territoire dont le nombre de visiteurs à l'image de leurs exigences ne cesse de croître. Au-delà de sa politique patrimoniale, Provins doit relever le défi permanent du renouvellement des animations comme celui des services.

La restructuration de l'espace d'accueil participe de cette volonté par l'aménagement de :

- une halle couverte de 400 m² répondant à un besoin majeur des groupes, des scolaires et des familles
- un bâtiment sanitaire comportant des toilettes adaptées aux plus petits avec un point nurserie
- un logement de gardien et trois espaces susceptibles d'accueillir des activités telles que location de vélos etc. qui complète cet équipement autour d'une large esplanade équipée d'une aire de jeux
- deux aires de service pour les campings cars
- un parking pour les motos

Les infrastructures d'accueil ont volontairement été positionnées à l'extérieur des remparts ainsi que les parkings visiteurs et l'office de tourisme, le principe étant d'orienter les flux vers un lieu afin de mieux diffuser les touristes sur le territoire. Les sites accueillant les spectacles (infra) sont également aménagés en périphérie (le long des remparts) dans la mesure où la fréquentation pouvant atteindre 1000 personnes par spectacle, ce qui serait difficilement gérable au cœur de la ville.

Les monuments les plus visités sont en revanche au cœur de la cité médiévale. La ville haute constitue en effet le périmètre le plus visité aujourd'hui ; la ville basse, qui dispose également d'un patrimoine important, fait l'objet de restaurations plus récentes. Aujourd'hui l'essentiel de la fréquentation est orientée vers la ville haute.

Une autre phase sera entamée prochainement dans le cadre d'un financement du pôle régional touristique qui verra la réalisation d'un espace promotionnel pour l'offre touristique du Pays du Grand Provinois, projet préfigurant la mise en place d'un office de tourisme de pôle à Provins. L'ensemble de ces aménagements représente un coût de 3,5 millions €.

Par ailleurs, en 2003, une signalétique « Provins Patrimoine Mondial de l'Humanité » a été mise en place sur les autoroutes, les nationales et départementales dans un rayon de 100 kms autour de Provins. *Intra muros*, un jalonnement touristique composé de lutrins, plans et bornes en français et anglais intègre la ville haute et la ville basse.

Aujourd'hui, la révision du PLU permet de faire le point notamment sur l'accès des voitures dans le centre historique et d'instaurer des règles pour les ouvertures de commerces dont les demandes sont en forte progression.

La ville de Provins s'est ainsi dotée d'un outil et d'une infrastructure d'accueil permettant de répondre aux attentes des visiteurs et à une gestion des flux adaptée tout en respectant le cadre et la qualité de vie des habitants.

2. Expliquer le patrimoine, créer une ambiance, accueillir le public : des enjeux importants

Expliquer le patrimoine reste un enjeu important dans la mesure où les foires de Champagne sont peu connues du grand public. Outre la nécessaire restauration destinée à

rendre les monuments accessibles, le patrimoine a été thématisé afin d'en favoriser la compréhension.

Une maison de marchand du XII^e fait par exemple l'objet d'une scénographie, accompagnée d'audio-guides, afin d'expliquer l'importance des foires de Champagne. Autre exemple, la puissance comtale est évoquée avec le donjon, symbole de la puissance des Comtes de Champagne, et par une scénographie audio-visuelle dans les différents niveaux de la Tour. Les ordres religieux seront traités dans l'église Saint Ayoul (actuellement en travaux de restauration) dans laquelle l'abside évoquera les ordres religieux au Moyen-âge.

Suite au classement au Patrimoine mondial, Provins a développé des visites thématiques traitant du périmètre classé avec :

- des guides conférenciers du patrimoine
- un système de visite audio-guidé en plusieurs langues
- en 2010, un système de visites vidéo guidées sur tout le territoire du Provinois.

Les scénographies dans les monuments se sont récemment développées comme par exemple l'ouverture d'une animation audiovisuelle dans le donjon.



Figure 10 : Thématisation, scénographie et animations autour du patrimoine médiéval de Provins (source : Office de tourisme de Provins).

Créer une ambiance dans la ville constitue un autre défi. Aujourd'hui, les visiteurs souhaitent être émus, surpris.

Cette ambiance est suggérée :

- par le mobilier urbain

- par les aménagements destinés à accueillir les spectacles programmés quotidiennement dans les remparts qui évoquent les grands thèmes médiévaux tels que la chevalerie, la fauconnerie
- par un programme événementiel destiné à attirer les visiteurs lors des périodes à faible fréquentation. Ces rendez-vous évoquent le passé de Provins, parfois en nocturne afin d'augmenter la durée de séjour des visiteurs et la fréquentation hôtelière.

Par ailleurs, en 2008, un comité scientifique du patrimoine, présidé par l'Architecte en chef des Monuments historiques, a été créé à l'initiative de la ville. Ce comité associe des historiens, des sociétés savantes, des enseignants, des associations de Provins. Les travaux de ce comité ont permis de dresser un état des lieux des informations ou contenus historiques délivrés aux touristes, à la presse etc.

Tous les projets scénographiques, de présentation ou visites des monuments sont soumis également à l'avis du comité scientifique du patrimoine.

Débat 1

Gestion des flux touristiques dans les sites urbains inscrits sur la liste du Patrimoine et questions d'aménagement

Modérateur :

Xavier Bailly, directeur du Patrimoine
Amiens Métropole

Pour commencer le débat, Michèle Prats rappelle que le Maire de Provins est à l'origine de la suppression de l'avis conforme dans les ZPPAUP, ce qui a fait beaucoup de bruit dans le monde du patrimoine. La révision du PLU de Provins est elle aussi jugée problématique. ICOMOS France a reçu de nombreuses plaintes et envisage de lancer une expertise sur le problème posé par la révision du PLU. Il s'agit en réalité du premier acte de la réflexion qui va être lancée au sein d'ICOMOS sur la ville de Provins dans le cadre de la préparation du bilan qui doit être fourni en 2011 sur l'état du bien, procédure classique qui, dans ce cas de figure, est en outre motivée par un grand nombre de plaintes. La menace de disparition du couvert végétal qui masquait l'urbanisation peu qualitative qui s'est étendue sur le plateau (zones commerciales, CHU, etc. qui ne sont pas vraiment à la hauteur d'un Patrimoine mondial) constitue l'un des principaux problèmes à souligner. Or, le nouveau PLU envisage la suppression de ce couvert végétal, en lien avec le projet d'établir une desserte directe entre la vieille ville et le plateau. Une autre réflexion sur la desserte qui éviterait de porter atteinte à ce couvert végétal, qui est l'écrin et la préservation de Provins, pourrait permettre d'envisager des solutions alternatives. Selon elle, il faut bien comprendre que l'enjeu de ce problème, c'est le maintien de Provins sur la liste du Patrimoine mondial.

A ce sujet, Jean-François Robin invite les participants à venir à Provins rencontrer le Maire car certains éléments n'ont peut-être pas été compris. La restauration du patrimoine de Provins est conduite de manière très dynamique en prenant bien soin que l'activité touristique ne nuise pas au patrimoine. En tant que responsable du tourisme ayant travaillé sur d'autres sites, M. Robin trouve que dans le cas de Provins, le travail est conduit de manière judicieuse, en termes touristique et patrimonial, ce qui n'est pas le cas partout.

Michèle Prats tient à rappeler que la ville de Dresde avait aussi développé une attention tout à fait particulière à son patrimoine.

Maria Gravari-Barbas se demande si les dysfonctionnements qui ont été pointés relèvent spécifiquement du tourisme. Quels sont les dépassements de règles qui doivent être mis sur le compte du tourisme par rapport à d'autres modifications de règlements qui relèvent d'autres politiques urbaines?

Jean-François Robin confirme qu'aujourd'hui, le maintien de la qualité de vie des habitants constitue le principal souci de la municipalité. Pour cela, on promeut l'activité touristique, mais l'on ne désire pas qu'elle devienne le premier levier de développement économique. Dans la ville, il y a des habitants, des exploitations agricoles et il n'est pas

question de stériliser cette ville. Si la restauration du patrimoine se poursuit, ce qui est actuellement le cas, pour le rendre accessible au public dans de bonnes conditions, avec des scénographies qui ne dénotent pas avec la vocation de ce patrimoine, les développements urbains qui ont été évoqués sont quand même assez éloignés du centre historique. Les verrues localisées dans les entrées de ville (comme la distillerie située à l'entrée de la ville qui va être rasée dans les mois qui suivent) ne constituent pas une inquiétude pour l'activité touristique.

Maria Gravari-Barbas se demande si dans le cas de Provins, le tourisme apparaît comme un prescripteur de patrimonialisation ou est-ce l'inverse ?

Jean-François souligne que Provins s'est retrouvée avec un patrimoine très important, en ruine et non sécurisé, il était dangereux de se promener dans les fossés des remparts il y a quelques années (des pierres tombaient etc.). De la rencontre entre l'Architecte en chef des Monuments historiques et le Maire de la ville est née l'idée selon laquelle la restauration du patrimoine était nécessaire en termes de sécurité mais pourrait également donner un nouvel élan économique à Provins par la mise en tourisme. Il s'agit donc d'un pari, à une période donnée (milieu des années 1980) entre deux hommes et les services de l'Etat qui ont travaillé sur ce dossier. S'il n'y avait pas eu cette rencontre, il n'y aurait plus de patrimoine à Provins, il n'y aurait plus de remparts.

Anne-Françoise Pillias, actuellement au Secrétariat d'Etat pour le développement de la région capitale où elle s'occupe du tourisme et de la culture, apporte des précisions sur le cas de Provins qui constitue un cas d'école intéressant. En 1983 ou 1984, M. Peyrefitte, ancien Ministre, écrit à Paul Quilès, alors Ministre de l'Equipement, pour demander à bénéficier d'une politique particulière de l'Etat, la politique et l'opération Grands Sites, parce qu'il y avait de l'argent à la clé. Malgré les 58 monuments historiques classés qui assurent déjà un apport financier de l'Etat à leur restauration par la ville ou les particuliers, le besoin d'intervention, sur les remparts en particuliers, était immense. L'opération Grand Site a été acceptée et effectuée, dans le cadre d'un programme particulier, appuyé sur une réflexion complète aussi bien sur l'accueil que sur le choix des éléments à restaurer et à réhabiliter. Cette opération Grand Site s'est accompagnée de la création d'une ZPPAUP (et non d'un Secteur sauvegardé, ce qui aurait été bien plus souhaitable dans la mesure où les moyens de mise en œuvre et de contrôle ne sont pas du tout les mêmes dans une ZPPAUP et dans un Secteur sauvegardé). Provins a donc fait certains choix intéressants pour faire tomber des financements afin de remettre en état un patrimoine très dégradé. Il faut rappeler qu'au XIX^e siècle, on a hésité entre Carcassonne et Provins pour la restauration des remparts, c'est finalement Carcassonne qui a été choisie et Provins est restée une belle endormie. Il n'y a pas eu de destruction, mais un lent délitement qui a été très préjudiciable. Pendant longtemps, on s'est intéressé au patrimoine mais pas au tourisme dont on n'a commencé à se préoccuper qu'à partir des années 1990. Ainsi, pendant une dizaine d'années, on a pensé la restauration et la valorisation sans penser le tourisme, mais comme une conquête vers le tourisme. Il y a là une recherche de flux touristiques qui amèneraient une espèce de manne, notamment avec les tournages de films qui ont été très nombreux (la majorité des films tournés il y a une quinzaine d'années dans un décor médiéval l'ont été à Provins, même si l'action était censée se passer ailleurs) à une certaine époque.-Ainsi, en plus de cette conquête touristique, une image touristique de Provins s'est créée à travers les films. Il s'agit donc d'une démarche de conquête touristique. Parallèlement, Provins fait face à de très gros problèmes de paupérisation de l'habitat ancien en ville haute et en ville basse dont il ne faut pas négliger l'intérêt patrimonial. Dans quel état se trouve la réflexion sur les logements de la ville haute et de la ville basse qui étaient en train de se paupériser il y a une dizaine d'années ? C'est très

important parce que dans le tourisme, si la ville est vide, sans habitant, comme à Carcassonne, c'est un énorme problème, par rapport aux commerçants, aux habitants, pour l'entretien des immeubles etc.

Sébastien Jacquot pose la question de savoir si, dans le cas des trois villes ici exposées, les acteurs se sont nourris, dans leurs pratiques et dans le cadre du montage ultérieur d'un plan de gestion, d'autres expériences de sites du patrimoine mondial ? Il y a bien sûr l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) comme structure de réflexion commune entre les villes. Est-il possible de dégager des cas emblématiques ou du moins proches de la situation de chacune des villes qui alimentent votre réflexion ou est-ce que vous menez en interne, de par les spécificités des cas nancéiens et strasbourgeois, des réponses aux problèmes posés par la gestion des flux ou par les questions d'aménagement ?

Dominique Cassaz évoque certes l'OVPM, mais aussi l'Association des sites français, où il est bon de retrouver des acteurs qui connaissent les mêmes problématiques que dans sa ville. Mais des pistes de réflexion sont également lancées en interne, sachant qu'il faut se heurter à la difficulté majeure que constitue la question de la transversalité. Par exemple, on peut se poser la question du lien entre le problème des logements vacants à Strasbourg et le tourisme. C'est tout l'intérêt du plan de gestion qui va permettre de poser des questions novatrices en se donnant les moyens d'y répondre de façon transversale. Mais cela n'est pas facile dans la mesure où ce genre d'études doit être commandé, et ne constitue pas forcément la première mission d'une ville. Les élus ont des préoccupations plus rapides que ce genre de choses qui relèvent de préoccupations sur le long terme.

Xavier Bailly souligne que cette précision pose la question de la transversalité de la question au sein d'une collectivité où chacun est dépositaire d'une partie des problèmes. Est-ce que confier une mission à l'Architecte en chef peut être une solution ?

Pour Denis Grandjean, cela revient à élaborer un matelas de connaissances très techniques par un acteur ayant une légitimité indiscutable. Nancy travaille avec un Architecte en chef qui a réussi une restitution remarquable de la place Stanislas, par rapport à son prédécesseur d'il y a deux siècles et demi, Emmanuel Herré, ce qui lui donne un poids très important. Sa participation à l'étude de vocation des trois places (espace qui correspond globalement à l'espace « Patrimoine mondial ») est rassurante. C'est l'architecte le plus qualifié qui a été choisi pour ce travail, mais il n'est pas seul, il est accompagné d'un groupe de pilotage qui associe l'Architecte des Bâtiments de France, l'Inventaire, tous les services susceptibles d'être concernés. Cette étude est destinée non pas à établir un règlement de gestion spécifique, mais à conférer une certaine lisibilité aux documents de planification. En France, les dispositifs sont déjà eux-mêmes complexes, entre le PLU et le Secteur sauvegardé qui est un document d'urbanisme à part entière (aujourd'hui, les deux ne sont plus en contradiction dans la mesure où le PADD doit tenir compte de ces différents éléments). Un document spécifique pour le plan de gestion UNESCO rendrait le dispositif encore plus complexe. Notre Plan de sauvegarde est suffisant comme outil de gestion du site Patrimoine mondial et de ses abords, les zones tampons, d'autant plus qu'à Nancy le site inscrit au patrimoine mondial est entièrement inclus dans le périmètre beaucoup plus vaste du Secteur sauvegardé. Par ailleurs, il faut bien insister sur le fait que les villes patrimoniales doivent rester des villes vivantes, ce qui permet de revenir à la question des logements vacants que l'on gère à Provins et ailleurs comme on peut. Pour ce genre de problème, ce sont plutôt des outils comme les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permettent une reconquête vivante du patrimoine et d'éviter d'en arriver à un ensemble patrimonial déserté des habitants, avec des vitrines au rez-de-chaussée et des espaces de

stockage à l'étage. Nous sommes tous confrontés à cette nécessité de garder des villes qui reçoivent le tourisme tout en vivant elles-mêmes. Les outils utiles et opérationnels pour ces questions sont davantage à trouver dans le droit commun que dans les outils spécifiquement patrimoniaux.

Dans une question adressée aux trois intervenants, Yves Darcourt-Lézat (animateur de la plateforme paysage et prospective auprès de l'école du paysage) remarque que l'approche prospective n'a quasiment pas été abordée dans les trois interventions. En forçant le trait, le discours dominant consiste à dire que « notre futur consiste en la valorisation de notre passé, tourisme oblige ». Dès lors, l'ancrage patrimonial n'a-t-il pas tendance à occulter la vision à long terme, l'anticipation stratégique et l'effort d'intégration autour des valeurs qui ont été distinguées ? La prospective est-elle antinomique ou complémentaire par rapport aux approches développées dans les villes du Patrimoine mondial, et si oui en quoi ?

Pour Denis Grandjean, le patrimoine constitue vraiment un trait d'union entre les générations. Cet héritage confère une forte identité aux quartiers et aux villes, et cela est une chance qui donne à la prospective une exigence particulière. A Nancy, les opérations menées dans la ville ancienne sont pensées conjointement avec les actions de rénovations actuellement conduites dans d'autres quartiers. Par exemple, les opérations de requalification urbaine concernant deux quartiers encadrant le centre-ville, l'un à l'Ouest, autour de la gare, sous l'égide de Jean-Marie Duthilleul, l'autre à l'Est, sur les rives de la Meurthe, sous l'égide d'Alexandre Chemetoff (reconquête d'une zone de friches industrielles), prennent ainsi en compte l'exigence qualitative et identitaire conférée par la présence du patrimoine. Le fait d'être confronté à du patrimoine doit en effet donner plus d'exigences aux projets urbains. L'Architecte en chef des Monuments historiques est donc associé à A. Chemetoff et à J.-M. Duthilleul. Il ne faut pas que les acteurs qui produisent les quartiers nouveaux soient coupés de ceux qui s'occupent des parties historiques, et réciproquement. Par ailleurs, les différentes opérations de tourisme patrimonial (« Ecole de Nancy » en 1999, « Siècle des Lumières » en 2005, bientôt la Renaissance), tentent toujours de partir du passé et du présent pour poser la question de son devenir. Par exemple, le projet ARTEM (Art, Technologie, Management), grande réunion universitaire de l'Ecole des Mines de Nancy, de l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy et de l'Institut Commercial de Nancy, s'est effectué sur le modèle de l'union des arts et des industries qui avait été mise en œuvre par Gallé dans le contexte de l'Ecole de Nancy à la fin du XIX^e siècle. On a donc tiré argument de l'histoire particulière d'un mouvement historique proche de l'industrie pour construire une sorte de consortium universitaire sur ce même modèle.

En ce qui concerne le cas strasbourgeois, Dominique Cassaz souligne que l'approche prospective ne doit pas être absente. Quand la ville réfléchit par exemple à un projet culturel, elle cherche à dépasser la dualité entre préservation du patrimoine et prospective. La mise en valeur patrimoniale ne doit pas être passéiste, il faut la concevoir comme une possibilité de développement qui peut ouvrir sur une vision prospective. Il faut dépasser l'opposition entre une vision créative d'un côté et une vision passéiste de l'autre. Par exemple, on a tendance à dire que si à Strasbourg il n'y a pas d'architecture contemporaine en centre-ville, c'est à cause du Secteur sauvegardé et du patrimoine alors que d'autres facteurs sont à prendre en considération.

Ariana Ardesi revient sur le comité de pilotage destiné à accompagner l'étude de l'architecte en chef à Nancy en s'interrogeant sur la présence d'un représentant du secteur touristique dans ce comité ? Si oui, quel représentant (public, privé ?)

Denis Grandjean répond que pour le moment, ce n'est pas le cas, mais ce que cela est une possibilité à envisager.

Pour Jean-Louis Martinot-Largarde (ministère de la Culture), si l'on ne peut que louer les Secteurs sauvegardés et leur révision, il faut souligner que l'on ne peut pas gérer toute la ville à l'échelle de quartiers relativement réduits (par exemple le problème du plan de déplacement). C'est donc bien la question du projet urbain qui va permettre de penser ensemble le Secteur sauvegardé, le Plan de circulation, le Schéma touristique etc. A propos de la question des logements vacants, il faut absolument opter pour une analyse du besoin ou de la qualité de l'organisation des logements tels qu'ils sont nécessaire ou demandés aujourd'hui, en accordant en particulier une grande attention au problème de l'accès qui concerne toutes les villes patrimoniales. Souvent, traditionnellement, la boutique et le logement allaient ensemble, alors qu'aujourd'hui nous sommes dans un schéma séparé. A l'extrême, on peut citer l'exemple de Bayonne où il faut détruire pour créer quelque chose. Dans ce cas, le schéma de l'opération PNRQAD se trouve devant un dilemme patrimonial : ou on opte pour une ville qui devient un musée et meurt, ou on détruit du patrimoine pour ramener de la vie. Il faut intégrer dans le projet urbain le fait que pour que les habitants reviennent, il faut leur proposer des conditions de vie actuelles.

DEUXIEME PARTIE

COMMUNICATION, VALORISATION DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET MEDIATION AUPRES DES PUBLICS

Introduction – *Edith Fagnoni* p.44

Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret : redécouverte, interprétation, mise en
tourisme – *Elisabeth Chauvin* p.46

Lyon ou les quatre paradoxes du patrimoine urbain – *Bruno Delas* p.54

Chartres : diffuser l'attractivité d'un monument à l'ensemble d'un site urbain
– *Florence Santisteban* p.58

Débat 2 p.61

Chapitre 8

Introduction

Edith Fagnoni
Maître de conférences en géographie
Université Paris IV

Le titre de cette troisième session « *Communication, Valorisation de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et médiation auprès des publics* » invite à réfléchir avant tout au volet « valorisation » de cette journée d'étude. Comment tirer parti de la labellisation et comment valoriser ce label Patrimoine mondial auprès des publics ?

Les villes ont un pouvoir d'attraction et la labellisation renvoie aux questions de la plus-value territoriale et touristique. En effet, le label « Patrimoine mondial » correspond à un véritable coup de projecteur, à une reconnaissance des lieux, pour ceux qui y vivent comme pour les visiteurs. Il s'agit donc de penser l'articulation entre les villes du Patrimoine mondial et le phénomène touristique à travers le prisme des différents types de publics, à la fois les habitants, les touristes, les visiteurs. La problématique de l'habiter se trouve au cœur de ce questionnement. Les interrogations sont nombreuses. Comment cohabitent les différents publics ? Comment gérer et penser l'articulation entre « ville permanente » et « ville temporaire ou ville visitée » ? Comment le tourisme infuse-t-il les lieux ? Comment le label impacte-t-il sur le développement touristique ? Comment le label contribue-t-il à la mise en désir des lieux ? Comment articuler le « système tourisme », système basé sur des lieux, des pratiques, des acteurs, des questions de gouvernance, des images, avec une « géographie labellisée » ?

Cela correspond surtout à un changement d'échelle. Les villes s'exposent désormais à des échelles différentes, mais comment communiquent-elles, comment pensent-elles l'accueil des publics, comment gèrent-elles les flux et la diversité des publics ?

Ces villes patrimonialisées et labélisées, ces lieux connus, et surtout reconnus, renvoient à deux notions indissociables : le « faire patrimoine » et le « faire territoire » ainsi qu'à une question d'image de marque et d'attractivité nouvelle. La mise en tourisme devient alors un support important de cette démarche, support bien évidemment du développement local, en permettant l'articulation entre habitants du lieu, visiteurs et touristes. Toutefois, cette mise en relation du tourisme et du patrimoine est une réalité récente visible au début des années 1980, elle renvoie à la question du tourisme culturel analysé dans son rapport à l'aménagement et à la valorisation du territoire.

La question des publics interroge les lieux choisis dans la ville, mais aussi les rythmes diurnes et nocturnes, qui peuvent poser problème entre la vie quotidienne des habitants et la vie plus festive des touristes.

Les exemples développés dans cette troisième session vont permettre de réfléchir à la problématique et aux stratégies de communication des villes inscrites sur la liste du Patrimoine mondial, à la problématique de la mise en patrimoine, de la mise en événement, de la mise en tourisme.

Ces réflexions et interrogations participent de la double problématique d'habiter l'espace et d'habiter le temps. Le rapport au temps pose la question de l'héritage et de l'adaptation des lieux et des échelles. Au moment où le marketing urbain (*City branding*) est de plus en plus à l'ordre du jour dans la course à l'attractivité, ces questions sont d'une grande actualité. Le marketing urbain désigne toutes les pratiques de communication territoriale et renvoie parallèlement à un travail de mise en scène de la ville. Inversement cette médiatisation ne risque-t-elle d'entraîner une certaine vision de la ville qui réduit l'espace à un produit et l'inscrit dans l'ordre marchand ?

Du Havre à Lyon puis Chartres

Le premier exemple est celui du Havre. Elisabeth Chauvin – Service d'art et d'Histoire du Havre – développe cette situation des publics au Havre dont on a rappelé dans la session précédente comment le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO a révélé la ville au tourisme. Comment la ville du Havre, dont le centre-ville reconstruit a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 2005, gère-t-elle cette affluence touristique ?

Le second cas est celui de Lyon, développé par Bruno Delas, Directeur de la Mission Site Historique de Lyon. Lyon s'inscrit comme un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires. Quel est l'impact du classement de la ville ? Quel est le sens du label UNESCO depuis 1998 ? Depuis cette date du classement, quelles sont les retombées escomptées, voire mesurées ? Comment a évolué la politique de promotion de la ville ? Peut-on parler d'une popularisation du patrimoine lyonnais ?

Enfin, le troisième exemple présenté dans cette session concerne la ville de Chartres. Florence Sentisteban, chargée de la promotion de la Ville aborde cette question de la politique de la ville, de la gestion des publics, depuis le classement de la cathédrale en 1979, qui compte alors parmi les premiers monuments classés au Patrimoine de l'UNESCO. Comment ce classement a-t-il impacté le développement urbain ?

Chapitre 9

Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret : redécouverte, interprétation, mise en tourisme

Elisabeth Chauvin
Service Ville d'Art et d'histoire
Ville du Havre

Introduction : bilan de neuf années d'actions

En juillet 2010, Le Havre fêtera ses cinq années d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, ses dix ans d'appartenance au réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » (VPAH) et quinze ans d'application pour la ZPPAUP. Nous pouvons désormais dresser un bilan sur l'impact de ces multiples initiatives qui ont entraîné des évolutions dans l'image médiatique de la ville, dans la perception des publics, et aussi dans les modes de médiation mis en œuvre pour comprendre et interpréter le patrimoine si singulier de la Reconstruction. L'UNESCO, qui apparaît au Havre comme une « consécration », couronne surtout une montée en puissance des découvertes historiques et scientifiques, des mesures de sauvegarde et de valorisation, qui ont pris une véritable ampleur politique à partir des années 1990.

Implanté à l'embouchure de l'estuaire de la Seine, Le Havre s'implique dans une dynamique portuaire et industrielle, l'image portée par la ville démontre un changement radical : la modernité tout d'abord vécue comme un constat, est devenue un faire-valoir touristique et un levier d'actions pour l'aménagement du territoire, cristallisé dans le projet du Grand Paris. Avant d'en arriver à la « mise en tourisme » du Havre, il faut relater les mesures qui l'ont précédée, mesures qui se sont avérées novatrices pour un bien du XX^e siècle. Il faut souligner que ce travail long et fastidieux, fut mené auprès d'une population dont la mémoire collective véhiculait et transmettait le traumatisme lié aux bombardements de la Seconde guerre mondiale.

Il faut également rappeler l'étendue du bien inscrit : le centre-ville, totalement rasé en septembre 1944, a été reconstruit sous la direction d'Auguste Perret. Ce chantier apparaît vite comme l'un des plus importants de la Reconstruction en Europe, par l'étendue des destructions (150 ha, 12 000 logements), et par sa position stratégique comme port d'accueil des paquebots transatlantiques. D'emblée, l'Etat veut en faire le symbole du redressement national tout en offrant une image cohérente de modernité.

L'objectif de cette intervention est de relater la montée en puissance du regard patrimonial. L'analyse permet de démontrer les modifications des centres d'intérêt scientifique et universitaire puis l'application de mesures de sauvegarde : un levier politique s'élabore ensuite à travers la « réappropriation » et la « valorisation » de l'architecture reconstruite, devenue patrimoine Perret.

1. Redécouverte et sauvegarde

1.1. L'oubli et la redécouverte

Loin d'être soudain et inexplicable, l'intérêt croissant que suscite Le Havre reconstruit s'appuie sur une redécouverte de l'œuvre de Perret, à travers des travaux de recherche en histoire de l'architecture, amorcés à la fin des années 1980 afin d'identifier la Reconstruction et de renseigner sur « l'architecture Perret ». Ces travaux établiront une « expertise », un discours objectif aux yeux des décideurs, des responsables et des habitants qui jette les premières bases des outils de développement sur le territoire. La redécouverte de la ville reconstruite apparaît donc comme un processus complexe, et non pas seulement comme le fruit d'une volonté car de nombreux axes de perception s'entremêlent : l'analyse scientifique et la valeur d'expertise, mais aussi le regard des publics et l'enjeu touristique...

Au milieu des années 1950, alors que les travaux de reconstruction ne sont pas achevés, une commission sous la tutelle du Syndicat d'initiatives du Havre a pour ambition de « faire connaître chaque jour davantage Le Havre et d'attirer chez nous le plus grand nombre de touristes », en réalisant des opérations de communication, et notamment un fascicule illustré par le photographe Lucien Hervé dont la représentation de la ville moderne ne fait pas l'unanimité, « les résultats des photographies prises par le photographe n'étant que peu intéressants, le président [du Syndicat d'initiatives] se propose de prendre lui-même quelques photos ». La série qu'il réalise, comportant près de 400 clichés, est finalement reléguée dans les réserves du Syndicat d'initiatives jusqu'en 2002, date où ils seront redécouverts par hasard. Quant aux commandes publiques portant sur le centre reconstruit, elles seront de nouveau portées par la Ville et le ministère de la Culture à partir de 2005. Cet oubli en dit long sur le déni de la population et de ses représentants vis-à-vis de l'architecture reconstruite. Pour expliciter cet effacement du centre reconstruit, il faut se repositionner dans le contexte plus large de l'historiographie portant sur Auguste Perret. Rappelons que l'architecte doit sa renommée au béton armé pour lequel il invente, dès 1904, un principe constructif par ossature dont l'efficacité est l'un des points-clefs du succès de ce matériau dans l'architecture moderne. Ses publications accompagnent la diffusion des idées du Mouvement moderne à partir des années 1920. Dans l'immédiat après-guerre, les publications suivent les prérogatives du gouvernement qui souhaite relancer le logement et donner l'image d'une France modernisée, présentant le chantier du Havre et l'usage généralisé du béton armé comme exemple de modernité. La mort d'Auguste Perret en 1954 marque une ultime étape : les publications s'éteignent peu après.

L'oubli n'est pas simplement perceptible au Havre, l'œuvre de Perret, atypique dans l'histoire du Mouvement moderne, est rarement présentée par les historiens de l'architecture, (Collins, 1959), fascinés alors par les tendances plus radicales. D'autre part, à partir des années 1960, l'architecture de la Reconstruction est supplantée et amalgamée dans la production de grands ensembles associés à un malaise social croissant. L'architecture du Havre est alors dénigrée pour son aspect froid, vide, triste, industriel et « stalinien », en référence à l'équipe municipale communiste (1965-1995) qui considère, selon la géographe Madeleine Brocard, le centre reconstruit comme un « espace bourgeois », n'intégrant pas ses priorités politiques... La redécouverte vient d'ailleurs : la thèse de Joseph Abram, *L'utopie de la reconstruction, l'équipe Perret au Havre*, publiée en 1989, bouleverse cette tendance en présentant La Havre comme une œuvre définie par une « école » architecturale, celle du classicisme structurel, déterminante dans l'histoire de l'architecture moderne. Les publications se multiplient alors, y compris internationales.



Figure 11 : L'architecture du centre reconstruit par Auguste Perret (source : Ville du Havre)

1.2. 1987-1992 : premières initiatives patrimoniales

Jacques Tournant, urbaniste et membre de l'Atelier Perret, tisse de nombreux liens avec les architectes et les fonctionnaires locaux : régulièrement, il rencontre les différents décideurs pour présenter les critères qui définissent l'architecture de l'Atelier Perret et les éléments qu'il convient de préserver : l'ossature, le béton, les gabarits (Ville du Havre, 1987). Au cours d'une réunion filmée en 1987, il précise au Maire, stupéfait, que des études sont menées sur Le Havre qui « intéresse beaucoup les historiens à Paris » : il fait allusion aux travaux de recherches menés par l'Institut Français d'Architecture (IFA). Jacques Tournant va inciter la Ville du Havre à lancer le processus de patrimonialisation, en déposant son fonds aux Archives Municipales, ce qui donne lieu à l'édition d'une brochure incluant le périmètre reconstruit comme une donnée essentielle de l'identité patrimoniale du Havre (Jean-Baptiste Cremnitzer, *Architectures au Havre*, 1989).

Au début des années 1990, Claire Etienne-Steiner impulse, sous l'égide de la DRAC, l'inventaire du patrimoine bâti, à savoir l'étude architecturale et historique de près de 30 000 édifices, en prenant appui sur les phases historiques ayant bouleversé le paysage urbain de l'agglomération, de la ville et du port depuis le XVI^e siècle (Renaissance, Révolution industrielle, Reconstruction). Outre la connaissance scientifique du territoire, l'Inventaire introduit des principes de transmission des données par des publications et des données numérisées sur la base Mérimée, ainsi que des principes de conservation, mis en place par la ZPPAUP, levier opérationnel de cet inventaire.

Ces recherches entrent en écho avec une quête identitaire menée au Havre par des personnalités locales (Sylvie Barot, conservatrice des Archives municipales), qui se cristallise dans un ouvrage de vulgarisation : *Le Havre, volonté et modernité* (De La Porte, 1992). Outre les résumés des travaux scientifiques (Joseph Abram, Martine Liotard, Claire Etienne), deux articles proposent une approche plus sensible, à travers une lecture des détails architecturaux (Cremnitzer, 1992) et une analyse urbaine paysagère où se définit l'idée d'un « triangle monumental formé par les trois grands axes de la reconstruction » (Lahousse, 1992).

Toutefois, au moment de cette relecture de l'œuvre de Perret, le centre reconstruit reste amplement dénigré par les habitants ce qu'évoque Sylvie Barot (Barot, 1992) : « J'ai très souvent entendu dire ici que "c'était mieux avant". L'affirmation paraît si codée qu'elle mérite que l'on s'y attarde ; le pire est atteint quand elle est proférée par des adolescents d'aujourd'hui : leurs propres parents n'étaient pas nés à la Libération et leurs grands-parents étaient très jeunes ». Plus généralement, le contexte relate une volonté de reconstituer une identité havraise, le titre *Volonté et modernité* est explicite et les travaux en cours, qu'il s'agisse de l'Inventaire ou de l'analyse historique de la Reconstruction, s'orientent dans cette direction. Dans une ville où le deuil s'imposait – y compris chez les générations nées après-guerre, comme le démontre le film *Table rase* du réalisateur Christian Zarifian –, la reconquête du patrimoine de la Reconstruction s'inscrit comme une identité réelle étroitement liée aux destructions.

1.3. 1990-1995 : la sauvegarde (ZPPAUP)

A la suite des travaux de recherche et d'inventaire, la Ville du Havre s'implique dès 1990 dans un dispositif de sauvegarde, avec l'aide des experts de DOCOMOMO-France, en créant une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), instaurée par Arrêté préfectoral le 19 juillet 1995.

Le document délimite trois niveaux de protection sur les 150 hectares concernés, établissant une graduation des bâtis en fonction de leur intérêt architectural, esthétique, et de leur signification dans la composition d'ensemble (Ville du Havre, 2004b) : « les immeubles de grand intérêt architectural à restituer dans leur aspect initial » (avenue Foch, place de l'Hôtel-de-Ville, Porte Océane) ; les immeubles dont il faut « préserver la typologie architecturale avec possibilité d'intervention dans le cadre d'un projet d'ensemble » (rue de Paris, Front de mer sud) ; les autres immeubles qui peuvent faire l'objet de « modifications plus lourdes, voire de destruction ». Les préconisations concernent principalement la typologie moderne : respect du matériau béton nu, des poteaux et de l'ossature visible, conservation du rythme des cadres et des baies, aspect des garde-corps ; elles concernent toutes les extensions allant des nouvelles enseignes commerciales à la construction de bâtiments (utilisation du béton, rythmes et prospect, gamme de coloris, modénatures) nécessitant l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Outre la protection du bâti, la ZPPAUP intègre une démarche de sensibilisation des habitants et des professionnels, avec la recherche et le perfectionnement des techniques de restauration et de prévention. Cette participation des professionnels, des syndicats de copropriété et des commerçants, encouragée par la Ville grâce à des aides financières comme le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) démontre la pertinence esthétique et paysagère d'une telle réhabilitation, tout en favorisant une plus-value immobilière pouvant à terme bouleverser la composition sociale du centre-ville.

Les interrogations actuelles concernant la ZPPAUP portent sur le problème de densification du centre reconstruit (20 000 habitants, 33% de plus de 60 ans – statistiques de 1999 – avec une croissance de +25% des + de 75 ans, 1 logement sur 2 comprenant un seul occupant). Se pose maintenant la question de l'extension des mesures de protection aux parties communes, halls d'entrée, cages d'escaliers, ossature intérieure qui s'intègrent au projet initial mais peuvent être supprimées. La ZPPAUP s'avère être un puissant levier d'action pour l'image de la ville, un premier « label » garantissant la qualité architecturale du site.

2. Valoriser un patrimoine du XX^e siècle

Au-delà des redécouvertes scientifiques, des *volontés* de reconnaissance identitaire et des mesures de protection mises en œuvre, la diffusion de l'argumentaire se limitait cependant aux spécialistes. Il s'agissait alors de passer d'une reconnaissance scientifique et administrative à des mesures de sensibilisation destinées à un public élargi, avec la mise en place du label Ville d'art et d'histoire (VAH).

2.1. 2001-2002 : Ville d'art et d'histoire et exposition Perret

En juillet 2001, Le Havre rejoint le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire qui engage la Ville, par convention avec le ministère de la Culture, dans des actions de sensibilisation et de médiation portant en premier lieu, sur le patrimoine reconstruit. La mise en place du service nécessite la constitution d'une équipe qualifiée de guides-conférenciers, la réalisation d'un programme de visites et d'ateliers du patrimoine, la centralisation et l'organisation d'événementiels nationaux (Journées du patrimoine), la réalisation d'outils et de publications, la mise en place d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

La logique de VAH étant de présenter le patrimoine visible, celle-ci pouvait paraître en rupture avec une culture du deuil très ancrée. Il fallait constituer un argumentaire destiné en premier lieu aux habitants, en croisant observations *in situ* et descriptions des détails architecturaux (constituants du béton, nuance de tons, travail en surface par le bouchardage, liens et « colonnes »). Il fallait provoquer l'échange et l'interrogation, en désamorçant les opinions subjectives sur le beau, parfois même l'agressivité des participants.

La première phase de médiation a permis de détailler la construction, les modes de fabrication, tout aussi bien que les techniques et le parti architectural : les habitants eux-mêmes n'avaient bien souvent pas remarqué que les bâtiments reposaient sur des colonnes ou que le béton n'était pas uniforme... Cette première étape de réappropriation traduit une capacité des publics à mieux saisir cette architecture.

Parallèlement, le musée Malraux accueille l'exposition *Perret, la poésie du béton 1900-1954* réalisée par l'Institut français d'architecture (IFA) ainsi qu'une publication, l'*Encyclopédie Perret*, mobilisant une cinquantaine de chercheurs internationaux. Grâce cette exposition, les habitants découvrent un regard extérieur positif relayé durant les visites guidées. A cette occasion, Le Havre reçoit les participants de la VII^e conférence internationale de DOCOMOMO portant sur la réception de l'architecture du Mouvement moderne (Andrieux, 2005). C'est alors l'une des premières villes au monde à valoriser aussi activement un ensemble architectural du XX^e siècle.

L'évolution des activités de VAH se traduit par une croissance des publics de 15 à 25% par an, avec trois événements particuliers qui impulsent des hausses exponentielles : en 2002 l'exposition de l'IFA et l'obtention du label VAH, en 2005 l'inscription UNESCO renforcée en 2006 par l'ouverture de l'Appartement témoin Perret. Entre 2004 et 2006, le nombre de visiteurs a triplé (de 5 000 à 17 000), depuis, il augmente sur un support de 30%, atteignant 30 000 visiteurs en 2010 (représentant 75% des visites guidées menées en ville). Un autre indicateur est celui de la provenance géographique des publics, venant pour 60% de Normandie (dont la moitié du Le Havre) et s'étendant au reste de la France à 35% (dont la moitié provient de région parisienne) et pour 5% de l'international. Il existe une très nette distinction entre les visites concernant Perret (80% en dehors du Havre) et celle portant sur d'autres thématiques (80% de Havrais).

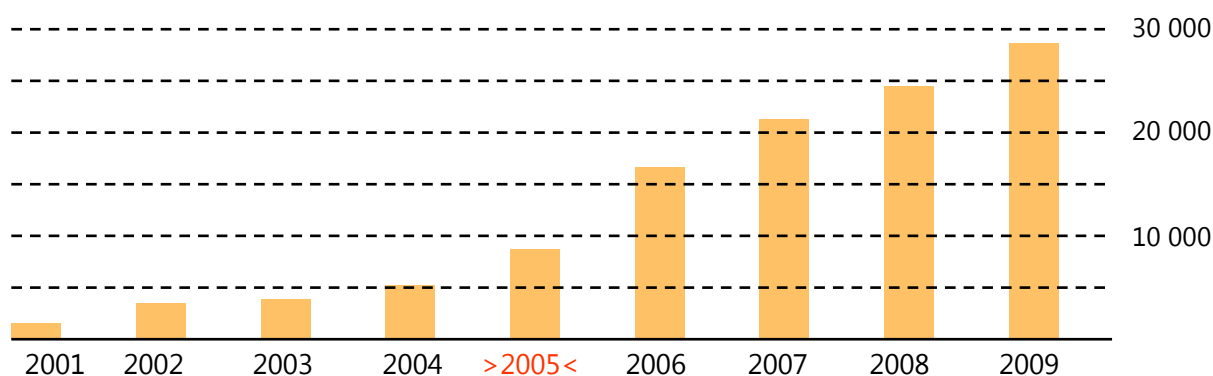


Figure 12 : Patrimonialisation et fréquentation du site du Havre avant et après l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial (source : Ville du Havre)

2.2. 2003-2005 : inscription par l'UNESCO

Après une étude préalable au dossier de candidature lancée par le Maire en 1998, la Ville constitue un dossier piloté par Joseph Abram, adopté à l'unanimité en juillet 2005 après 18 mois d'instruction par l'ICOMOS auprès des 21 membres du comité.

La reconstruction du Havre, selon l'analyse de Joseph Abram, répond aux critères d'inscription de l'UNESCO : en tant qu' « ensemble architectural illustrant une période significative de l'histoire humaine » (critère IV), comme « témoignage d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages » (critère II) et aussi en tant que « chef d'œuvre du génie créateur humain » (critère I) (Abram, 2003).

Après son inscription sur la liste du Patrimoine mondial, le centre reconstruit va bénéficier d'une retombée médiatique sans précédent, reflétant un regard extérieur positif, plaçant Le Havre aux côtés de villes aussi emblématiques que Tel-Aviv, Brasilia ou Chandigarh (Haudiquet, 2008).

Le patrimoine Perret est devenu indissociable de l'image du Havre qui, pour un public de plus en plus large, n'est plus seulement une cité industrielle et portuaire.

3. Micro-interprétation : canaliser la muséalisation, tout en l'élargissant...

En 1992, Joseph Abram évoquait la perception du Havre dans ces termes: « [45 ans après que furent dressés les premiers plans,] la Reconstruction apparaît un peu comme une énigme, une solution à un problème dont on aurait égaré l'énoncé ». Cette question sur l'usage a entraîné la réalisation de l'Appartement témoin Perret (ATP), redonnant vie à un logement des années 1950.

3.1. L'Appartement témoin Perret

La création de l'ATP prend ses sources dans le dossier de candidature sur la liste du Patrimoine mondial, lorsque la Ville s'engage à réaliser, entre autres, un équipement culturel destiné à présenter un logement de la Reconstruction. Programmé à partir de 2003 sous contrôle du comité de pilotage UNESCO, l'« Appartement témoin Perret » ouvre ses portes en

mars 2006. La muséographie adoptée est celle de la « reconstitution » d'un logement dans les premiers îlots élaborés par l'Atelier Perret : les Immeubles sans affectation individuelles (ISAI), imaginés en 1945 et construits à partir de 1947. L'appartement-type de 100 m², destiné à une famille « moyenne », est réaménagé avec le mobilier présenté dans des appartements témoins, entre 1947 et 1953, par les « créateurs de modèle de série », René Gabriel et Marcel Gascoin. Bien qu'incontournables dans l'immédiat après-guerre, leur nom demeure longtemps oublié (ils seront présentés au Musée des Arts décoratifs dans le cadre de l'exposition *Mobi-boom* en septembre 2010).

La visite de l'appartement assurée par un guide-conférencier met ainsi en contexte l'immédiat après-guerre et présente les principes d'aménagement intérieur qui s'articulent avec les espaces extérieurs. L'intérêt de ce micro-musée est d'intégrer au sein de la lecture patrimoniale et architecturale des composantes de l'histoire sociale et sociétale : les usages, la position du féminin et du masculin, le statut de l'enfant, les prémices de la société de consommation. En se rapprochant du quotidien et de l'intime, l'Appartement témoin Perret s'intègre à un mode de présentation contemporain en renouvelant les outils proposés aux publics.

3.2. *L'interprétation : réinterpréter, recontextualiser...*

La valorisation du centre Perret interroge inévitablement notre capacité à interpréter un patrimoine quand la distance temporelle est faible et l'usage quasi-inchangé : comment approcher scientifiquement une donnée historique en suscitant la mémoire individuelle des visiteurs, inévitablement émotionnelle et subjective ? L'analyse des détails et la relation expérimentale aux objets révèlent de discrètes différences qui laissent apparaître un « air du temps » à distance du nôtre, de nos archétypes, et pourtant toujours partiellement intégré à notre imaginaire collectif.

La perception du visiteur oscille entre la réminiscence de souvenirs personnels ou familiaux, l'impression de « déjà-vu » et une transposition référencée au contexte particulier de la Reconstruction.

Le centre reconstruit est devenu le réceptacle à des interprétations artistiques : photographes, plasticiens, chorégraphes, vidéastes, musiciens interviennent régulièrement autour et dans l'« Appartement témoin Perret ». L'art interfère avec la présentation patrimoniale et muséographique, apportant un supplément de sens vis-à-vis de notre propre perception.

La photographie en elle-même peut se présenter comme une reconstruction de l'espace habité autour d'une scène imaginée par l'artiste (Monteil, 2007). Le mouvement dans une chorégraphie interroge le comportement, l'air du temps, les rythmes du quotidien – par exemple, une chorégraphie pose un rythme saccadé dans *Une villa sur la colline* (Villa Noailles de Mallet-Stevens) et un autre, beaucoup plus fluide, dans *Un appartement en ville* (Robbe, 2009).

3.3. *Vers une approche ethnologique et documentaire*

Cette approche pluridisciplinaire conduit à la dimension mémorielle de la Reconstruction, afin de saisir à travers ce patrimoine habité, la perception et la transmission d'une mémoire collectivement partagée. La première étape menée en 2009 par les ethnologues-chercheurs (Anne Monjaret et Séverine Dessajan – Centre d'Etudes et de Recherche en Liens Sociaux) portait sur les Havrais ayant connu adulte cette période de Reconstruction. Ces entretiens complètent les documents d'archives, ouvrant des angles de

perceptions sensibles : « les conditions de vie avant-après guerre, le temps du remembrement, la répartition des dommages de guerre [l'argent], les sons de la Reconstruction, le rythme journalier d'une famille, la nourriture, le rôle de la femme, la place des enfants, l'appropriation de l'espace domestique » (Monjaret, 2009).

Le jeu artistique s'entremêle également avec ces approches, en allant vers le documentaire. Le photographe Gilles Raynaldy a réalisé une série photographique, proche d'un documentaire, chez les « personnes âgées » interrogés par l'équipe d'ethnologue – qu'il juxtapose au mode d'habité des générations suivantes.

Désormais, il apparaît indispensable de présenter les documents d'archives, travaux, études ou interprétations menées sur le périmètre reconstruit dans un lieu qui lui serait dédié. Ce sera la vocation de l'Atelier Perret, situé à proximité de l'Appartement témoin, conçu comme une salle d'interprétation, en intégrant un espace d'exposition et un atelier pédagogique (surface totale de 100 m²).

Conclusion : quelle mise en tourisme...

Il s'agit donc, à l'issue de ce premier bilan, de s'interroger sur la conduite à tenir pour anticiper au mieux un flux touristique appelé à devenir important, tout en maintenant des liens avec les habitants et les principes de conservation situés dans l'optique de l'UNESCO. Les activités du service VAH-UNESCO ne constituent en effet que le volet « médiation » de la mise en tourisme, volet qu'il faudrait renforcer en amont par des démarches de recherche et en aval par le développement de produits spécifiques, diffusés par l'Office de tourisme.

L'effet UNESCO doit être maintenu et développé : les statistiques démontrent en effet une impulsion directement liée à l'inscription en 2005 puis un ralentissement voire une diminution des indices de fréquentation dans les musées de la ville ou dans les publics reçus par l'Office de tourisme. D'autre part, les réponses proposées en terme d'équipements ou d'offre touristique doivent s'adapter au cadre singulier du patrimoine reconstruit, avec un public en attente de données précises mais encore à conquérir. Toutefois, près de 70 bateaux de croisière sont prévus en 2010, soit plus de 100 000 passagers dont la moitié prendra une navette pour visiter la ville, un potentiel d'environ 50 000 personnes par an doit être pris en compte : ce public, intéressé par le centre-ville à plus de 80%, sollicite des offres culturelles qualitatives et des propositions commerciales en adéquation avec l'image portée par l'UNESCO (accueil des publics, ouverture des commerces le dimanche, présence d'enseignes qualitatives).

Plus largement, l'ambition politique est de porter un projet de réaménagement du territoire à l'échelle de l'estuaire, sur plusieurs décennies, autour du projet « Grand Paris », positionnant Le Havre au niveau des échanges internationaux par l'impulsion et le soutien de ses activités économiques et portuaires.

Lyon

ou les quatre paradoxes du patrimoine urbain

Bruno Delas
Directeur de la mission Site historique
Ville de Lyon

La valorisation et la communication du patrimoine lyonnais, dont le site urbain est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1998, présente deux caractéristiques majeures.

En premier lieu, Lyon est une métropole importante, rayonnante et plurifonctionnelle (les secteurs de l'industrie, des services, de la médecine, de l'université, de la culture y sont très présents), mais dans laquelle seul le tourisme d'affaires était structuré avant la reconnaissance UNESCO. C'est donc avec l'UNESCO que Lyon a découvert le tourisme d'agrément, ce qui explique qu'elle soit partie, pratiquement de zéro, (le tourisme culturel étant un secteur traditionnel qui ne peut être négligé) et sans qu'il existe à l'origine de fortes pressions sur la question du tourisme.

La deuxième caractéristique de Lyon est liée à la nature même du bien inscrit, le site historique, notion nouvelle à l'époque pour l'UNESCO (même si Porto avait déjà fait l'objet du même type d'inscription un peu plus tôt) pour laquelle la VUE ne relève pas véritablement de la qualité exceptionnelle des monuments : on ne trouve pas de pyramide de Kéops sur la place Bellecour ni de Machu Picchu sur les pentes de la Croix Rousse. Mais c'est la conjonction d'un site unique, la Confluence, d'un modèle urbain cohérent et d'un site habité et vivant au cœur d'une agglomération dynamique qui constituent ici les fondements de la valeur du patrimoine. C'est toute l'originalité du contexte lyonnais, qui relève avant tout d'une construction intellectuelle et qui peut ne pas avoir de lisibilité immédiate, notamment pour les Lyonnais eux-mêmes. Cette conception élargie du patrimoine va déterminer fortement le positionnement adopté par Lyon.

Il s'agit ici d'insister sur la notion de paradoxe inhérente à toute politique du patrimoine. On ne peut en effet construire de politique de ce type sans prendre conscience que le concept de patrimoine sous-tend un grand nombre de contradictions. A partir de l'expérience lyonnaise, quatre paradoxes majeurs seront soulevés.

1. Premier paradoxe : patrimoine *versus* modernité

L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial constitue une véritable image de marque pour un site inscrit, à tel point que les acteurs du marketing et du tourisme – et Lyon, au début, n'a pas échappé pas à la règle – invoquent systématiquement cet argument dans leurs actions de communication, afin de montrer que « ma ville est la plus belle du monde, comme le certifie le label UNESCO ». Or, d'une part, sauf erreur, le mot marketing ne figure dans aucun des engagements de la Convention du Patrimoine mondial, et d'autre part, le Maire et plus généralement les décideurs ont du mal à positionner l'image de leur ville sur le

patrimoine dans la mesure où le concept de patrimoine est ancré dans le passé, attaché à l'idée de conservatisme, alors qu'une ville dynamique ne peut, par définition, qu'être moderne et tournée vers l'avenir. C'est là tout le paradoxe.

Face à ce dilemme il faudrait inventer un nouveau mot à substituer à celui de patrimoine, un mot « dépoussiéré », peut-être un mot construit autour des notions d'héritage, d'usage et pourquoi pas de la notion de présage...

Plus sérieusement, dans l'action, ce constat oblige à gérer la question de la modernité et conduit à rechercher l'ancrage du patrimoine dans le présent à partir de ses valeurs d'usage et dans le futur à partir de ses valeurs de transmission.

Des exemples comme la création architecturale – l'Opéra Nouvel, la reconversion des monuments comme le Fort Saint-Jean ou les Subsistances – et la requalification des espaces publics – la reconquête des berges du Rhône – témoignent de cette démarche et montrent qu'il est possible de concilier respect du patrimoine et évolution de la ville. Aujourd'hui la question des prisons, de l'Hôtel Dieu ou de la requalification des rives de Saône (qui représentent deux fois 25 km) constituent en la matière des enjeux majeurs et les mutations urbaines dans des quartiers hors du périmètre UNESCO (Cité internationale ou quartier de la Confluence) démontrent qu'une lecture culturelle du territoire est primordiale.

Ainsi, pour parler tourisme il faut avant tout parler de projet urbain, encore un paradoxe.



Figure 13 : Le Vieux Lyon, la Saône et la place Bellecour vus de la basilique Fourvière (Source : A.-C. Mermet)

2. Deuxième paradoxe : délimitation des centres historiques *versus* territoire métropolitain

Le bien inscrit au Patrimoine mondial correspond à un site délimité par un périmètre précis, avec sa zone tampon, doté d'une réglementation spécifique, d'outils de gestion pour être à la hauteur des engagements de la Convention du Patrimoine mondial, alors qu'à l'heure de la mondialisation, les enjeux de développement, et, par voie de conséquence, l'attractivité d'une ville, se situent à une toute autre échelle, plus seulement à l'échelle de la ville-centre mais à celle de l'agglomération et de la métropole. On ne peut plus aujourd'hui ignorer la ville du XXI^e siècle.

De plus, le profond renouvellement des pratiques touristiques, lié notamment à Internet, aux enjeux environnementaux et sans doute aussi aujourd'hui à la crise, oblige à reconsidérer totalement la segmentation du tourisme entre tourisme d'affaire, tourisme d'agrément et même loisir de proximité qui n'a plus de sens aujourd'hui.

Quelques points de repères :

- 40% de la consommation touristique en France se fait dans les villes
- 1 touriste sur 2 rayonne sur un secteur de 50 km autour des villes
- 65% résident dans le secteur non marchand

Aujourd'hui, les enjeux ne se jouent plus à l'échelle de la ville-centre, mais à celle de l'agglomération, de la métropole. Ainsi, dans ce contexte nouveau, la compétence tourisme a été transférée au Grand Lyon, un service public est en train de se constituer, et l'Office du tourisme est devenu, depuis le 1er janvier 2010, l'Office du tourisme du Grand Lyon. Il s'agit de développer une politique du tourisme en ville qui certes n'oublie pas les outils traditionnels que sont l'accueil des visiteurs, la gestion des flux, la promotion de la ville etc. mais qui permette également aux touristes de sortir du site historique en proposant une lecture culturelle qui ne se limite plus à la ville patrimoniale, mais s'étende à la ville-territoire c'est-à-dire à la métropole. Au passage, cela présente l'immense avantage de diffuser les flux sur un plus vaste territoire, mais fondamentalement c'est un nouveau métier à inventer.

3. Troisième paradoxe : le patrimoine comme attraction touristique *versus* des pratiques touristiques beaucoup plus diversifiées

Les professionnels du tourisme considèrent que le patrimoine constitue le premier élément qui détermine le choix d'une destination touristique, et ce constat est probablement valable pour de nombreux sites, alors qu'une fois sur place les touristes « consomment » bien d'autres choses, la famille, les amis, le shopping, la vie nocturne ...

Aussi, ce qui va compter dans la satisfaction du visiteur ne se limite pas au patrimoine mais implique des enjeux beaucoup plus nombreux et variés : la durée de son séjour, le possible renouvellement de sa visite et plus encore la manière dont il va parler de la destination Lyon à son entourage (et/ou sur Internet) ne se limiteront pas à l'intérêt culturel de ses visites.

C'est pourquoi, le site avec ses collines, ses cours d'eau et ses ponts, l'ambiance urbaine, les lumières sur la ville de jour comme de nuit, sont les premiers atouts touristiques de Lyon. Mais c'est aussi pourquoi la manière dont le touriste va vivre la ville pendant son séjour compte sans doute plus encore. Il apparaît ainsi qu'une politique du tourisme culturel ne doit pas négliger l'habitant et que cette cible, pour utiliser un terme issu du marketing, était prioritaire. « Mon patrimoine et moi » dans les écoles primaires, « Les balades urbaines »

dans les neuf arrondissements de Lyon, « Les journées européennes du patrimoine du Grand Lyon et de la métropole » etc., tous ces projets de sensibilisation et d'éducation sont développés pour écrire collectivement le récit de la ville et construire un sentiment partagé d'appartenance au territoire.

Au-delà de l'habitant, les entreprises qui maillent le territoire constituent aussi une cible prioritaire mais c'est un sujet en devenir car les méthodes ne sont pas encore opérationnelles. Il y a un chantier d'appropriation de la démarche culturelle par les entrepreneurs à ouvrir.

4. Quatrième paradoxe : patrimoine et culture *versus* tourisme ?

La Convention du Patrimoine mondial engage à être exemplaire et à garantir l'authenticité de la VUE alors que les professionnels du tourisme et les professionnels de la culture ont beaucoup de mal à travailler ensemble.

Il n'y a pas si longtemps, prononcer le mot tourisme dans le monde de la culture n'était pas envisageable et inversement... Heureusement les choses ont évolué : aujourd'hui le dialogue se crée, mais est-ce que l'on se comprend, et surtout, est-ce que l'on sait véritablement travailler ensemble ?

Deux exemples développés aujourd'hui à Lyon pour transformer des offres culturelles en offres touristiques peuvent être mentionnés : « Désir de soie » tout d'abord qui cherche à fédérer les acteurs de la culture, de l'université, du monde de l'entreprise (traditionnelle et innovante) de la mode et du tourisme à l'échelle de la région urbaine de Lyon, pour mettre en tourisme cette thématique de la soie particulièrement emblématique de l'histoire Lyon. Il s'agit d'un travail de mise en réseau destiné à transformer une donnée culturelle en une donnée touristique. Sur une thématique plus pointue, les « Utopies réalisées » mettent en réseau les cinq sites d'architecture du XX^e siècle (la cité Tony Garnier à Lyon, les Gratte-ciel à Villeurbanne, les Etoiles de Renaudie à Givors et les deux sites Le Corbusier Firminy vert et le Couvent de la Tourette à Eveux) pour porter un autre regard sur l'architecture du XX^e grâce au génie d'un Maire et d'un grand architecte.

On voit donc que c'est par un travail en réseau que peut se construire une démarche et une culture partagée pour garantir l'équilibre entre culture et tourisme et au final garantir l'authenticité du patrimoine. Nous ne sommes plus dans le paradoxe mais dans la construction du plan de gestion.

Ce propos est sans doute caricatural, mais c'était tout à fait volontaire pour alimenter le débat sur la relation patrimoine mondial et tourisme. Au fond, le plan de gestion, sujet d'actualité s'il en est auquel nous sommes tous confrontés, ne peut se contenter de gérer le patrimoine : il faut aussi gérer les paradoxes du patrimoine.

Chapitre 11

Chartres : diffuser l'attractivité d'un monument à l'ensemble d'un site urbain

Florence Santisteban
Directrice générale adjointe des Services en charge de l'animation
et de la promotion de la ville
Ville de Chartres

En regard avec les autres cas abordés, le contexte chartrain est particulier dans la mesure où c'est ici un monument, la cathédrale de Chartres, qui est classé au Patrimoine mondial depuis 1979.

En premier lieu, on présentera l'historique et les enjeux de l'inscription de la cathédrale au Patrimoine mondial, on s'attachera ensuite au contexte touristique pour finalement présenter la politique de valorisation de la ville de Chartres aujourd'hui.

1. L'historique et les enjeux de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

En 1979, Chartres fait partie des cinq premiers sites français classés au Patrimoine mondial. La cathédrale est classée aux titres de trois critères de la Convention. Au motif I, construite assez rapidement et presque d'un seul jet, la cathédrale de Chartres constitue par l'unité de son architecture et par sa décoration l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus unanimes du Moyen-Age chrétien. Au motif II, la cathédrale Chartres a exercé une influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France. Enfin, au motif III, la cathédrale de Chartres est à la fois un symbole et un édifice-type, l'exemple le plus éclairant que l'on puisse choisir pour élucider la réalité culturelle, sociale et esthétique de la cathédrale gothique.



Figure 14 : La cathédrale de Chartres dans son contexte urbain (source : Ville de Chartres)

Sur le plan architectural, cette cathédrale intrigue par ses deux tours fondamentalement différentes qui lui confèrent une physionomie de grandeur et qui lui permettent d'être vue d'où que l'on arrive à Chartres. Elle constitue un véritable repère dans la Beauce.

La cathédrale de Chartres constitue un moment de référence par excellence de l'art gothique français. Mais avant ce classement et au-delà du modèle architectural, il s'agit aussi d'un site majeur de pèlerinage, qui, avant 1979, détient une notoriété internationale (Chartres accueille encore aujourd'hui 30 000 pèlerins en groupe). Chartres se situe également sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle : il existe donc également des pèlerinages individuels, que l'on ne peut pas quantifier à l'heure actuelle. Par ailleurs, avant le classement à l'UNESCO, la cathédrale de Chartres avait acquis une notoriété culturelle grâce à ses vitraux exceptionnels (le bleu de Chartres constitue l'un des symboles de la cathédrale) qui représentent un ensemble relativement rare de 2600 m². Ainsi, avant même l'inscription de la cathédrale au Patrimoine mondial, le monument bénéficiait déjà d'une notoriété internationale.

La diversité des acteurs qui jouent un rôle dans la gestion de la cathédrale fait toute la spécificité de ce bien inscrit au Patrimoine mondial. Le propriétaire est l'Etat, l'utilisateur est le Clergé et toute la promotion et la valorisation sont assurées par la Ville qui détient la politique touristique. L'Office du tourisme fait certes l'objet d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) mais la politique touristique reste assurée par la Ville de Chartres. Toute la difficulté – qui n'a pas encore été résolue – réside dans le fait de faire travailler tous ces acteurs ensemble pour la valorisation de la cathédrale.

2. Le contexte touristique actuel

On estime aujourd'hui que la cathédrale de Chartres est fréquentée par un million de visiteurs par an (estimation faite par le Rectorat au regard du nombre de cierges qui sont vendus : il n'y a pas de compteur à l'entrée de la cathédrale). Les chiffres de l'Office du tourisme (2008) montrent que Chartres est visitée par 39% de groupes (39% de Français, 61% d'étrangers) et 61% d'individuels (51% de Français, 49% d'étrangers).

Chartres partage avec Provins la proximité de la métropole parisienne, ce qui implique certaines spécificités, et notamment l'importance du tourisme à la journée qui a constitué une véritable problématique pour la ville. Pour palier ce phénomène, une politique événementielle, concrétisée par la manifestation « Chartres en lumières », a été mise en place afin d'inciter les touristes à rester une nuitée, et à découvrir autre chose que la cathédrale (si l'on dénombre un million de visiteurs au pour la cathédrale, le musée des Beaux-Arts, ancien palais épiscopal accolé à la cathédrale, ou encore le centre international du vitrail ne comptent que moins de 20 000 visiteurs par an) et d'éviter une telle déperdition de visiteurs sur les autres sites intéressants de Chartres. Bien souvent les gens viennent, rentrent dans la cathédrale sans nécessairement prendre possession du territoire qui environne le monument : il s'agit donc de faire découvrir autre chose, et notamment l'environnement immédiat de la cathédrale.

Par ailleurs, la proximité parisienne peut être perçue à la fois comme un inconvénient (cela facilite le tourisme à la journée) mais aussi comme un avantage (cela permet de développer un tourisme de week-end francilien) dont s'est saisi le Comité Départemental du Tourisme.

3. La politique de valorisation de la ville de Chartres

Depuis 2003, la Ville a ainsi mis en place l'événement « Chartres en Lumières » qui se poursuit d'avril à septembre. 26 sites sont aujourd'hui mis en lumière, la cathédrale représentant deux sites, bientôt trois (le portail royal, le portail Nord et bientôt le portail Sud). Contrairement à Amiens, où la mise en lumière cherche à reproduire les couleurs d'origine de la cathédrale, Chartres a fait le choix d'une création scénographique pour illuminer les monuments en s'appuyant sur une véritable réinvention et réinterprétation des façades de la ville par un artiste. Cet événement permet, grâce à un parcours lumineux à travers Chartres, de découvrir de nuit les autres monuments de la ville, mais aussi d'inciter les visiteurs à revenir de jour et à pénétrer dans ces monuments. La façade du musée des Beaux-Arts a par exemple fait l'objet de la projection d'un film sur les fonds océaniques que possède le musée, conformément au cahier des charges de l'événement qui stipule l'utilisation des fonds intérieurs du musée.

Avec cet événement, Chartres a réussi le pari d'accueillir 800 000 visiteurs sur la saison, d'atteindre un taux d'occupation hôtelière de 85% pendant la saison et de conclure un partenariat avec des entreprises. *Chartres en lumières* a aussi permis aux habitants de reprendre possession de la ville, les habitants étant considérés comme les meilleurs ambassadeurs de l'événement. Les partenaires choisis sont également de très bons ambassadeurs : ils demandent tous des affiches, de la communication liée à l'événement etc.

Enfin, pour clôturer l'événement, la Fête de la Lumière a lieu le troisième week-end de septembre.

Par ailleurs, la cathédrale domine toute la ville : le souci de l'équipe municipale en place est donc de la mettre au centre des projets urbains. Aujourd'hui, la ville a conduit différents marchés d'étude et de définition, dont le cahier des charges exige systématiquement le respect des cônes de visibilité, voire leur amélioration. Le projet d'entrée de ville propose par exemple une redéfinition paysagère de l'axe qui arrive de Paris : à terme, la voie doit être déplacée pour que la visibilité soit bien respectée au niveau du cône de visibilité de la cathédrale. Un marché d'étude et de définition du parvis du secteur de la cathédrale a également été lancé, prenant en compte tous les dysfonctionnements qui ont pu être observés aux alentours de la cathédrale, secteur peu exploré par les visiteurs : le parvis est très grand mais aussi très vide. D'autres Monuments historiques doivent être valorisés (la cathédrale est en Secteur sauvegardé). Trois équipes planchent actuellement sur l'étude de marché et de définition actuellement en cours et toutes ont le souci d'aller questionner les habitants.

Si dans le cas de Chartres, c'est un monument et non un site qui est inscrit au Patrimoine mondial, la ville n'en développe pas moins une réflexion à l'échelle urbaine, prenant en compte la globalité du contexte dans lequel le monument se situe pour gérer aussi bien les flux touristiques que la possession du lieu par les habitants. On ne peut que regretter qu'aujourd'hui le parvis de la cathédrale soit plus habité par des visiteurs que par les Chartrains eux-mêmes.

Débat 2

Communication, valorisation de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et médiation auprès des publics

Modératrice :
Edith Fagnoni
Maître de conférences
Université Paris IV

Pour introduire la discussion, Valéry Patin apporte quelques précisions sur le cas de Chartres. Dans les années 1992-1995, Georges Moine avait commandé une première évaluation de la fréquentation de la cathédrale, ce qui a fait l'objet d'un travail sérieux. A l'époque, le Clergé, dont l'indicateur fondé sur le nombre de cierges achetés a été évoqué, calibrait trois millions de visiteurs : l'étude en a évalué 1,4 million. En ayant recours à l'indicateur des cierges, on mélange en réalité deux indicateurs qui sont la foi (et son expression dans l'achat des cierges) et la fréquentation touristique. Dès lors, si aujourd'hui le Clergé indique un million de visiteurs, cela voudrait dire que, dans la réalité, on devrait dénombrer 600 000 visiteurs, ce qui signifie que tout le travail qui a été effectué se traduit, pour un site du Patrimoine mondial qui est l'une des grandes merveilles de l'art chrétien d'Occident, par une baisse, voire une chute de fréquentation très sensible.

Florence Santisteban souligne que l'on retrouve très difficilement cet historique et les détails de la conception des indicateurs dans les archives. Néanmoins, concernant la question de l'évolution de la fréquentation de Chartres, d'autres indicateurs montrent une tendance à la hausse, comme l'hôtellerie qui est par exemple en augmentation : en centre-ville, trois hôtels viennent d'ouvrir (3 à 4 étoiles, dont un Mercure). L'indicateur donné à partir de la vente des cierges a bien évidemment été croisé avec d'autres chiffres (la vente des cierges est bien en-deçà du million), et notamment avec la fréquentation hôtelière qui est en véritable augmentation sur la ville.

Anne-Françoise Pillias revient également sur le cas de Chartres en s'interrogeant sur l'absence d'étude de fréquentation. Lors de la politique des Grands sites, la première chose demandée, avant tout établissement de projet, avant toute idée même de développement, était en effet une évaluation de la fréquentation touristique. Il s'agit d'un élément d'étalonnage de base. On ne peut pas se fonder sur le nombre de cierges vendus ; plusieurs méthodes sont possibles (observateurs, tourniquet...), et dans ce cas, on fait appel à un bureau d'étude pour réaliser une étude fine de fréquentation. Autrement dit, il ne faut pas partir sur des présupposés mais de la réalité du public. Dans le cas de Chartres, le public qui vient visiter la ville est principalement constitué d'étrangers qui arrivent en train. Or, à la différence de Fontainebleau, Chartres n'a pas installé d'antenne de l'Office du tourisme à la gare, ce qui assurerait au touriste étranger un accueil bilingue et des informations sur le site. On voit certes la cathédrale de la gare, mais le trajet n'est pas complètement direct. On ne peut pas dire que ni la gare ni la porte d'entrée dans Chartres (les touristes se composent de 61% de visiteurs individuels dont la plupart arrive par le train) soient particulièrement hospitalières. Très

souvent, ces visiteurs combinent un arrêt à Versailles avec un arrêt à Chartres ou bien un arrêt à Chartres avec un arrêt un à Illiers-Combray, au Sud-Ouest. Or, d'après ce qui a été dit, cela n'est pas pris en considération, on ne met pas en avant le développement d'une synergie ni la construction d'une image générale. Or la cathédrale de Chartres est consubstantielle à la Beauce, donc à Illiers-Combray etc. Il y a des images, des relais qui, selon elle, ne sont pas faits.

Concernant tout d'abord l'évaluation du nombre de touristes sur la cathédrale, Florence Santisteban rappelle que la cathédrale est un monument qui appartient à l'Etat : la ville ne peut donc pas mettre de tourniquets en son nom à l'entrée même si cela constitue une réelle demande. Cela a été réalisé sur d'autres monuments, comme le Musée des Beaux-Arts. De même, avec l'événement « Chartres en lumière », bien qu'il s'agisse d'une manifestation gratuite qui a lieu dans toute la ville, la possibilité mise en place de lasers de comptage à des endroits stratégiques a été envisagée, mais il s'avère difficile de trouver un endroit par lequel tous les visiteurs seraient contraints de passer. Des sondages ont donc été réalisés avec des étudiants.

La question de la gare préoccupe fortement l'équipe municipale. Il existe aujourd'hui un projet autour du Pôle Gare puisque l'accueil à ce niveau n'est effectivement pas satisfaisant. Depuis 2001-2002, beaucoup de projets ont été lancés pour redonner une nouvelle image urbaine à la ville de Chartres et la rendre plus accessible et plus vivable pour les habitants. Néanmoins, comme pour tout projet urbain, cela demande du temps. Un premier projet urbain a déjà été réalisé sur les boulevards qui permet d'accueillir les visiteurs et de disposer d'un stationnement sous-terrain assurant 1000 places de parking en limite du cœur historique. On sait que des efforts sont encore à fournir notamment pour l'accueil des bus touristiques : cela rentre dans le projet du Pôle Gare.

Michèle Prats revient sur la question des lumières dans la ville de Chartres. En ce qui concerne la médiation auprès des publics, ICOMOS été souvent sollicité sur le problème de la modification de tous les éléments de lumière sur les murs, les façades etc. Apparemment, les objets d'illumination des façades ont été changés ce qui a posé quelques problèmes qui sont venus jusqu'à ICOMOS. Comment la population a-t-elle été associée à ces modifications ?

Florence Santisteban précise qu'au sujet de l'éclairage urbain, une campagne s'inscrivant dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement lumières a effectivement été menée depuis maintenant plusieurs années. La modification de l'éclairage urbain était motivée par la volonté d'opter pour un éclairage moins consommateur, mais tout aussi efficace. Les gens ont eu du mal à s'y faire car on est passé d'anciens lampadaires du début du XX^e à du mobilier contemporain.

L'ancien Architecte des bâtiments de France en place à l'époque à Chartres revient sur le changement de l'éclairage urbain dans la ville. Au départ, Chartres disposait de lampadaires de type bec à gaz, comme c'est le cas dans de nombreuses villes historiques. Cela posait des problèmes : la lumière, d'un jaune blafard, renvoyait à une image XIX^e siècle alors qu'on était dans une ville médiévale. Dès lors, pourquoi privilégier un éclairage urbain XIX^e plutôt qu'un autre sur une ville médiévale ? Cette réflexion a été menée de façon concertée. Il a semblé, d'un commun accord, que l'on pouvait se permettre, pour ce genre d'objet qui sont l'expression de la vie contemporaine, d'opter pour des objets qui répondent à une utilisation d'aujourd'hui, donc moins consommateurs d'énergie, dotés d'un design qui ne revoit pas forcément au XIX^e siècle mais à des modèles plus sobres et neutres. En réalité, selon les lieux, la sensibilité de la population à une attitude de préservation, de renvoi à une image muséographique des lieux est plus ou moins grande, alors qu'à un autre endroit, l'acceptation quant à l'architecture contemporaine et à la réinterprétation est beaucoup plus grande. En tant qu'Architecte des Bâtiments de France, il m'a semblé assez normal de choisir des éclairages

qui correspondent au besoin d'aujourd'hui sans choquer le besoin de préservation. Le patrimoine doit être utilisé comme une référence pour faire le futur, mais cela doit être approprié par les populations, ce qui a été le cas à Chartres. On a travaillé sur des codes de visibilité lointaine, une directive paysagère a été mise en place avec la DREAL (ex DIREN), les services de l'Etat, les élus et la population. Toutes les options d'urbanisme sont élaborées à partir de ces réflexions. Pour ce qui est de la gare, un concours d'idées a été lancé pour recréer un Pôle Gare de donner à la gare une image contemporaine d'entrée de ville. C'est en cours car cela pose de gros problèmes de concertation et de financement.

Ariana Ardesi, de la Convention France UNESCO revient sur la question de la médiation du Patrimoine mondial : si, en ce qui concerne la médiation et la communication auprès des publics, le fait d'être inscrit est plus ou moins mis en avant en fonction des sites, met-on en avant les valeurs pour lesquelles le site a été inscrit ainsi que les autres valeurs humanistes (de paix, de culture etc.) portées par l'UNESCO ?

Pour Elisabeth Chauvin, dans le cas du Havre, il paraît évident qu'il faut parler de ces critères, peut-être pas systématiquement dans toutes les visites, mais une visite atelier avec des enfants autour du patrimoine reconstruit va par exemple énoncer ces valeurs pour réfléchir à la transmission de ces données dans le futur. Evidemment, on l'évoque et on décortique les mots pour voir quelle peut être leur portée. Les autres valeurs sont également introduites, dans un cadre de Reconstruction, et de traumatisme de la guerre, avec notamment les ex-voto puisque Le Havre a eu plus de 5000 morts. On est vraiment sur une représentativité d'un moment précis dans l'histoire de la Reconstruction en Europe. Ces valeurs sont insufflées dans toutes les visites et ateliers pour les jeunes générations.

Bruno Delas met l'accent sur le plan de gestion dans lequel la dimension solidarité internationale doit occuper une place essentielle. Lyon vient par exemple de terminer dix années de travaux pour restaurer le Musée Gadagne qui vient de rouvrir et qui a pour vocation d'être le centre d'interprétation sur la question urbaine à Lyon dans laquelle la question du patrimoine est importante. Il faut mettre en débat les questions qui viennent d'être posées, et notamment la question urbaine, à différents niveaux : le public, l'université, passerelle entre les collectivités concernées et les ressources scientifiques, tout le secteur associatif. Ce centre a vocation à devenir le lieu de ce débat permanent. C'est une démarche de citoyenneté.

Michèle Prats s'interroge sur le devenir des prisons de Lyon et sur le problème du débat démocratique dans ce contexte.

Bruno Delas souligne qu'il s'agit d'un enjeu majeur aujourd'hui pour lequel il ne dispose que de peu d'informations. Dans le même ordre d'idées, on peut aussi évoquer l'Hôtel Dieu pour lequel se pose, derrière la question de la méthode de reconversion de ces sites patrimoniaux, celle du financement. A l'heure où les finances publiques se font rares, comment réinvente-t-on un modèle de financement ?

Maria-Laura Litre-Valentin précise que dans ce cas, le tourisme, en le cadrant, joue un rôle de mécène : c'est une façon de financer le patrimoine. Durant les époques royales, totalitaires, pendant les Grands Empires, époques qui ont légué nombre de grands monuments, trouver l'argent pour ces grands investissements n'était pas si difficile. Aujourd'hui, dans le cadre d'un Etat démocratique et laïc, l'argent ne vient plus de l'Eglise, ou du coup de tête d'un dirigeant. Le tourisme peut dès lors trouver toute sa valeur en tant que mécène du Patrimoine mondial.

Pour Bruno Delas, la question du financement des politiques patrimoniales est particulière au cas franco-français : elle se pose dans des termes plus évidents (ce n'est pas pour cela que c'est plus simple) dans ce qu'on qualifie de pays du Sud. Si l'on reste français, il n'est pas certain que les villes françaises aient la capacité de trouver un modèle économique

uniquement à partir de la question du tourisme. Le modèle économique doit intégrer le fait que l'argent public sera de plus en plus difficile à obtenir et intégrer aussi, et cela va de pair, les nouveaux usages, en gardant à l'esprit l'enjeu de restauration / requalification sur le même usage. La première recette que tout le monde a appliquée, c'est de mettre dans le monument les usages publics (bibliothèque, salle des fêtes, musée etc.). Une fois que cela est fait, se pose la question des usages à vocation privée. Tout l'enjeu est de faire passer le message que si le privé choisit d'investir dans un bâtiment à forte valeur ajoutée sur le plan culturel et patrimonial, c'est qu'il y a un modèle économique derrière cela. Les investisseurs privés sont capables de surinvestir parce qu'il y a un retour soit dans l'implantation centrale, soit dans la valeur d'image du bâtiment etc. Or cela n'est pas dans les mœurs localement et c'est là qu'un nouveau modèle doit être inventé.

Maria Gravari-Barbas conclut que l'on se trouve devant une question glissante en termes de problématiques comme en termes de connaissances. La discussion s'est d'ailleurs plusieurs fois éloignée du tourisme. Les problèmes de comptabilisation des visiteurs que l'on a évoqués pour Chartres se retrouvent dans la quasi-totalité des villes d'un pays qui est le premier pays touristique au monde, ce qui est assez étonnant. En France, pays qui a développé le tourisme depuis plus de deux siècles, on voit toute la difficulté que l'on a à s'approprier ces questions et de pouvoir aller plus loin. Ce n'est pas seulement à Chartres que l'on compte les cierges ; il faut rappeler qu'à Notre Dame de Paris, une des premières destinations métropolitaines internationales, on procédait de la même manière. Le jour où on a commencé à compter les visiteurs à Notre Dame de cette manière, le nombre de visiteurs a fait un bond extraordinaire de plusieurs millions. Comment peut-on travailler sérieusement sur le tourisme sans avoir d'abord la certitude de disposer d'outils de mesure pertinents, analysés selon une grille d'analyse scientifique ?

TROISIEME PARTIE

COMMENT INTEGRER LE TOURISME DANS LES PLANS DE GESTION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL ?

Table ronde – *Hervé Barré* p.66

Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ?
Focus sur Bordeaux – *Anne-Laure Moniot* p.70

Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ?
Focus sur le vignoble bourguignon – *Isabelle Corond* p.75

Table ronde

Comment intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ?

Hervé Barré
UNESCO

Intervention de Hervé Barré

Si la définition des plans de gestion reste encore à préciser, cette question n'en est pas moins cruciale. L'importance des plans de gestion, qui ont été assez récemment rendus obligatoires pour les sites qui déposent un dossier de candidature, dépasse les questions de conservation et de tourisme : ils représentent également l'interface entre la protection du patrimoine et l'humanité (populations résidentes et visiteurs). Savoir comment préserver les marques de son passé, de sa mémoire, tout en continuant à développer une ville ou un pays constitue une vraie question, quand nous savons que sans mémoire, il est difficile de construire l'avenir.

Le tourisme est une activité en croissance continue (de l'ordre de 4 à 5% par an). L'OMT indique que le tourisme culturel croît trois fois plus vite que la tendance générale, soit une hausse de +15%. Sachant que la population mondiale croît de 1,14% le tourisme concerne en conséquence un nombre sans cesse croissant de citoyens de notre planète. L'article 4 de la Convention qui fixe les obligations des Etats vis-à-vis de la Convention du Patrimoine mondial mentionne la nécessité « [d'] identification, [de] préservation, [de] conservation, mais aussi [de] mise en valeur » c'est-à-dire l'obligation de présenter, d'offrir aux visiteurs les sites dans le cadre d'une durabilité du développement du tourisme, phénomène consubstantiel au système du Patrimoine mondial.

Les plans de gestion sont le lieu de recherche de compromis et de négociations pour des intérêts différents, voire opposés. Les objectifs sont variés : améliorer les conditions de vie de la population, préserver de la mémoire pour les générations futures, satisfaire des visiteurs et il faut également mentionner les enjeux d'image, les questions d'emploi, la lutte contre la pauvreté dans les PED... Les plans de gestions peuvent apporter des solutions à tous ces éléments. Malgré la grande inventivité dont font preuve les municipalités et les gestionnaires de sites, les questions telles que celles de la muséification des centres-villes, de la disparition de la mixité sociale, de la nécessité de garder les différentes fonctions urbaines (transports, loisirs, commerces, écoles...) au service de la population, et aussi la question des excès d'aménagement faits au nom du tourisme restent à résoudre.

Rassembler et mobiliser l'expérience internationale pour contribuer à aider les Etats membres à résoudre certains problèmes de gestion du patrimoine urbain fait partie des missions de l'UNESCO. Il s'agit de créer des outils de référence à partir de la Convention du Patrimoine mondial. C'est la tâche à laquelle s'est attelée un groupe de travail conduit par le Centre du Patrimoine mondial dans lequel figurait l'OMT, l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM, et d'autres organisations comme la Banque Mondiale ou la Fondation des Nations Unies. Cinq ateliers ont été organisés, dont le premier a eu lieu à Arc-et-Senans avec le soutien de

l'UNESCO et de la Commission Nationale française pour l'UNESCO. Une première étape a été réalisée sous la forme de l'élaboration de principes généraux de gestion du tourisme sur les sites du Patrimoine mondial qui devraient être présentés au prochain Comité du Patrimoine mondial de Brasilia, à la fin du mois de juin au Brésil. Nous avons également élaboré des directives plus concrètes qui complètent ces grands principes (et qui ne concernent pas seulement les villes et la France) de façon à pouvoir les appliquer à la gestion des sites dans les contextes les plus variés. Ce programme se propose d'élaborer des principes et directives d'application aux standards élevés de qualité pour la gestion du tourisme qui correspondent aux standards élevés de gestion des sites du Patrimoine mondial. En outre, des organisations, des institutions et des réseaux d'experts qui travaillaient de manière séparée sur cette question jusqu'à présent, travaillent dorénavant ensemble (l'UNESCO, l'OMT, l'UICN, l'ICOMOS etc.) ce qui est nouveau. Le comité du Patrimoine mondial va prendre connaissance de ce travail à Brasilia et indiquer sous quelle forme il désire continuer.

Voici quelques éléments qui entrent dans la composition d'un plan de gestion touristique : prendre pour point de départ la valeur universelle exceptionnelle et les autres valeurs à développer ; considérer le tourisme comme un allié de la préservation du patrimoine, et non plus comme un ennemi, et en conséquence, associer le tourisme à ce travail dès le début, dès la préparation des plans de gestion, avec les conservateurs du patrimoine, les élus, les associations de la société civile ; créer des comités d'aide à la gestion ou consultatifs dans lesquels figurent tous les acteurs du patrimoine et de la vie urbaine, destinés à devenir des lieux de négociation des conflits, d'élaboration de compromis pour construire un avenir où l'on associe les objectifs de qualité de vie de la population et de préservation de cette mémoire, de qualité d'accueil des visiteurs, pas seulement pour les habitants de la ville mais pour l'humanité entière.

Un plan de gestion doit proposer une vision, poser la question de quel tourisme, pour qui, pour quoi faire, en fonction de quels objectifs, que montrer et comment ? Qui va visiter cette ville ? Quels types de visiteurs ? Il faut associer à priorité égale le développement (infrastructures, services...) et la protection du patrimoine, parce que la ressource doit être protégée sur le long terme si la notion de durabilité a un sens, sinon ce n'est qu'un mot. La notion de capacité de charge fait actuellement l'objet d'un débat, pour remettre en cause son aspect purement quantitatif au profit du concept de « limite du changement acceptable » qui est plus souple et permet une sorte de négociation entre les acteurs du développement et de la conservation en établissant une ligne jaune au-delà de laquelle la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), son authenticité, le « sens du lieu » sont dégradés. Cette limite reste à définir entre les acteurs de la gestion d'un site ou d'un centre ville par exemple.

Se pose par ailleurs la question de la contribution du tourisme au financement du patrimoine. Les budgets publics sont de moins en moins disponibles, et ce sont de plus en plus aux « usagers » du patrimoine de contribuer à leur préservation sur le long terme.

Des études sur la valeur économique du patrimoine, mais aussi sur le coût économique de la dégradation du patrimoine, sont nécessaires. Ces études doivent entrer dans le plan de gestion parce que c'est ainsi qu'il est possible de déterminer les prix d'entrée des visiteurs, de décider de créer une boutique du musée du site pour abonder le budget et ainsi de bâtir le système économique du Patrimoine mondial. Il faut aborder cette question de façon directe et prendre en compte la VUE comme une valeur d'attractivité, autant culturelle et de mémoire qu'économique.

Pour associer la population, il faut que celle-ci s'approprie le patrimoine. Des visites de site pourraient ainsi être organisées pour les écoliers, les jeunes en priorité, la société civile résidente à proximité des sites/villes ce qui permettrait d'associer la population autrement que sur le papier. Il faut également organiser des formations croisées des gestionnaires de sites, souvent architectes ou archéologues pour qui les notions d'économie sont souvent complètement étrangères : il faut les former au tourisme et, réciproquement, former au patrimoine, au Patrimoine mondial, à sa fragilité et à la valeur universelle du patrimoine les professionnels du tourisme (hôteliers, Tour Opérateurs).

Enfin, la question de l'interprétation des sites, qui fait partie du tourisme, est fondamentale. Il faut transmettre de manière scientifique – en y associant les mythes, la tradition orale, les valeurs culturelles immatérielles – ces VUE et les valeurs locales qui y sont associées. La qualité de l'interprétation est donc essentielle : l'UNESCO développe actuellement des formations de guides de tourisme parce qu'un véritable dialogue des cultures nécessite la transmission de la bonne information qui fait ressortir les apports et influences multiples qui se sont associées pour donner les œuvres architecturales et ensembles urbains remarquables, témoignant du génie humain et s'alimentant aux sources les plus diverses. Dans certains cas, la tentation est grande de refaire l'histoire (questions de l'ethnocentrisme, du nationalisme culturel qui sont étrangères à la notion de patrimoine universel de l'humanité).

Le réseau d'universités Unitwin, associé à l'UNESCO, conduit par l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et animé par Maria Gravari-Barbas, effectue un gros travail pour créer un module sur la gestion des sites du Patrimoine mondial. Ce module, développé par une vingtaine d'universités, pourra être intégré dans des Masters. Il s'agit de créer des références internationales sur lesquelles les gestionnaires de sites et les maires pourront s'appuyer pour trouver des solutions.

Témoignages sur des villes participants à la journée

Bruno Delas (Lyon) et Jean-François Robin (Provins)

Bruno Delas

Comme cela a déjà été précisé, le tourisme est une question trop sérieuse pour n'être confiée qu'aux professionnels du tourisme. De la même façon, le patrimoine est une chose trop sérieuse pour être laissée seulement aux mains des professionnels du patrimoine.

Aujourd'hui, les enjeux du plan de gestion reposent sur trois pieds. Fondamentalement, on n'a pas de recette en matière de plan de gestion qui par définition est unique, comme le contexte dans lequel le patrimoine est à gérer. Mais, s'il n'y a pas de recettes reproductibles, il y a tout de même une règle du jeu que l'on peut échanger, qui a trois piliers : la connaissance scientifique d'abord, la reconnaissance sociale ensuite, et le projet politique enfin, sans lesquels il n'y a tout simplement pas de patrimoine. Un seul de ces pieds manque et tout s'écroule.

Hervé Barré

On associe souvent à tort à la conservation du patrimoine à une sorte d'immobilisme intemporel, à une tentative pour figer une situation. Or, un plan de gestion doit être réactif au changement du contexte économique et humain propre à un site.

S'il y a des solutions uniques à chaque site, on peut néanmoins forger des outils qui peuvent être utiles à tous les sites. Dans ce sens, le réseau Unitwin « Tourisme, Culture Développement » tente d'offrir une approche et de forger des outils associés sur la façon de

faire du tourisme une fonction consubstantielle au patrimoine. Cette volonté va dans la logique de la préservation dont la raison d'être est le partage des valeurs que l'on veut préserver avec l'humanité.

Jean-François Robin

La gestion du patrimoine est un enjeu très compliqué. Tout le monde essaie de faire de son mieux mais il n'y a pas de recette miracle et cela reste difficile.

Concernant Provins, le tourisme a été intégré à la démarche de patrimonialisation dès le départ. C'est le classement au Patrimoine mondial de l'humanité qui a permis l'appropriation de ce patrimoine par la population. Cette phase d'appropriation a été très importante. Le plan de gestion participe à la poursuite de l'appropriation du patrimoine par la population.

La ville de Provins restaure ce patrimoine pour le rendre accessible à un large public et pour qu'il y ait une harmonisation de cette « mise en marché touristique ». La ville a ainsi opté pour une unité de gestion : l'exploitation touristique de ce patrimoine est confiée à l'Office du Tourisme dans sa quasi-totalité. Cela nécessite d'importants dialogues avec d'autres services afin de créer du dynamisme.

Il ne faut pas non plus oublier l'élément économique. A Provins, cette gestion du patrimoine va créer un environnement favorable à un développement économique, qu'il émane du secteur privé ou de la collectivité.

Hervé Barré

Provins est un exemple de collaboration entre les acteurs du tourisme et de la culture. Finalement, le résultat, ce sont des retombées en termes de richesses (en termes économiques mais aussi en termes d'épanouissement personnel).

Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur Bordeaux

Anne-Laure Moniot,
Mission Patrimoine mondial
Chef de projet recensement du paysage architectural et urbain
Ville de Bordeaux

1. Un plan de gestion au service du projet urbain

Bordeaux est un très grand site urbain vivant et dynamique : 1815 ha, 230 000 habitants, trois millions de touristes par an.

Ses plans de gestion et d'action, loin d'être des documents à part, participent à la mise en œuvre d'un projet urbain délibérément conçu par la municipalité. Lorsqu'Alain Juppé devient maire de Bordeaux en 1995, Bordeaux est une ville endormie. Il impulse une politique d'embellissement de la ville qui se traduit par la réappropriation des quais et du fleuve conçu comme un axe de développement urbain. La réintroduction du tramway disparu dans les années 60, et le réaménagement des espaces publics sont le point de départ d'une requalification urbaine et paysagère. Les trois lignes de tramway se croisent en centre ville mais rayonnent en périphérie, ce qui élargit la vision de la ville centre dans son contexte territorial. La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) compte en effet 27 communes et environ 700 000 habitants.

Le projet urbain de 1995 fait déjà une large part au patrimoine et le projet d'inscription de Bordeaux sur la liste du Patrimoine mondial est mené en parallèle, dès 2003. L'attractivité touristique n'est cependant pas le levier central du développement de la ville qui cherche davantage à attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiques dont fait certes partie le secteur touristique. Cela explique pourquoi, le développement de l'économie touristique n'est pas au centre du plan de gestion du site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

2. Un plan de gestion assorti d'un plan d'action

Bordeaux a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial le 28 juin 2007, lors du 31^{ème} Comité du Patrimoine mondial à Christchurch. La ville a accompagné sa candidature, à la demande du Comité du Patrimoine mondial, d'un plan de gestion complété d'un plan d'actions. Un premier document, très long, a été préparé pour l'instruction de cette candidature par ICOMOS fin 2006. Il reposait sur plusieurs documents :

- le Projet Urbain
- le Plan global de renouvellement urbain du centre historique d'agglomération

- le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de la ville (PSMV)
- le Plan Local d'urbanisme (PLU)
- le Plan de protection contre les risques d'inondation (PPRI)
- la Convention « Ville et pays d'art et d'histoire » (VPAH), en cours de signature

Pour répondre aux observations d'ICOMOS et expliciter les mesures concrètes sous-jacentes à ce plan de gestion, le plan d'actions a été élaboré. Il s'agit d'un document plus synthétique, plus opérationnel, plus partagé.

L'ensemble des services de la Ville concernés par les enjeux de valorisation du site a collaboré en apportant chacun son programme d'actions. Le plan conjugue donc l'action urbaine, l'action économique et l'action culturelle, autant de responsabilités de directions générales distinctes au sein de l'organisation des services de la Ville de Bordeaux. On peut noter que le mot « tourisme » n'apparaît pas dans ce découpage organisationnel, il n'est pas pour autant oublié, dans la mesure où il fait pleinement partie de la mission du référent « développement économique ».

Ce document reprend de manière synthétique les éléments figurant dans le dossier complet : la description du site, de son périmètre et de sa zone tampon ; le projet urbain et le projet d'agglomération qui structurent le développement du site ; le statut, la propriété, les dispositions réglementaires ; les facteurs affectant le bien ; l'organisation des services et des partenariats, avant de développer le plan d'action proprement dit.

Il est composé de trente actions articulées autour de trois objectifs principaux : connaître et préserver, promouvoir une culture patrimoniale et partager le patrimoine bordelais, assurer le développement urbain économique et social de la ville.

Il faut noter que ces actions étaient déjà engagées depuis 1995, au moment de la candidature. L'obligation de rédiger un plan de gestion a permis (mais aussi obligé) de les organiser de présenter dans un même document l'ensemble des démarches qui avaient permis la reconnaissance de la valeur patrimoniale de Bordeaux. Cette mise en cohérence a contribué à valoriser ces actions et à motiver davantage les services en charge de leur mise en œuvre.

3. Le tourisme dans le plan d'action

Les actions en lien avec la gestion du tourisme n'apparaissent pas au premier plan mais sont prises en compte indirectement. C'est le cas de la gestion des déplacements par exemple.

Le thème des déplacements urbains touche évidemment le tourisme, mais pas seulement. Il renvoie à quatre actions majeures : la réalisation du tramway, la restructuration du réseau de bus, la politique de développement du vélo (qui ne prévoyait initialement pas la mise en place d'un système type Vélib, système qui a été inauguré par la CUB il y a trois mois), et la poursuite de la création de sites à contrôle d'accès et de parking, conformément aux exigences énoncées dans le projet urbain.

Si, dans le plan d'action, le tourisme est intégré dans les actions relevant de l'action culturelle ou urbaine, le thème de l'accueil des visiteurs est développé à part entière. La ville est en mesure d'accueillir davantage de touristes sans porter atteinte à la préservation du bien inscrit : par exemple, le taux d'occupation des hôtels de tourisme n'était que de 58% en 2007. Aujourd'hui, il est de 56,3 %, mais 45% des visiteurs déclarent être hébergés dans leur résidence secondaire ou chez des amis.

Dès lors, améliorer et diversifier l'accessibilité touristique sont deux objectifs qui se sont traduits par des mesures concrètes. La mise en place du label « Famille plus » encourage

les hôteliers à améliorer l'accueil des familles (label qui rend par exemple obligatoire la présence d'une chaise haute pour enfant dans les hôtels labellisés) mais aussi leur donne une plus grande visibilité. L'élaboration de parcours labellisés « Tourisme et handicap » permettent aux personnes à mobilité réduite de découvrir le patrimoine bordelais

4. Retour d'expérience : un plan de gestion nécessairement évolutif

Un plan de gestion est nécessairement évolutif et devrait pouvoir être adapté de manière assez réactive pour prendre en compte des éléments nouveaux. Le projet urbain de 1995 est aujourd'hui réalisé et le maire de Bordeaux a présenté début 2009 à ses administrés, sa vision du développement de la ville, sous la forme d'un nouveau projet urbain « Bordeaux, 2030 pour une métropole durable ». L'objectif de ce nouveau projet demeure de renforcer le poids démographique de la ville centre face à l'étalement urbain de la Communauté urbaine bordelaise.

Par ailleurs, le recul et l'expérience concrète de l'inscription et de la gestion du site qui en découle ont apporté des éléments nouveaux. Les évolutions touchent par exemple le développement des démarches participatives. Elles ne figurent pas dans le plan d'action et sont pourtant aujourd'hui une étape importante et incontournable pour l'élaboration des nouveaux projets urbains. Associer les habitants et les acteurs économiques permet d'élaborer des projets compatibles avec les aspirations des habitants. Des ateliers, qui ont fait l'objet de publications, conviant les Bordelais sont ainsi régulièrement organisés. Concrètement, ces démarches ont par exemple abouti à l'abandon du projet de démolition de la Caserne Niel.

Les débuts de la gestion du site ont été particulièrement riches d'enseignements dans le cas de Bordeaux et l'on peut même parler d'une période d'apprentissage. En effet, malgré l'existence d'un plan de gestion, certains projets comme la démolition du pont du Pertuis, celles heureusement arrêtées de la passerelle Eiffel ou de la façade d'un chai pour l'extension du collège Cassagnol, ou encore la construction du pont Bacalan-Bastide, ont fait l'objet de polémiques et suscité l'inquiétude du centre du Patrimoine mondial qui n'avait eu d'autres informations. En conséquence, en 2008, à Québec, le Comité du Patrimoine mondial a décidé d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé. Ce dispositif sert en quelque sorte d'alerte et a pour conséquence l'organisation d'une mission conjointe UNESCO ICOMOS qui se rend sur place pour évaluer l'état de conservation.

Cette mise en question a donné l'occasion à la Ville de mettre en place des actions complémentaires, notamment pour être en mesure d'informer en temps utiles le Centre du Patrimoine mondial des projets à l'étude et des réalisations en cours qui pouvaient porter atteinte à la valeur universelle et exceptionnelle du bien (VUE). Ainsi en 2009, un comité local UNESCO bordelais, dénommé « CLUB », a été mis en place, suite à la demande de la mission conjointe de 2009. Ce comité, qui se réunit une fois par mois, regroupe des représentants des collectivités et institutions en charge de la préservation du patrimoine et de la mise en œuvre des politiques d'urbanisme, mais aussi des universitaires et des représentants d'associations pour réfléchir, à partir de cas concrets, à une stratégie de préservation et aux enjeux d'évolution de ce patrimoine. Il répond à l'obligation de transmission des projets en cours (paragraphe 172 des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial », 1972) en transmettant ses comptes-rendus à la délégation française qui se charge de les diffuser au Centre du patrimoine mondial.

Une autre évolution incitée par les débats du Comité du Patrimoine mondial (Séville, 2009) concerne la valorisation du fleuve et la gestion de l'accès des navires au site historique du port. Cette question n'était pas vraiment abordée dans le plan d'action de 2007. Il faut dire

que l'on venait à peine de redécouvrir les quais et que personne n'avait encore vraiment imaginé toutes les potentialités de la Garonne pour développer la navigation fluviale et maritime. Ce qu'aucun Bordelais ou Girondin n'osait espérer, les ambassadeurs du Comité du Patrimoine mondial le craignaient, de loin au contraire. Suite aux questions soulevées lors de la 33^{ème} session à Séville, une étude a été réalisée sur ce sujet. Elle synthétise les projets en cours pour une reconquête du fleuve, dans le sens de sa ré-appropriation par les habitants et d'une gestion raisonnée de son développement touristique, qui est très faible en réalité, comparé à des biens inscrits au Patrimoine mondial qui en subissent de réels inconvénients et menaces. Cette activité représente en effet environ 30 bateaux par an, soit environ 9000 passagers qui dépenseraient en moyenne 200 euros par jours, ce qui n'est pas si important en termes de retombées économiques. Le maintien de l'accès des grands navires au centre historique, a une telle portée symbolique pour Bordeaux que le pont Bacalan Bastide a été conçu justement pour laisser passer ces navires.

5. Des démarches de médiation et de sensibilisation tournées vers les Bordelais autant que vers les visiteurs

L'inscription de Bordeaux sur la liste du Patrimoine mondial a permis de réactiver la mise en œuvre de la convention Ville et Pays d'Art et d'Histoire. La mission de l'animatrice du patrimoine, recrutée en 2009 a été essentiellement dédiée à la mise en œuvre des journées du patrimoine, qui ont connu un grand succès (40% de fréquentation supplémentaire, de nombreux sites nouvellement ouverts spécialement pour l'occasion). En 2010, c'est davantage un travail sur la médiation qui a été confié au nouvel animateur avec la perspective de mise en œuvre du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui doit compléter les structures d'accueil existantes (Musées, Office du tourisme, Archives municipales...).

La ville souhaite sensibiliser en premier lieu les habitants, en reconnaissant que les propriétaires sont des acteurs de la conservation et de la mise en valeur du paysage urbain bordelais.

En effet, le site bordelais, particulièrement vaste, présente la particularité d'être essentiellement composé d'un patrimoine ordinaire, mais exceptionnel, dont la valeur est avant tout une valeur d'usage. Son architecture monumentale est certes remarquable, mais le paysage urbain formé par ses architectures domestiques, sur un grand territoire et avec de grandes continuités stylistiques et urbaines, est un élément essentiel des attributs de sa VUE.

L'architecture domestique et civile du XVIII^e au début du XX^e siècle y compose un ensemble d'unité qui fait sa valeur, avec notamment ces ensembles de maisons individuelles qui entourent le Secteur sauvegardé dans sa proche périphérie. Ces maisons, dotées de petits jardins en série, contribuent non seulement à la valeur universelle et exceptionnelle de l'ensemble mais apporte également une valeur ajoutée au cadre de vie quotidien de leurs habitants. Expliquer cela aux Bordelais et aux visiteurs est important pour la diffusion des valeurs du Patrimoine mondial, cela renforce le sens du terme de patrimoine et incite davantage à le préserver. Il s'agit aussi de montrer la valeur d'exemple de Bordeaux et les façons dont la ville peut contribuer à la transmission de ces valeurs. L'exemple des portes des maisons bordelaises est intéressant. Outre leur valeur esthétique, ces très belles portes ont également une valeur en termes de développement durable, puisqu'elles constituent un dispositif bioclimatique. Elles sont composées d'une grille, d'un panneau vitré et d'un panneau bois. On peut ouvrir le panneau bois pour avoir de la lumière, ouvrir le panneau vitré pour rester protégé par la grille mais ventiler la nuit et rafraîchir la maison. C'est de cette façon si banale en apparence que l'on peut parler de patrimoine aux habitants, en leur

expliquant de ne pas remplacer ces portes anciennes qui ont des qualités que l'on regretterait si elles disparaissaient.



Figure 15 : Portes des maisons bordelaises, grille, panneau vitré et panneau bois. (Source : A.-L. Moniot)

Hervé Barré

L'inscription de Bordeaux au Patrimoine mondial de l'humanité a ainsi donné lieu à une réflexion globale sur les questions d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture qui concernent cette ville, dans son territoire inscrit, mais aussi dans la zone tampon de ce territoire.

Les perspectives d'un développement touristique trop conséquent, ou bien d'un urbanisme irrespectueux des valeurs de son classement, qui inquiétaient justement le Comité du Patrimoine mondial depuis deux ans, doivent être apaisées. En effet, c'est dans un objectif de développement durable que la ville de Bordeaux a été inscrite sur la prestigieuse liste de l'UNESCO et cette inscription n'était pas une fin en soi, c'était au contraire le début d'un long processus qui on l'espère, permettra d'en conserver les valeurs et le dynamisme, processus dans lequel, la place du tourisme dans le plan de gestion sera vraisemblablement amenée à évoluer.

Chapitre 13

Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur le vignoble bourguignon

Isabelle Corond

Directrice adjointe de l'agence de développement touristique
Rapporteur de la commission médiation et tourisme de l'association pour la candidature
des vignobles des climats de Bourgogne

Le périmètre de la candidature s'étend de Dijon jusqu'au Sud du département de la Côte d'or, *via* Beaune, soit un linéaire de 60 km qui couvre la Côte de Nuits et la Côte de Beaune, et parmi lesquelles figurent 32 des 33 Grands Crus de Bourgogne. Les élus régionaux, départementaux et locaux ont voulu soumettre une candidature à l'UNESCO pour ce périmètre qui constitue l'un des fleurons du vignoble français. Pour cela a été créée une association qui regroupe d'ores et déjà l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels comme les Chambres de commerces, les élus, les villes, les intercommunalités, ou privés comme les représentants du monde du vin et les représentants du monde de la culture.

Quatre commissions ont été créées au sein de cette association : une commission urbanisme et architecture, une commission paysage et environnement, une commission développement local et économie et une commission médiation et tourisme. Cette inscription se positionne donc d'emblée dans un cadre qui a l'esprit d'assurer un équilibre entre la conservation du site et le développement du tourisme.

La commission tourisme rassemble tous les partenaires institutionnels et privés du tourisme, que ce soit au niveau régional, au niveau départemental, au niveau communautaire ou communal, ainsi que les représentants des vignerons, les représentants du patrimoine et les représentants de l'Etat. Depuis la création de l'association en 2007, cette commission s'est réunie plusieurs fois et a cherché à anticiper ce qui pouvait être demandé dans le cadre d'un plan de gestion. Différentes pistes ont été abordées, qui, quoi qu'il advienne, classement ou non, seront poursuivies.

La réalisation d'un diagnostic des flux touristiques qui traversent actuellement le périmètre (étude qui devrait se terminer en septembre) a constitué l'une des premières grandes actions. L'objectif est tout d'abord de parvenir à définir une politique de tourisme durable tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif et d'évaluer à terme l'impact d'une potentielle inscription sur l'environnement naturel, paysager, culturel et social. Dans un second temps, cela deviendrait un outil d'évaluation des possibilités d'absorption par la société, l'environnement et le territoire d'une croissance des effectifs touristiques et résidentiels. Il s'agit d'un des préalables que l'on a voulu inscrire dans les actions fortes d'un projet de charte territoriale qui va préfigurer le plan de gestion. D'autres propositions ont été inscrites, en particulier la mise en œuvre d'une politique active auprès des prestataires touristiques, que ce soit auprès des hébergeurs (hôteliers, gîtes, camping) ou des vignerons, en dépassant la difficulté de faire collaborer le monde de la vigne et le monde du tourisme dans un même

projet. On a souhaité dès à présent structurer l'offre oenotouristique sur le territoire. A cet effet, trois dossiers ont déjà été déposés auprès du Conseil supérieur de l'oenotourisme en vue d'obtenir le label oenotourisme sur l'ensemble du périmètre de la candidature.

On travaille actuellement à mettre en place (c'est déjà le cas avec les Office du tourisme et certains hébergeurs) des formations auprès de l'ensemble des prestataires touristiques, que ce soit de la formation aux vignobles, aux climats de Bourgogne, ou plus globalement sur le patrimoine et la nécessité de son appropriation. Une démarche similaire va être mise en place auprès des habitants dont on veut faire des ambassadeurs du territoire. Différentes pistes d'action sont envisagées, notamment la possibilité de se lancer dans un système de guide de type *Greeters* comme on peut le voir dans certaines villes, à l'étranger ou parfois en France. A terme, on voudrait structurer ce territoire d'un côté par la création d'un lieu référent que l'on imagine comme un espace de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des partenaires qui sont inscrits dans cette démarche et de l'autre par un travail sur la signalétique, de façon à ce que le touriste puisse se retrouver et bien identifier qu'il se situe dans un site du Patrimoine mondial de l'UNESCO, démarche rendue nécessaire par la taille du périmètre proposé à l'inscription.

D'un point de vue touristique, ce périmètre se situe à la fois en milieu rural et urbain, puisqu'il comprend deux villes, et notamment Dijon, capitale régionale, mais aussi un territoire très rural, particulièrement au Sud de Beaune. Tout l'enjeu est de parvenir à diffuser les touristes sur l'ensemble de ce périmètre, mais aussi de les faire circuler et de favoriser le tourisme itinérant. Pour cela, différents projets en cours vont s'inscrire très largement dans le cadre de la candidature auprès du Patrimoine mondial : le projet de véloroute entre Dijon et Beaune (s'il existe aujourd'hui le tour de Bourgogne à vélo, le linéaire entre Dijon et Beaune fait défaut) ou encore le projet de navette touristique entre Dijon et Santenay de façon à favoriser l'intermodalité et à développer l'itinérance pour ce secteur.

La commission tourisme travaille avec les autres commissions, en particulier les commissions urbanisme et architecture et développement économique, puisque les actions de ces commissions recoupent soit les mêmes publics, soit les mêmes fonctionnalités. Une charte territoriale préfigurant le futur plan de gestion qui conduira à une candidature en 2011 ou 2012 est en cours de rédaction et devrait être finalisée en fin 2010.

Hervé Barré

On voit ici qu'on anticipe la question des visiteurs.

On considère que l'année qui suit l'inscription d'un site au Patrimoine mondial, la fréquentation touristique augmente de 30% en moyenne de façon mécanique, parce que cela fait apparaître les sites dans les guides, parce que l'inscription s'accompagne d'une politique de promotion...

On anticipe sur la fonction d'éducation sur le vignoble, derrière lequel il y a toute une culture pluri-séculaire qu'il est intéressant de transmettre tant pour les populations locales que pour les visiteurs au niveau mondial.

Conclusion

Valéry Patin

Professeur associé – Université de Paris I Panthéon Sorbonne
Expert-Consultant Banque Mondiale, UNESCO

L'ensemble des interventions présentées aujourd'hui témoigne de la situation très contrastée des villes françaises du Patrimoine mondial face au tourisme. Mais au-delà des différences, ces contributions apportent aussi, un éclairage plus global sur les particularités de la relation patrimoine/tourisme, telle qu'elle est comprise et pratiquée dans l'hexagone.

1. Approche scientifique, approche touristique

Pour l'ensemble des intervenants, comme pour la communauté professionnelle en charge des biens culturels, la connaissance du patrimoine est un élément central de sa valorisation et de sa protection. Ainsi, dans plusieurs cas, ont-ils retracé le cheminement de la mise en œuvre d'un dossier du Patrimoine mondial, en particulier pour l'intervention concernant Le Havre. Dans ce mécanisme complexe, ce sont des scientifiques qui, dès le départ, lancent l'intérêt pour un patrimoine, en disent ses qualités et ses valeurs universelles, et ce dispositif constitue une procédure assez usuelle de mise en œuvre d'un dossier du Patrimoine mondial. Le système français se caractérise donc par une unité initiale de compréhension du patrimoine qui est presque totalement aux mains des scientifiques.

La situation française, où l'on reste très attaché à cette scientificité de l'approche patrimoniale, contraste avec les actions conduites dans les pays anglo-saxons par exemple où le discours scientifique est contrebalancé par d'autres types d'approches émanant d'acteurs agissant davantage pour la représentation des « valeurs locales », qui sont les représentants d'une compréhension du patrimoine qui n'est pas nécessairement celle des scientifiques mais celle de ceux qui habitent le patrimoine. Au contraire, la pyramide scientifico-pédagogique de Maslow est caractéristique du système français qui part du haut et explique en bas. Ce processus franco-français, issu du centralisme politique, marque la forme du patrimoine en France où l'on part du discours scientifique pour l'expliquer aux gens et les « sensibiliser » c'est-à-dire leur faire comprendre le discours que des scientifiques ont élaboré.

Dans la majorité des autres pays, si l'on s'appuie bien entendu sur le discours scientifique, on cherche également à l'équilibrer par d'autres types d'approches. Ainsi, dans ces pays, l'explication du sens patrimonial d'un objet prend aussi en considération la façon dont les populations regardent le patrimoine. Les Anglo-Saxons prennent par exemple en compte le discours des enfants pour éclairer le discours du scientifique, parce qu'entre le discours du scientifique qui n'est compris que par une minorité et la question qu'un enfant pose devant la plaque de rue qu'il lit quotidiennement en passant devant, il y a deux approches complémentaires du patrimoine.

Les Français restent un peu décalés par rapport à cette approche, même si certaines contributions prouvent qu'il existe des tentatives pour essayer d'infléchir cette situation. Le comité scientifique de Provins, par exemple, qui associe différents partenaires de la ville pour valider le discours qui est fait sur le patrimoine, constitue une tentative intéressante de contrebalancer l'exclusivité de l'approche du scientifique, qui a certes toute sa légitimité,

mais qui, quand il s'agit de parler à une population locale ou touristique, se trouve souvent décalé.

2. La ville et son territoire

Plusieurs intervenants ont par ailleurs souligné la nécessité absolument impérative de ne pas travailler sur la zone inscrite au Patrimoine mondial, mais sur un territoire plus vaste, nécessité qui correspond à un consensus international. Il est en effet impensable de gérer un espace isolé au sein d'une ville sans se préoccuper de ce qui se passe autour, pour des raisons fondamentales d'aménagement, y compris touristique, mais aussi pour des raisons de signification culturelle.

3. La prise en compte du tourisme dans les villes françaises du Patrimoine mondial

Les villes ont une politique urbaine qui l'emporte sur la politique patrimoniale, laquelle l'emporte sur la politique touristique, à deux exceptions près dans les communications ici présentées : Provins et Strasbourg. Le tourisme n'est généralement pas l'élément déterminant et il n'est pris en considération que de façon marginale et tardive ce qui est naturel dans un système français qui donne une importance majeure aux corps professionnels du patrimoine (la France est le seul pays au monde à disposer d'un corps des métiers des Architectes des Monuments historiques par exemple, et d'un réseau aussi dense d'architectes du patrimoine, les Architectes des Bâtiments de France). C'est donc avec ces corps professionnels que travaillent les élus et techniciens, inscription au Patrimoine mondial ou non, de la même manière que lorsqu'il s'agit de gérer les Secteurs sauvegardés, les protections des Monuments historiques ou, plus récemment, des ZPPAUP. Or, ces documents d'urbanisme n'ont pas été pensés pour le tourisme mais pour la protection du patrimoine : c'est très clair pour les Secteurs sauvegardés, que l'on peut assimiler à une extension de la loi de 1913 à l'urbanisme. Seules les ZPPAUP intègrent une notion de développement local qui fait une place indirecte au tourisme. Cependant, il existe aujourd'hui des différences très sensibles entre l'aménagement urbain pour le touriste et l'aménagement urbain pour la population locale. Pour la population, quand on travaille par exemple sur la rénovation d'habitat vacant, on travaille sur des quartiers ; quand on travaille sur la valorisation touristique (hors cas français), on travaille sur des circuits (Prague, Venise, Kairouan) et non sur des quartiers : on voit donc que les aménagements destinés aux touristes diffèrent sensiblement de ceux destinés aux habitants. Ici, hormis les cas de Strasbourg et de Provins, on part d'une politique initialement destinée aux habitants permanents qui finalement devrait plaire aux touristes : il n'y a pas de stratégie de développement qui va vers le touriste. De façon générale, on part du principe selon lequel « où passe le résident permanent passe le touriste ». Par rapport à d'autres expériences internationales, comme par exemple à Grenade (Espagne) qui a développé une véritable politique touristique urbaine, on est très loin du compte. Fondamentalement, le tourisme, sauf cas particulier, ne constitue pas un intérêt majeur pour les villes représentées, comme en attestent les différentes interventions. On ne peut pas légitimer un discours sur tourisme dans les sites urbains du Patrimoine mondial en France en omettant le fait que c'est, à l'évidence, une préoccupation secondaire, sauf dans quelques cas exceptionnels.

4. Partenariat public/privé, l'économie touristique du patrimoine

Les travaux du groupe d'experts réunis par le Centre du Patrimoine mondial pour mener une réflexion sur la problématique touristique, travaux évoqués par Hervé Barré qui en assurait la coordination, émanent majoritairement de spécialistes Anglo-Saxons. Ils soulignent le décalage de la situation française par rapport à ce qui se passe au niveau international. Par exemple, le fait d'associer dès le départ les professionnels du tourisme aux réflexions sur le patrimoine n'est pas dans les mœurs en France (on le voit à Nancy où il n'y a pas de professionnels du tourisme dans le comité de pilotage). Le fait d'associer les partenaires privés et publics (comme c'est le cas dans le vignoble bourguignon candidat à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial) n'est pas si fréquent. En contrepoint, on peut citer l'exemple du Mur d'Hadrien (site du patrimoine mondial qui s'étend sur 118 km de long entre l'Angleterre et l'Ecosse), où plusieurs centaines de partenaires, privés et publics, du gîte rural au gros propriétaire terrien dont les terres bordent le mur, en passant par *English Heritage*, travaillent ensemble, dans le cadre du plan de gestion.

On peut également regretter le profond « mépris » d'un certain nombre de professionnels français pour l'économie du patrimoine, et en particulier l'économie touristique, alors que cette thématique occupe une place de plus en plus significative dans les programmes internationaux de protection et de mise en valeur des biens culturels et naturels et fait l'objet de recherches et d'études conséquentes (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Banque Interaméricaine d'Investissement, Banque Européenne d'Investissement).

La situation des villes françaises du Patrimoine mondial est donc, à bien des égards, paradoxale. Alors qu'elles disposent d'un patrimoine remarquable, une majorité d'entre elles semblent éprouver de réelles difficultés à faire face aux enjeux du développement touristique et à intégrer les nouvelles approches de la gestion économique du patrimoine.

Bibliographie

- Sur les villes du Patrimoine mondial et le tourisme dans les espaces patrimoniaux urbains

Ashworth G.J, Tunbridge J. E. (2000), *The tourist-historic city, retrospect and prospect of managing the heritage city*, Pergamon

Benhamou F. (2010), *L'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité*, Revue Tiers-Monde, 202, avril juin 2010, pp. 113-130

Berliner D. (2010), *Perdre l'esprit du lieu, Les politiques de l'UNESCO à Luang Prabang*, Terrain, n°55

Bosredon P. (2008), « Comment concilier patrimonialisation et projet urbain ? Le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la vieille ville de Harar, Éthiopie », *Autrepart*, n°. 47, pp. 125-147

Cameron C. (2005), "Evolution of the application of Outstanding Universal Value for cultural and natural heritage, Keynote paper in Kazan", in ICOMOS 2008, *The World Heritage List, What is OUV ? Defining the Outstanding Universal Value of Cultural World Heritage Properties, Monuments and Sites*, XVI, ICOMOS ed., pp. 71-76

Charles D.-R., Marvin G. (2004), *Venice the tourist maze, a cultural critique of the world's most touristed city*, University of California Press, 372 p.

Denizeau G., Noizeux B. (2008), *Le Patrimoine mondial, un héritage à préserver*, Ed. Larousse, Coll. Petite encyclopédie Larousse

De Saturestequi I. (2009), *Patrimoine mondial : les sites français*, Ed. Nicolas Chaudun, 224 p.

Di Giovine M. (2008), *The Heritage-scape, UNESCO, World Heritage and Tourism*, Lexington Books, 542 p.

Dixon, J.A., Pagiola, S. Agostini, P (1998), *Valuing the Invaluable : approaches and applications*, actes de colloque de la Banque Mondiale

Duhamel Ph., Knafou R. (2007), « Le tourisme dans la centralité parisienne », in Saint Julien, Le Goix, *La métropole parisienne, Centralités, inégalités, proximités*, Belin, Paris, pp. 39-62

Evans G., Smith M. (2000), "A tale of two World Heritage cities : Old Québec and maritime Greenwich", in Robinson Mike (ed.), 2000, *Tourism and heritage relationships, Global, national and local perspectives*, Athenauem Presse, pp. 173-196

Geromini M. (2004), « Sentiment patrimonial et préservation d'une ville du Patrimoine mondial : les résidents du Vieux Québec entre patrimoine et tourisme », in Gravari-Barbas M. (dir), *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 451-466

Gotti G., van der Borg J. (1995), *Tourism in heritage cities*, Venice, Ciset

Gravari Barbas M. et Guichard Anguis S. dir. (2003), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, Paris, 952 p.

Gravari-Barbas M., Jacquot S. (2008), « Estimation de l'Impact de l'inscription des sites du patrimoine mondial », sous la direction de Rémy Prudhomme, Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Grefte X. (2003), *La valorisation économique du patrimoine*, La documentation française, Paris, 384 p.

Guyader F. (2009), « Tourisme de masse et représentations au centre d'articulations identitaires dans le comté de Lijiang », *Terrains & travaux* 2/2009, n° 16, p. 55-76

Holcomb B. (1999), "Marketing cities for tourism", in Judd Dennis R., Fainstein S., *The Tourist City*, Yale University Press, New Haven and London, pp. 54-68

Holmes K., MacFarlane C. (2000), "Professional volunteer management at a World Heritage Site : Reconciling both visitors and volunteers needs" in Robinson M. ed. (2000), *Tourism and heritage relationships, Global, national and local perspectives*, Athenauem Presse, pp. 263-276

ICOMOS (1968), *Premier Colloque sur l'étude de la conservation, de la restauration et de la réanimation des ensembles historiques / First Conference on the Conservation, Restoration and Revival of Areas and Groups of Historic Interest*, Caceres 1967. Louvain 1968, 100p.

ICOMOS (1975), *Colloque sur la conservation des petites villes historiques / Symposium on the Conservation of Smaller Historic Towns*, Rothenburg ob der Tauber 1975.209 p.,

ICOMOS (1987), *La Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes Historiques*, Charter of Washington

ICOMOS (1993), *Ciudades historicas*, Journal scientifique numéro 3, 366 p.

ICOMOS (1997), « La renaissance des villes anciennes », *Journal scientifique*, n°7, 96 p.

ICOMOS International Legal Committee (2001), *Legal methods of furthering urban preservation*, Conference of the International Legal Committee of ICOMOS. Papers submitted to the Israel Conference, February 2001, Edited by Humi Novenster and Gideon Koren. Israel: ICOMOS, 2002. 139 p.

ICOMOS (2005), "Ciudades historicas iberoamericanas", *Monuments and Sites*, XIV, 893 p.

ICOMOS (Jokilehto Jukka comp.) (2008), *The World Heritage List, What is OUV ? Defining the Outstanding Universal Value of Cultural World Heritage Properties, Monuments and Sites*, XVI, ICOMOS ed., 110 p.

ICOMOS Canada Bulletin (2004), "My city, my heritage, my future : conserving the heritage of Canadian Cities in the 21st Century". Vol. 11, n°1, 2004-5. Ottawa: ICOMOS Canada, 2005. 88 p.

ICOMOS France - Bulletin Hors-série (2005), *Patrimoine culturel et décentralisation*, Paris, Section Française de l'ICOMOS, 2005. 97 p.

ICOMOS France (2009), Colloque international ICOMOS France en partenariat avec le réseau des Grands Sites de *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, France et le Grand Site des Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez, 15-16 octobre 2009. Paris, ICOMOS France, 2010. 256 p. (Les Cahiers du Comité Français de l'ICOMOS, n°25)

ICOMOS France, Convention France UNESCO (2009), *Paysages urbains historiques*, synthèses des journées techniques à Bordeaux

- ICOMOS Hellenic Section (2002), "Preservation Development and Monitoring of Historic Cities in 21st c." / "Questions du développement et du monitoring des villes historiques au 21e siècle
- ICOMOS-CIVVIH (2002), *Conference of the International Scientific Committee of Historic Cities and Villages* Corfu, 18-20 April 2002.
- Jacquot S. (2004), *Valparaiso, valeurs patrimoniales et jeu des acteurs*, in Gravari Barbas M. (dir), *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 155-170
- Jacquot S. (2007), *Le réinvestissement public et privé des espaces historiques centraux, une étude comparée de Gênes, Valparaiso et Liverpool*, Thèse de Géographie, Université d'Angers, 664 p. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00259311/fr/>
- Jacquot S., Ménéteau L., Velut S. (2008), « La dimensión marítima en el patrimonio de Valparaíso, ciudad del patrimonio mundial de la Humanidad », *Serías monográficas*, ediciones de la Universidad Católica de Valparaíso
- Kugel S. (2006), « Preservation: Sure, It's a Good Thing, but ... », *The New York Times*, 15 Janvier
- La Gazette Officielle du Tourisme (04/09/2002), « Inscription au Patrimoine mondial de l'humanité : quel impact sur le tourisme ? », n°1657, pp 4-6.
- Lavaud-Letilleul V., Velut S. (2004), « Valparaiso : la portée de l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité face aux logiques touristiques locales et régionales », *Conférence Journées Tourisme et Patrimoine*, Saumur
- Leask A., Fyall A. (2006), *Managing World Heritage Sites*, Butterworth-Heinemann Ltd, 320 p.
- Marcotte P., Bourdeau L. (2008), « L'industrie touristique et l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial : attentes et déceptions », *Journée de recherche sur l'attractivité du patrimoine*, ESC Saint Etienne, 24 p.
- Melé P. (1998), *Patrimoine et action publique au centre des villes mexicaines*, Presse de la Sorbonne Nouvelle, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, 324 p.
- Moffatt I. (2000), "Kakadu, managing sustainable tourism in a World Heritage Site" in Robinson M. ed. (2000), *Tourism and heritage relationships, Global, national and local perspectives*, Athenauem Presse, pp. 301-314
- Orellana L. (2006), « Société civile, secteur privé : les nouveaux acteurs de la concertation dans les centres historiques de l'Amérique Latine et des Caraïbes », *L'information géographique, Nouvelles formes d'intervention sur le patrimoine urbain en Amérique latine*, Vol. 70, n°. 2, pp. 46-62
- Patin V. (2005), *Tourisme et patrimoine*, La Documentation Française, n°5211, 176 p.
- Pendlebury J., Short M., While A, (2009), "Urban World Heritage, Sites and the problem of authenticity", *Cities*, Vol. 26, n°6, pp. 349-358
- Peyronnie K., Maximy René de (2002), *Quito inattendu, Le Centre Historique en devenir*, CNRS Editions, Paris, 335 p.
- Pricewaterhousecoopers (2007), *The Costs and Benefits of UK World Heritage Site Status A literature review for the Department for Culture, Media and Sport*, 47 p.

- Prudhomme R. (2005), *Conservation v. Development*, Talking notes for the second plenary session of the International Conference on World Heritage and Contemporary Architecture organized by the UNESCO World Heritage Center and the City of Vienna, Vienna May 12-14
- Prudhomme R. (2008), *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial : 3 études*, Synthèse d'un rapport réalisé pour l'UNESCO, 20 p.
- Rivière d'Arc H., Memoli M. dir. (2006), *Le pari urbain en Amérique Latine, Vivre dans le centre des villes*, Armand Colin, Paris, 224 p.
- Robinson M. ed. (2000), *Tourism and Heritage Relationships, Global, National and Local Perspectives*, Athenauem Press, 465 p.
- Ross M. (1995), *Planning and the Heritage, Policy and Procedures*, Taylor & Francis, 189 p.
- Rössler M. (2003) "World Heritage Sites, Toward Linking the Tangible and the Intangible", *The full value of Parks, From Economics to the Intangible*
- Russeil S. (2004), « Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco. Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? » in Gravari Barbas M. dir, *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 333-350
- Russo Antonio P. (2002), "The vicious circle of tourism in heritage cities", *Annals of Tourism Research*, Vol. 29, n°. 1, pp. 165-182
- Salin E. (2002), *Les centres historiques du Caire et de Mexico : représentations de l'espace, mutations urbaines et protection du patrimoine*, Thèse de Géographie, Nanterre, Paris X Nanterre, 624 p.
- Shackley M. (2000), *Visitor Management : Case Studies from World Heritage Sites*, Ed. Butterworth-Heinemann Ltd, 250 p.
- Smith M. (2009), *Issues in cultural tourism studies*, Routledge, 251 p.
- Stock M. (2007), « Habiter touristiquement la ville » in DUHAMEL Ph., KNAFOU R. ed., *Mondes urbains du tourisme*, Belin, Paris, pp. 25-29
- Sullivan S. (2004), *Local Involvement and Traditionnal Practices in the World Heritage System in Merode*, Smeets, Westrik ed. (2004), *L'union des valeurs universelles et locales, La gestion d'un avenir durable pour le Patrimoine mondial*, World Heritage Papers 13, ed. UNESCO, pp. 49-55
- Thibault J.-P. (2009), *Petit traité des grands sites*, Ed. Actes Sud, Coll. Architecture, 220 p.
- Vecco M. (2006), *Économie du patrimoine monumental*, Economica, Paris, 245 p.

- Bordeaux

- Benz A., Frenzel A. (1999), « La dynamique institutionnelle de la région urbaine de Bordeaux : du système Chaban à la Alain Juppé », Jouve B. et Lefebvre C., *Villes et Métropoles, les nouveaux territoires du politique*, Paris, Anthropos
- Chadouin O., Godier P., Tapie G. (2000), *Du politique à l'oeuvre, Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastián*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube
- Coignard J. (2007), « Bordeaux, l'ivre de Pierre », (hors-série) *Connaissance des Arts*, pp. 16-25

- Communauté urbaine de Bordeaux (1998), *Dossier de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux*, Bordeaux, Mission tramway de la CUB
- Coustet R., Saboya M. (2005), *Bordeaux, la conquête de la modernité, architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003*, Mollat, Bordeaux
- Dussol D., Rosan X. (2007), « Bordeaux, patrimoine mondial de l'UNESCO », (hors-série) *Le Festin*, pp.18-34
- Errath J.-P. (1999), *La gestion du patrimoine architectural et urbain en France, appliquée au cas de Bordeaux*, communication dans le cadre de la conférence internationale des Nations Unies, « La revitalisation des cotés historiques », 20 et 200 juin 1999, Nicosie, Chypre
- Fourquet H. (1998), « Promouvoir Bordeaux et la Gironde comme haut-lieu de tourisme d'affaires », *Cahiers Espaces*, pp.79-73
- Genty M. (1998), « Les espaces centraux : changements, affermisements et conquête », in Laborde (dir.) *Bordeaux métropole régionale, ville internationale ?* Paris, La Documentation française, Notes et études documentaires n°5072. pp.13-31
- Lagroye J. (1973), *Chaban Delmas à Bordeaux de 1947 à 1965*, Paris, Pedone, Société et Politique, 345 p.
- Larralde M., Mathieu C. (1994), *Le secteur sauvegardé de Bordeaux : objectifs et résultats d'une politique d'aménagement des centres-villes*, mémoire MST Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale
- Le Monde* (2006), « L'homme qui redessine Bordeaux », article sur Francis Cuillier, Vendredi 13 Octobre.
- Luquot C. (1977), *La réhabilitation de l'habitat ancien dans le secteur sauvegardé de Bordeaux*, mémoire de DEA, Université Bordeaux III
- Mariou J. (1997), *Bordeaux ou la ville sans projet ? Chronique d'un territoire annoncé*, Thèse d'État en géographie, Bordeaux, Université de Bordeaux III.
- Masbounji Ariella, Barbet Massin Olivia (2006), *L'intimité avec un territoire*, Francis Cuillier, Grand Prix de l'Urbanisme 2006. Collection Projet Urbain, 2ditions Parenthèses
- Paulhiac F.(2002), *Le rôle des références patrimoniales dans la construction des politiques urbaines à Bordeaux et à Montréal*, thèse de Doctorat, Université du Québec - INRS-Urbanisation, Culture et Société et Université Michel de Montaigne – Bordeaux III
- Robin E., *De l'espace public au lieu : entre démarche technico-administrative et stratégie de l'agora : le cas de 3 métropoles régionales au sud de la France : Bordeaux, Toulouse et Montpellier*, thèse en cours sous la direction de J. Mariou, Université de Bordeaux III
- Rouyer C.-A (2007), « Projet Urbain de Bordeaux, un bilan contrasté », *Le Devoir*, 22-23 Septembre
- Rouyer C.-A. (2007), « Bordeaux nouvelle cuvée », *Le Devoir*, 22-23 Septembre
- Tsiomis, Y. et Ziegler V., 2007, *Anatomie de projets urbains, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Ed de la Villette, 333.

- Le Havre

Abram J.(1989) , *L'équipe Perret au Havre : utopie et compromis d'une reconstruction*, Ecole d'Architecture de Nancy / B.R.A.

Abram J *et al.* (2002), *Les Bâisseurs, l'album de la reconstruction*, éd. Point de vues

Abram J BRAM *et al.* (2003), *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret. Proposition d'inscription du centre reconstruit du Havre sur la liste du patrimoine mondial*, Ville du Havre, 164 p.s

Abram J, (2006) « Habiter le Havre. L'atelier Perret et les nouvelles valeurs d'usage du logement », in Guillot X. (dir.), *Habiter la modernité*, Publication de l'Université de Saint-Etienne, juin 2006, 226 p., pp. 39-54.

Andrieux J.-Y. *et al.* (2005), *La réception de l'architecture du Mouvement moderne : image, usage, héritage* », VIIe conférence internationale de Docomomo (septembre 2002) - Institut des études régionales et des patrimoines, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 477 p.

Barot S. (1992), « L'avant et l'après... et si on en parlait ? », in De La Porte (1992), pp. 139-144.

Britton Karla (2003), *Auguste Perret*, éd. Phaidon

Chauvin E.*et al.* (2007), « Le reportage photographique de Lucien Hervé au Havre » in Haudiquet, 2007, pp.26-31.

Chauvin E.*et al.* (2007), « L'Appartement témoin Perret au Havre. Un idéal de modernité au service d'une œuvre urbaine globale », in Hervier D. (dir.), « Villes nouvelles et grands ensembles – II Espace, urbanisme et architecture », *Histoire urbaine*, n°20, décembre 2007, 192 p., pp. 39-54.

Chauvin E.*et al.* (2010), « Le spectacle du logement ordinaire : la normalisation du quotidien dans les appartements-types de la Reconstruction (1945-1955) », intervention au colloque *La reconstruction en Haute-Normandie et en Basse-Saxe (1944-1960)*, 2010 (en préparation).

Cohen J.-L. *et al.* (2002), *Encyclopédie Perret*, Monum - Editions du Patrimoine, 445 p.

Colins P. (1959), *Concrete : The vision of a New Architecture, A study of Auguste Perret and his Precursors*, Faber and Faber ed., 1959 ; réédition française, éd. Hazan, 1995.

Cremnitzer J.-B. (1989), *Architectures du Havre*, fascicule édité par la Ville du Havre, 50 p.

Cremnitzer J.-B. (1992), « Les mille et une colonnes de la ville », in DE LA PORTE, pp. 163-167.

Creton P. (2009), *Papa, Maman, Perret et moi*, vidéo, septembre 2009

Culot M. *et al.*(2000), *Les Frères Auguste Perret, l'œuvre complète*, éd. IFA/Norma

De La Porte G. *et al.* (1992), *Le Havre. Volonté et modernité*, éditions La Galerie, 322 p.

Dieudonné P. *et al.*(1994), *Villes reconstruites, du Dessin au destin*, L'Harmattan

Etienne-Steiner C. (1991), *Le Havre, ville, port, agglomération*, collection Indicateurs du patrimoine, éditions du patrimoine

Etienne-Steiner C. (1992), « Itinéraire d'un conservateur de l'inventaire », in DE LA PORTE, pp. 117-130.

- Etienne-Steiner C. (1994a), *Le Havre. Auguste Perret. Le centre reconstruit*. Collection « Itinéraire du Patrimoine » n°78, éd. Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie
- Etienne-Steiner C. (1994b), « *Le Havre : villes neuves, plans de ville* » in Patrick DIEUDONNE *Villes reconstruites du dessin au destin*, L'Harmattan, pp. 257-267
- Etienne-Steiner C. (1999), *Le Havre. Auguste Perret et la reconstruction*, collection « Images du Patrimoine », éd. Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie
- Gargiani R. (1994), *Auguste Perret*, éd. Gallimard/Electa
- Gravari-Barbas M. (2004), « Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace », *Les Annales de Géographie*, n°640, nov-déc. pp 588-611
- Gravari-Barbas M. (2003), "The Challenge of Le Havre : developing tourism in a reconstructed city", *Tourism*, No 2/2003/105-240, pp. 141-155
- Gravari-Barbas M. (2008), « Le patrimoine au secours du développement urbain. Le patrimoine « Perret » au Havre », in « *l'Economie culturelle et ses territoires* » sous la direction de F. Leriche et al, pp. 331-344
- Gravari-Barbas M. (2008), « Le Havre : du traumatisme de la reconstruction à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO », in Robert Hérim (dir) *De la Ville perdue à la ville retrouvée, la ville en devenir*, Presses universitaires de Caen, pp. 265-286
- Gravari-Barbas M. (2002), "Tourism Policies in French-post-2nd-World-War reconstructed cities : Saint-Nazaire, Le Havre and Lorient", "*Challenges in City Tourism Research and Practice*", Vienne
- Haudiquet A. et al. (2007), *Brasilia- Chandigarh – Le Havre. Portraits de ville*. Somogy éditions d'art, 207 p.
- Lahousse R. (1992), « Le béton qui chante », in De La Porte pp. 168-170.
- Lucan J. (2001), *Architecture en France (1940-2000) - Histoire et théories*, Le Moniteur
- Monjaret A. (publication prévue en 2010), *Etude ethnologique - premier rapport remis en septembre 2009 au Service « Ville d'art et d'histoire »*
- Monteil P. (2007), *L'Appartement témoin Perret habité par la voix humaine*, éditions Point de vues
- Peycere D. et al. (2000), *Les frères Perret. L'Œuvre complète*, Norma éditions, 512 p.
- Robbe H. (2009), *Un appartement en ville*, chorégraphie filmée présentée dans l'appartement témoin Perret, juin 2009
- Tournant J. (1992), « Le Havre et Auguste Perret. Souvenirs d'un de ses adjoints », in De La Porte, 1992, pp. 145-150.
- Tournant J. et al. (1963), *Voici Le Havre de 1944 à 1963*, Librairie « La Vigie »
- Vayssiere B. (1988), *Reconstruction déconstruction, le hard french ou l'architecture française des Trente glorieuses*, éd. Picard
- Ville du Havre (1987), interview de Jacques Tournant au moment du dépôt de son fonds aux archives municipales, Service vidéo de la Ville du Havre
- Ville du Havre (2003), *Rapport d'activités n°1 (année 2002)*, rapport interne Ville du Havre – Service Ville d'art et d'histoire, 5 p., février 2003.

Ville du Havre (2004), *Rapport d'activités n°2 (année 2003)*, rapport interne Ville du Havre – Service Ville d'art et d'histoire, 5 p., février 2004.

Ville du Havre (2004), *La protection du centre reconstruit du Havre*, rapport interne Ville du Havre - Direction des études urbaines et prospectives, novembre 2004.

Zarifian C. (1988), *Table rase*, film couleur, 78 mn, co-production Films Océan Normandie - Films Production La Sept

- Lyon

- *Fête des lumières, dossier de presse*, Lyon, Ville de Lyon, 2006, 12 p.

- *Les rendez-vous du patrimoine, un guide pour l'action*(2000), Ville de Lyon, 124 p.

- *Les services départementaux de l'architecture et du patrimoine*, Ministère de la Culture, Paris, la Documentation française, 1998, n.p.

- *Lyon 2013, capitale européenne de la culture, dossier de Presse* (2006), Ville de Lyon, 19 p.

Agence d'urbanisme (1998), *Le site historique de Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO* : revue de presse chronologique novembre 1996 - décembre 1998

Authier J.-Y. (1993), *La vie des lieux : un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Presses Universitaires de Lyon, 1993, 268 p.

Authier J.-Y. (2003), « La gentrification du quartier Saint-Georges à Lyon : un côtoiement demobilités différenciées » in Bidou-Zachariasen C. dir., *Retours en ville*, Descartes & Cie, Paris, pp. 105-123

Bady J.-P. (1998), *Les Monuments historiques en France*, Presses Universitaires de France, Coll. Que-sais-je ?, n°2205, Paris, 127 p.

Barre J. (1993), *La colline de la Croix-Rousse : histoire et géographie urbaines*, Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, Institut des études rhodaniennes, Lyon 469 p.

Bayard F., Cayez P., Pelletier A. (1990), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours*, Le Coteau, Horvath, 2 volumes, 957 p.

Bregnac F. (2004), « Les fleuves, lieu de valorisation urbaine : l'expérience lyonnaise » in *Cahiers de l'IAURIF*, n°141 , 2^e trimestre, pp. 172-175.

Chavent J.-L. (1999), *Lyon Patrimoine mondial*, Paris, les Points cardinaux, 1999, 191 p.

Comité Départemental du Tourisme (2006), *Le tourisme dans la région Lyonnaise en 2005*

Davenne J. (1997), *Du Lyon pittoresque au Secteur Sauvegardé : La constitution de la valeur patrimoniale du Vieux Lyon*, Mémoire de DESS de Sciences Politiques, IEP de Lyon, 184 p.

Delayer M. (2007), *Des sites historiques inscrits par l'Unesco et leurs politiques patrimoniales. L'exemple de Porto, Lyon et de Vérone*, Thèse de doctorat, Université Lyon III, 318 p.

Francillon C. (1998), « Les quartiers anciens de Lyon inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO », *Le Monde*, 4 décembre 1998, p. 32.

Francillon C. (1998), « Une politique du patrimoine pour Lyon », *Le Monde*, 9 décembre 1998, p. 13.

- Gardes G. (1988), *Lyon l'art et la ville*, Ed. du CNRS, 2 volumes, Paris, 439 p.
- Gérardot C. (2001), *Entre identité fondatrice et miroir de la communication, le recours à la thématique du rapport ville / fleuve dans trois grands projets lyonnais. La construction d'une représentation collective au service d'une urbanité à renouveler ?* Mémoire de DEA de géographie et d'urbanisme réalisé sous la direction de F. Scherrer, Université de Lyon II, 149 p.
- Gérardot C. (2007), *Fleuve et action urbaine : de l'objet à l'argument géographique Le Rhône et le Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de « reconquête » des fronts d'eaux urbains centraux*, Thèse de Doctorat, Université Lyon II, sous la direction de F.Scherrer
- Gonthier N., « Le paysage urbain au Moyen Âge », in *Une esquisse du paysage urbain lyonnais aux XIVe et XVe siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, pp. 253 - 272.
- Grafmeyer Y. (1991), *Habiter Lyon*, Paris, éd. du CNRS, Presses Universitaires de Lyon, 219 p.
- Grand Lyon, Plan Local d'Urbanisme : documents généraux, règlement, Grand Lyon, 2005, 383 p.
- Hoang A. (2005), « Grand Lyon : Une tradition de maîtrise d'ouvrage urbaine structurée », *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, sous la direction de Jean Frébault, Collection Ville-aménagement Editions le Moniteur, pp. 110-111
- Hoang A. (2005), « Lyon-Confluence ; une structure légère centrée sur le management de projet », *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, sous la direction de Jean Frébault, Collection Ville-aménagement Editions le Moniteur, pp. 112-115
- Hours H. (1996), *Histoire du pont de Saône : neuf siècles de vie lyonnaise autour du pont du Change*, J. André, Lyon, 80 p.
- ICOMOS (1998), *Liste du Patrimoine mondial : Lyon n°872*, Paris, 12 p.
- Kleinclausz A. (1980), *Lyon, des origines à nos jours : la formation de la cité*, Laffitte, Marseille, 421 p.
- Lefort I. (2005), *Le tourisme urbain, territoires et mythogénèse*, Publication Mission Ingénierie Touristique de Rhône-Alpes.
- Lefort I. (2006), « Enquête sur un haut lieu touristique : les halles de Lyon ? », *Colloque Tourisme et gastronomie*, organisé dans le cadre des échanges Jacques Cartier, Autrement, 2008
- Mission Site historique (2002), *Zoom sur le site historique de Lyon*, Ville de Lyon, 211 p.
- Neyret R. (1995), *Vieux Lyon : 30 ans de Secteur Sauvegardé : 1964 / 1994*, Renaissance du Vieux Lyon : Amis des archives municipales, Lyon, 95 p.
- Office du tourisme de Lyon (2006), *Bilan Touristique 2005, tourisme d'affaires et tourisme d'agrément*, Office du Tourisme de Lyon, 12 p.
- Pelettier J. (1982), « Trois exemples d'utilisation des sites fluviaux, Edmonton, Montréal et Lyon », *Revue de géographie de Lyon*, n° 3, pp. 211-239.
- Renucci J. (1988), « Tourisme et produit touristique à Lyon », *Revue de géographie alpine*, n°4, pp. 191-205.
- Toneatti C. (1996), *La protection du patrimoine architectural et urbain*, la Lettre du cadre territorial, Voiron (Isère), 66 p.

Tsiomis Y., Ziegler, V. (2007), *Anatomie de projets urbains, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Ed de la Villette, 333 pages

Ville de Lyon (1997), *Dossier de proposition d'inscription du site historique de Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Ville de Lyon, n.p.

Table des abréviations

ATP : Appartement Témoin Perret
CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Le Havre)
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux
EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS : International Council On MONuments and Sites
IFA : Institut Français d'Architecture
ISAI : Immeubles Sans Affection Individuelles
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OVPM : Organisation des Villes du Patrimoine Mondial
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PED : Pays En Développement
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PPRI : Plan de protection contre les risques d'inondation
PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VAH : Ville d'Art et d'Histoire
VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire
VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Table des illustrations

Figure 1 : Strasbourg Grande Ile (source : Ville de Strasbourg).....	5
Figure 2 : Provins, ville de foires médiévales (source : Office de tourisme de Provins) ..	5
Figure 3 : Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret (source : http://whc.unesco.org)	6
Figure 4 : Site historique de Lyon (source : http://whc.unesco.org)	6
Figure 5 : La cathédrale de Chartres (source : http://whc.unesco.org)	7
Figure 6 : Bordeaux, port de la lune (source : Ville de Bordeaux)	7
Figure 7 : La cathédrale de Strasbourg dans son contexte urbain (source : http://whc.unesco.org)	26
Figure 8 : Le réseau de circulation de la ville de Strasbourg	27
Figure 9 : La place Stanislas requalifiée (source : http://whc.unesco.org)	31
Figure 10 : Thématisation, scénographie et animations autour du patrimoine médiéval de Provins (source : Office de tourisme de Provins).....	36
Figure 11 : L'architecture du centre reconstruit par Auguste Perret (source : Ville du Havre).....	48
Figure 12 : Patrimonialisation et fréquentation du site du Havre avant et après l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial (source : Ville du Havre).....	51
Figure 13 : Le Vieux Lyon, la Saône et la place Bellecour vus de la basilique Fourvière (Source : A.-C. Mermet)	55
Figure 14 : La cathédrale de Chartres dans son contexte urbain (source : Ville de Chartres).....	58
Figure 15 : Portes des maisons bordelaises, grille, panneau vitré et panneau bois. (Source : A.-L. Moniot)	74

Table des matières

Sommaire 1

Avant-propos 3

Tableau récapitulatif 3

Critères de sélection 3

Localisation des sites représentés lors de la journée d'étude 4

Plans des sites inscrits 5

Introduction 8

Chapitre 1 - Tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe 9

Chapitre 2 - Qu'apporte le tourisme au Patrimoine mondial ? 12

1. La question de la transmission des valeurs universelles du patrimoine 12
2. La question du financement du patrimoine 13

Chapitre 3 - Les conditions d'une bonne cohabitation tourisme / patrimoine 14

Chapitre 4 - Introduction et problématique de la journée 17

L'organisation et les objectifs de la Journée 18

1. Déconstruire l'opposition tourisme vs patrimoine ? 18
 - 1.1 *La relation tourisme et Patrimoine mondial* 19
 - 1.2 *Gérer la quantité* 19
 2. Réfléchir sur les retombées économiques du Patrimoine Mondial 20
 3. Réfléchir sur les valeurs 21
 4. La question du rapport aux populations 21
- Présentation de la journée 22

Première Partie

Gestion des flux touristiques dans les sites urbains inscrits sur la liste du Patrimoine et questions d'aménagement 24

Chapitre 5 - La gestion des flux touristiques dans les sites inscrits : modalités et conséquences, L'exemple de Strasbourg 25

1. La Grande-Île 25
2. Quel tourisme à Strasbourg ? 25
3. Les flux et la circulation touristique dans la ville 27
4. Les constats 28
5. Les projets 29

Chapitre 6 - Les effets urbains de la patrimonialisation d'un centre historique : l'exemple de Nancy 30

1. La restitution de la place Stanislas : une reconquête patrimoniale et urbaine 30
2. Les spécificités de la politique touristique nancéenne 32

3. Les outils de gestion du Patrimoine mondial à Nancy 32

Chapitre 7 - Mise en tourisme d'un site urbain et Patrimoine mondial : l'exemple de Provins 34

1. Accueillir les visiteurs 35
2. Expliquer le patrimoine, créer une ambiance, accueillir le public : des enjeux importants 35

Débat 1 - Gestion des flux touristiques dans les sites urbains inscrits sur la liste du Patrimoine et questions d'aménagement 38

Deuxième partie

Communication, valorisation de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et médiation auprès des publics 43

Chapitre 8 - Introduction 44

Chapitre 9 - Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret : redécouverte, interprétation, mise en tourisme 46

Introduction : bilan de neuf années d'actions 46

1. Redécouverte et sauvegarde 47
 - 1.1. L'oubli et la redécouverte 47
 - 1.2. 1987-1992 : premières initiatives patrimoniales 48
 - 1.3. 1990-1995 : la sauvegarde (ZPPAUP) 49
 2. Valoriser un patrimoine du XX^e siècle 50
 - 2.1. 2001-2002 : Ville d'art et d'histoire et exposition Perret 50
 - 2.2. 2003-2005 : inscription par l'UNESCO 51
 3. Micro-interprétation : canaliser la muséalisation, tout en l'élargissant... 51
 - 3.1. L'Appartement témoin Perret 51
 - 3.2. L'interprétation : réinterpréter, recontextualiser... 52
 - 3.3. Vers une approche ethnologique et documentaire 52
- Conclusion : quelle mise en tourisme... 53

Chapitre 10 - Lyon ou les quatre paradoxes du patrimoine urbain 54

1. Premier paradoxe : patrimoine *versus* modernité 54
2. Deuxième paradoxe : délimitation des centres historiques *versus* territoire métropolitain 56
3. Troisième paradoxe : le patrimoine comme attraction touristique *versus* des pratiques touristiques beaucoup plus diversifiées 56
4. Quatrième paradoxe : patrimoine et culture *versus* tourisme ? 57

Chapitre 11 - Chartres : diffuser l'attractivité d'un monument à l'ensemble d'un site urbain 58

1. L'historique et les enjeux de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO 58
2. Le contexte touristique actuel 59
3. La politique de valorisation de la ville de Chartres 60

Débat 2 - Communication, valorisation de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et médiation auprès des publics 61

Troisième partie

Comment intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? 65

Table ronde - Comment intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? 66

Intervention de Hervé Barré 66

Témoignages sur des villes participants à la journée 68

Chapitre 12 - Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur Bordeaux 70

1. Un plan de gestion au service du projet urbain 70
2. Un plan de gestion assorti d'un plan d'action 70
3. Le tourisme dans le plan d'action 71
4. Retour d'expérience : un plan de gestion nécessairement évolutif 72
5. Des démarches de médiation et de sensibilisation tournées vers les Bordelais autant que vers les visiteurs 73

Chapitre 13 - Intégrer le tourisme dans les plans de gestion des sites du Patrimoine mondial ? Focus sur le vignoble bourguignon 75

Conclusion 77

1. Approche scientifique, approche touristique 77
2. La ville et son territoire 78
3. La prise en compte du tourisme dans les villes françaises du Patrimoine mondial 78
4. Partenariat public/privé, l'économie touristique du patrimoine 79

Bibliographie 80

Table des abréviations 90

Table des illustrations 91

Table des matières 92